

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

=====
=====
DIRECTION GENERALE DU BUDGET
=====

DOCUMENT DE PROGRAMMATION
BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE
PLURIANNUELLE

DPBEP

2023-2025

Avril 2022

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I. CONTEXTE MACROECONOMIQUE	3
1.1. Evolution récente de la situation macroéconomique.....	3
1.2. Projections macroéconomiques 2023-2025	6
1.2.1. Retour sur les perspectives économiques et budgétaires 2022	6
1.2.2. Hypothèses du cadrage macroéconomique.....	7
1.2.3. Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2023-2025	8
1.2.4. Objectifs de la politique budgétaire	12
1.2.5. Orientations prioritaires de la politique budgétaire.....	13
II. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	14
2.1 Revue budgétaire 2019-2021	14
2.1.1. Evolution des ressources budgétaires 2019-2021	14
2.1.2 Evolution des dépenses 2019-2021	15
2.2 Situation de la dette en fin 2021	17
2.3 Analyse des projections budgétaires 2023-2025	18
2.3.1 Analyse de la projection des ressources 2022-2025.....	18
2.3.2 Analyse de la projection des charges 2023-2025	20
2.3.3 Projection des soldes budgétaires 2023-2025.....	23
2.3.4 Projection des financements du déficit.....	25
2.3.5 Analyse des risques budgétaires	26
2.4 Situation des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO	28
III. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES.....	29
3.1 Réalisations récentes dans la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles.....	29
3.2 Priorités du Gouvernement sur la période 2023-2025.....	35
3.3 Analyse des allocations budgétaires 2023-2025 par axe du CREDD et par fonction	38
IV. SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ORGANISMES PUBLICS	48
4.1 Situation financière des Collectivités Territoriales	48
4.2 Situation financière des Organismes de Sécurité Sociale.....	51
4.3 Eléments d'informations sur les Entreprises Publiques.....	59
ANNEXES :	61

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taux de croissance économique entre 2020 et 2023 (en %)	4
Tableau 2 : Evolution des prix à la consommation en % 2021-2023	4
Tableau 3 : Evolution de la situation macroéconomique des pays de l'UEMOA 2021- 2023	5
Tableau 4 : Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2022-2025	8
Tableau 5 : Evolution du taux de croissance du PIB par secteur 2022-2025	9
Tableau 6: Projection de quelques agrégats budgétaires 2022-2025	13
Tableau 7 : Evolution des soldes budgétaires 2019-2021	14
Tableau 8 : Evolution des ressources budgétaires selon la présentation du TOFE (en milliards) 2019-2021	15
Tableau 9 : Evolution des dépenses en milliards de FCFA 2019-2021 (présentation TOFE)	16
Tableau 10 : Financement du déficit (en milliards de FCFA) 2019-2021	16
Tableau 11 : Encours de la dette publique entre 2019 et 2021 (en milliards de FCFA)	17
Tableau 12 : Projection des ressources 2022-2025	18
Tableau 13 : Projection des charges selon la présentation TOFE 2022-2025 (en milliards de FCFA)	21
Tableau 14 : Evolution du déficit global 2022-2025	24
Tableau 15 : Projection des financements (en milliards de CFA) 2022-2025	26
Tableau 16 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA 2022-2025	28
Tableau 17: Situation des critères de convergence de la CEDEAO 2022-2025	28
Tableau 18: Comparaison des allocations sectorielles du CREDD et du DPBEP (en milliards de FCFA)	36
Tableau 19: Comparaison des ratios du DPBEP et du CREDD par rapport aux dépenses totales	37
Tableau 20: Allocations budgétaires par axe du CREDD et par fonction (en milliards de FCFA) 2022-2025	38
Tableau 21: Ratios par rapport aux dépenses totales 2022-2025	39
Tableau 22 : Transferts budgétaires inscrits dans la loi de finances au profit des collectivités (en milliards de FCFA), 2019-2022	48
Tableau 23: Transferts budgétaires au profit des collectivités par nature (en milliards de FCFA), 2019-2022	48
Tableau 24 : Transferts budgétaires aux collectivités en pourcentage des recettes budgétaires 2019-2022	49
Tableau 25: Evolution des recettes et des dépenses des Collectivités territoriales (2019-2021), en millions FCFA	50
Tableau 26 : Evolution des assurés et employeurs affiliés à l'INPS	52
Tableau 27 : Situation financière de la branche Prestations Familiales (Montant en milliards de FCFA)	53
Tableau 28 : Situation financière de la branche Accident du Travail et Maladies Professionnelles (Montant en milliards de FCFA)	53
Tableau 29 : Situation financière de la branche Vieillesse-Invalidité-Décès (Montant en milliards de FCFA)	54
Tableau 30 : Situation financière consolidée des différentes branches (Montant en milliards de FCFA)	54
Tableau 31 : Evolution des affiliés de la CMSS par catégorie d'agents (chiffres en nombre de personnes)	55
Tableau 32: Evolution des ressources de la CMSS (en milliards de FCFA)	56
Tableau 33 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CMSS (en milliards FCFA)	57
Tableau 34 : Evolution des assurés et employeurs affiliés à la CANAM entre 2019-2025	58
Tableau 35 : Evolution des ressources de la CANAM en 2019-2025 (en millions de FCFA)	58
Tableau 36 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CANAM sur 2019-2021 (en millions de FCFA)	58
Tableau 37: Répartition des entreprises publiques par secteur d'activités	60

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Quelques hypothèses macroéconomiques sur l'environnement international	7
Figure 2 : Evolution des importations, exportations et solde commercial (en milliards de FCFA), 2023-2025.....	10
Figure 3 : Evolution du taux de couverture des importations par de exportations (en %), 2023-2025	10
Figure 4 : Evolution des crédits à l'économie (en milliards de FCFA), 2023-2025	12
Figure 5 : Part des sources de financement du déficit budgétaire	17
Figure 6 : Part moyenne 2023-2025 des catégories de ressources.....	19
Figure 7 : Evolution du taux de pression fiscale 2021-2025.....	19
Figure 8: Tendence du solde budgétaire global 2022-2025.....	24
Figure 9: Solde budgétaire global dons inclus base engagement (en % du PIB) des pays de l'UEMOA 2022-2025	25
Figure 10: Évolution de l'incidence de la pauvreté entre 2001 et 2020 (en %)	29
Figure 11: Indices de pauvreté selon le milieu de résidence entre 2001 et 2020 (%).....	30
Figure 12: Indice de Gini selon la région et le milieu de résidence	30
Figure 13 : Évolution de l'inégalité entre 2001 et 2020 – coefficient de Gini.....	31
Figure 14: Allocation budgétaire du DPBEP en % du CREDD (moyenne sur la période 2023-2025).....	37
Figure 15 : Part moyenne des postes de recettes dans le total des ressources des CT entre 2019-2021	50
Figure 16 : Part moyenne des postes de dépenses dans le total des dépenses des CT entre 2019-2021	51
Figure 17 : Evolution du nombre d'affiliés à la CMSS	55
Figure 18: Actionnariat de l'Etat dans les entreprises publiques au 31 décembre 2020	59
Figure 19: Répartition des entreprises publiques selon le statut juridique	60

LISTE DES ABREVIATIONS

AICE	Application Intégrée de la Comptabilité de l'Etat
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANR	Assises Nationales de la Refondation
APC	Approche Par Compétence
ASS	Afrique sub-saharienne
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDM	Banque de Développement du Mali
BMS	Banque Malienne de Solidarité
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
BSI :	Budget Spécial d'Investissement
CANAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CMSS :	Caisse Malienne de Sécurité Sociale
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable au Mali
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CT	Collectivité Territoriale
CUT	Compte Unique du Trésor
DDR	Démobilisation, Désarmement et Réinsertion
DGABE :	Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat
DGB	Direction Générale du Budget
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGDP :	Direction Générale de la Dette Publique
DGE :	Direction des Grandes Entreprises
DGI :	Direction Générale des Impôts
DME	Direction des Moyennes Entreprises
DND :	Direction Nationale des Domaines
DNTCP :	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPBEP	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
EDM_SA	Energie du Mali-Société Anonyme
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
EPH	Etablissement Public Hospitalier
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
GFP	Gestion des Finances Publiques
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale

LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LOPM	Loi d'Orientation et de Programmation Militaire
LPSI	Loi de Programmation Relative à la Sécurité Intérieure
MOC	Mécanisme Opérationnel de Coordination
MPEF	Mémorandum de Politiques Economiques et Financières
N.C.A ou n.c.a	Non Classé Ailleurs
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCLEI	Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable/ Lutte Contre la Pauvreté
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAG	Plan d'Actions du Gouvernement
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability/ Dépenses Publiques et Responsabilité Financière
PIB	Produit Intérieur Brut
PIMA	« Public Investment Management Assessment », Evaluation de la gestion des investissements publics
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNISA	Programme National d'Investissement du Secteur Agricole
PNT	Politique Nationale de Transparence
PPP	Partenariat Public-Privé
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRED	Plan de Relance Durable
PREM	Plan de Réforme de la gestion des finances publiques au Mali
PTF	Partenaire Technique et Financier
SIGTAS	Standard Integrated Government Tax Administration System
SITFI	Système d'Information sur les Titres Fonciers et Immobiliers
SITMA	Système d'Information pour la Transparence au Mali
SNCI	Stratégie Nationale de Contrôle Interne
SNEC	Syndicat National de l'Education et de la Culture
SNESup	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TI	Transparency International
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNTM	Union Nationale des Travailleurs du Mali
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	Virus Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immunodéficience Acquise

INTRODUCTION

1. L'actualisation du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP 2023-2025) intervient dans un contexte socio-politique et économique fragile caractérisé par les sanctions des organisations sous-régionale (CEDEAO et UEMOA) contre le Mali depuis le 09 janvier 2022 ainsi que la guerre en Ukraine avec comme corollaire la flambée des prix des produits de base notamment alimentaires. Au même moment, les autorités de la transition, grâce à la montée en puissance des Forces Armées Maliennes (FAMA), poursuivent leurs actions de sécurisation du territoire ainsi que des populations et de leurs biens.
2. Pour rappel, le pays est engagé dans une transition devant conduire à des élections libres et transparentes suivant un chronogramme négocié avec la CEDEAO et d'autres partenaires. Ce chronogramme devra s'inscrire dans le cadre des conclusions des assises nationales de la refondation (ANR) tenues en décembre 2021 dont l'une des recommandations a été la prolongation de la transition pour une période allant de 6 mois à 5 ans.
3. La crise sanitaire de la « Covid-19 » apparue dans le pays en mars 2020 continue d'infecter et de faire des victimes au sein de la population malgré les multiples efforts du gouvernement notamment la vaccination et l'observation des mesures barrières.
4. Le contexte est aussi marqué par les résultats largement positifs de la production cotonnière durant la campagne 2021-2022 ; ce qui a permis la reprise de la croissance en 2021 avec un taux de 3,1%.
5. Au plan budgétaire face aux multiples crises, les autorités ont rapidement pris des dispositions à travers un ensemble de mesures de soutien économique et social notamment dans les budgets 2020, 2021 et 2022. La baisse de l'activité économique occasionnée par les différentes crises successives a conduit le gouvernement à prendre certaines mesures de soutien à l'économie et aux populations dont : (i) la mise en place d'un fonds spécial pour les familles les plus vulnérables, (ii) l'exonération de la TVA sur les factures d'eau et d'électricité, (iii) la remise d'impôts aux entreprises privées impactées, (iv) les exonérations accordées sur les importations de riz et de lait, (v) la subvention du gaz butane, (vi) la distribution gratuite de vivre, (vii) la subvention des intrants agricoles, etc.
6. En 2022, l'activité économique devrait poursuivre son expansion nonobstant les sanctions économiques et financières imposées par la CEDEAO et l'UEMOA depuis janvier 2022. Ces sanctions affecteraient sensiblement les secteurs secondaires et tertiaires à cause des restrictions sur le transport des personnes et de certains produits et matières premières importées. Aussi, l'économie devrait croître à un rythme de 4,2% contre 3,1% en 2021. Cette tendance devrait se consolider en 2023-2025 dont le taux de croissance réelle devrait ressortir en moyenne à 5,3%.
7. L'objectif principal de la politique budgétaire en 2022-2025 demeurerait le renforcement de la soutenabilité budgétaire en évitant de s'écarter durablement des critères de convergence communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO, bien que suspendus temporairement. Il s'agira aussi d'être conforme aux engagements pris dans le cadre du programme avec le FMI qui visent comme objectifs de préserver le cadre macroéconomique, de créer les conditions d'une croissance inclusive, vigoureuse et durable de manière à réduire la pauvreté, à stimuler la création de l'emploi en lien avec les objectifs du CREDD 2019-2023 qui est le référentiel de l'ensemble des politiques publiques du Mali.

8. Le présent DPBEP couvrant la période 2023-2025 s'appuie sur les orientations stratégiques définies dans le CREDD 2019-2023, complétées par les actions contenues dans le Plan d'Actions du Gouvernement adopté par le Conseil National de Transition le 02 août 2021 et les recommandations des Assises Nationales de la Refondation (ANR).
9. A cet effet, les allocations budgétaires cibleront principalement :
- le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
 - l'organisation des élections générales ;
 - la redynamisation de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger ;
 - le renforcement de la fourniture de services sociaux de base ;
 - la refonte du système éducatif ;
 - la lutte contre l'impunité et la corruption ;
 - la promotion d'une saine gouvernance des ressources financières ;
 - la réduction du train de vie de l'Etat ;
 - la poursuite de la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles notamment : (i) le parachèvement du processus de réorganisation territoriale, (ii) la réforme du système électoral, (iii) l'adoption d'une nouvelle constitution et (iv) la poursuite du chantier de la régionalisation,
 - l'adoption d'un pacte de stabilité sociale qui permettra, entre autres d'engager le débat sur les grands enjeux sociétaux, le dialogue intercommunautaire, et créer les conditions favorisant le retour des déplacés et réfugiés.
10. Le document comporte quatre (04) parties, à savoir :
- le contexte macroéconomique ;
 - la gestion des finances publiques ;
 - la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles ;
 - la situation financière des organismes publics.

I. CONTEXTE MACROECONOMIQUE

1.1. Evolution récente de la situation macroéconomique

1.1.1 Situation macroéconomique internationale

11. L'économie mondiale a terminé l'année 2021 en expansion avec un taux de croissance de 5,9% contre -3,1% en 2020, en raison d'une reprise plus vigoureuse grâce aux campagnes de vaccination et des mesures de soutien budgétaire prises par quelques grandes économies.
12. Elle devrait ralentir sensiblement, pour s'établir à 4,4 % en 2022, après un fort rebond de 5,9% en 2021, soit une baisse de 1,5 point de pourcentage. Cette baisse s'explique en partie par les effets de la propagation du variant de COVID-19, Omicron et la montée de l'inflation. Ces effets varient selon les pays en fonction de la population, de la rigueur des restrictions à la mobilité, de l'incidence que les infections devraient avoir sur l'offre de main-d'œuvre et du poids des secteurs où les contacts sont fréquents. En effet, dans les pays avancés, surtout aux États-Unis, au Royaume-Uni et certains pays de la zone euro, la situation économique devrait connaître une dégradation en raison de ce nouveau variant et l'inflation. La croissance mondiale devrait continuer à ralentir jusqu'en 2023 pour s'établir à 3,8%.
13. Dans les pays avancés, le taux de croissance économique a rebondi à 5,0% en 2021 contre -4,6% en 2020, avant de fléchir à 3,9% en 2022 et 2,6% en 2023.
14. Aux Etats-Unis, le taux de croissance est ressorti à 5,6% en 2021, après une contraction de 3,4% en 2020. Il devrait ralentir pour se situer à 4,0% en 2022 et baisserait d'intensité à nouveau en 2023 en se situant à 2,6%.
15. Dans la Zone euro, l'activité économique a enregistré une performance en s'établissant à 5,2% en 2021 contre -6,4% en 2020. Un fléchissement de croissance de 3,9% est prévu en 2022, puis de 2,5% en 2023.
16. Au Royaume-Uni, le taux de croissance économique est ressorti à 7,2% en 2021 contre -9,4% en 2020, mais il devrait ralentir pour se situer à 4,7% en 2022 et à 2,3% en 2023.
17. Au Japon, le taux de croissance s'est établi à 1,6% en 2021, après une contraction de 4,5% enregistrée en 2020, avant de remonter à 3,3% et 1,8% respectivement en 2022 et 2023.
18. Dans les pays émergents et les pays en développement, l'activité économique prise dans son ensemble a enregistré une performance de 6,5 % en 2021, contre -2,0% en 2020. En 2022 et 2023, le taux de croissance ressortirait respectivement à 4,8% et 4,7%.
19. En Chine, la croissance s'est accélérée pour ressortir à 8,0% en 2021, contre 2,3% une année plus tôt. Les autorités chinoises ont pu contenir la propagation du virus et limiter les conséquences de la crise. Il est attendu des taux de croissance de 4,8% et 5,2% en 2022 et 2023.

Par ailleurs, une performance a été enregistrée en Inde avec un taux de croissance de 9,0% en 2021, après -7,3% en 2020. En 2022 et 2023, les taux de croissance s'afficheraient respectivement à 9,5% et 8,5%.
20. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance économique s'est établi à 4,0% en 2021, après une contraction de 1,7% en 2020, en raison du rebond des cours des produits de base et de l'assouplissement des restrictions sociales. En 2022, la croissance économique fléchirait pour ressortir à 3,7% avant de remonter à 4,0% en 2023.

21. Au Nigeria, le taux de croissance économique est ressorti à 3,0% en 2021 contre de -1,8 % en 2020, en raison de la reprise dans les secteurs non pétroliers avant de se situer à 2,7% et 2,7% respectivement en 2022 et 2023.
22. En Afrique du Sud, l'activité économique a connu une accélération pour ressortir à 4,6% en 2021 contre une contraction de 6,4% en 2020 et devrait connaître un fléchissement de 1,9% et de 1,4% respectivement en 2022 et 2023.
23. L'inflation devrait s'accroître pour ressortir à 3,5% en moyenne dans les pays avancés entre 2021 et 2022, contre 0,7% 2020 avant de fléchir à 2,1% en 2023. Elle est restée plus élevée dans les pays émergents et en développement, soit en moyenne 5,8% sur la 2022-2023 contre 5,7% en 2021.

Tableau 1 : Taux de croissance économique entre 2020 et 2023 (en %)

	2020	2021	2022 (p)	2023 (p)
Monde	-3,1	5,9	4,4	3,8
Pays avancés	-4,6	5,0	3,9	2,6
- USA	-3,4	5,6	4,0	2,6
- Zone euro	-6,4	5,2	3,9	2,5
- Japon	-4,5	1,6	3,3	1,8
Pays émergents et pays en développement	-2,0	6,5	4,8	4,7
- Chine	2,3	8,1	4,8	5,2
Afrique Subsaharienne	-1,7	4,0	3,7	4,0
- Afrique du Sud	-6,4	4,6	1,9	1,4
- Nigéria	-1,8	3,0	2,7	2,7

Source : PEM du FMI, Mis à jour, janvier 2022, (p= prévision)

24. En Afrique subsaharienne, après l'atténuation des pressions inflationnistes qui a fait ressortir le taux d'inflation à 10,8% en 2020, la tendance sera inversée avec une baisse de l'inflation sur la période 2021-2023.

Tableau 2 : Evolution des prix à la consommation en % 2021-2023

Zones	Prix à la consommation en %		
	2021	2022(p)	2023(p)
Monde	--	--	--
Pays avancés	3,1	3,9	2,1
Pays émergents et en développement	5,7	5,9	4,7
Afrique subsaharienne	10,7	8,6	6,5

Source : FMI, Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, d'octobre 2021, PEM, Mis à jour, janvier 2022, (p= prévision)

25. La zone UEMOA a été l'une des régions d'Afrique subsaharienne (ASS) dont l'activité économique reste vigoureuse, avec une inflation modérée. En dépit d'une détérioration des termes de l'échange et des défis sécuritaires dans certains pays membres, la croissance du PIB réel était jugée robuste jusqu'en 2019 avant de fléchir à 1,1% en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire de la Covid-19. La croissance économique s'est accélérée en 2021 en se situant autour de 6,1% et qui devrait se poursuivre pour atteindre 6,5% en 2022 dans l'hypothèse d'une évolution favorable de la crise sanitaire liée au coronavirus ainsi que de la situation sécuritaire au sein de la zone UEMOA.

Tableau 3 : Evolution de la situation macroéconomique des pays de l'UEMOA 2021- 2023

	Croissance réelle du PIB (%)			Inflation en %		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
UEMOA	6,1	6,5	7,9	3,4	3,0	3,0
Bénin	6,0	6,5	6,5	3,0	2,0	2,0
Burkina-Faso	6,7	5,6	5,3	3,0	2,6	2,6
Côte d'Ivoire	6,2	6,5	6,4	3,0	2,5	2,5
Guinée-Bissau	3,3	4,0	5,0	1,9	2,0	2,0
Mali ¹	3,1	4,2	5,5	3,9	6,0	2,5
Niger	5,5	6,2	9,4	2,9	2,5	2,5
Sénégal	4,7	5,5	9,2	2,4	2,0	2,0
Togo	5,1	5,6	6,2	2,7	2,5	2,5

Source : PEM du FMI, Afrique subsaharienne, oct. 2021 et mis à jour janv. 2022 ; RSM-UEMOA, déc. 2021.

1.1.2 Situation macroéconomique nationale 2019-2021

- 26.** Malgré les multiples défis liés à l'environnement sécuritaire et jusqu'à l'apparition de la pandémie du coronavirus en mars 2020, l'économie malienne continuait de croître de manière robuste dénotant ainsi sa résilience face aux chocs. La croissance économique qui a été estimée à 4,8% en 2019 s'est repliée en 2020 sous l'effet combiné de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus et au boycott de la culture du coton par les paysans. En 2021, le taux de croissance est estimé à 3,1%.
- 27.** En 2019, la croissance a été portée essentiellement par le secteur primaire et le secteur tertiaire grâce, respectivement au dynamisme de l'agriculture d'exportation et de la branche transport et communication. Le secteur secondaire bien qu'ayant un taux de croissance plus faible a vu la production d'eau et d'électricité s'accroître de plus de 10% grâce essentiellement aux fruits des investissements publics réalisés dans le domaine.
- 28.** S'agissant de l'année 2020, le taux de croissance serait négatif (-1,2%) du fait notamment de la crise sanitaire avec ses conséquences négatives sur les principaux secteurs de production. En effet, le taux de croissance du secteur primaire ressortirait négatif à -4,8% imputable en grande partie au boycott de la culture du coton par les paysans en l'absence entre autres de subvention du gouvernement pour fournir les intrants et garantir un prix incitatif. Les secteurs secondaire et tertiaire bien qu'étant touchés par la crise connaîtraient des taux de croissance de -0,1% et 1,4% respectivement.
- 29.** La reprise en 2021 dont le taux de croissance réelle du PIB s'est établi à 3,1% a été plus vigoureuse pour le secteur tertiaire avec 4,6% grâce notamment au dynamisme dans les branches du commerce, des transports et communication et les activités financières. Par ailleurs, grâce aux engagements pris par le Gouvernement et les acteurs du monde rural d'œuvrer pour la relance de la culture du coton, le secteur primaire ressort à 2,3% après une contraction en 2020. Le secteur secondaire quant à lui a connu une croissance modérée de 0,9%.
- 30.** L'inflation reste maîtrisée sur la période 2019-2020 avant de s'aggraver en 2021 à environ 3,9%.

¹ Données de l'INSTAT.

31. Le solde du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements, bien qu'étant toujours déficitaire s'est quelque peu amélioré entre 2019 et 2021 en se situant en moyenne à -5,6% du PIB. Le déficit du compte courant devrait continuer d'être financé en partie par des entrées nettes de capitaux, principalement sous forme d'appui extérieure et d'investissements directs étrangers.
32. Grâce aux mesures de soutien de la BCEAO à l'économie en réponse à la crise sanitaire liée au coronavirus, la masse monétaire a crû de 9% en 2019 à 22,2% en 2020 puis à 17,1% en 2021.
33. En matière de gestion des finances publiques, la politique budgétaire a été expansionniste sur la période 2019-2021 du fait du financement des actions de riposte contre la maladie du coronavirus d'une part, et de l'incidence financière des dépenses militaires et de sécurité ainsi que celle liées aux revendications des partenaires syndicaux et sociaux. Cependant, l'ajustement budgétaire qui a commencé à partir de 2021 a permis de contenir le déficit budgétaire en deçà du niveau prévisionnel.
34. Entre 2019 et 2021, les recettes fiscales évoluent en dents de scie et se situent en moyenne à 14,8% du PIB tandis que les dépenses totales progressent sous l'effet des crises sanitaire et sécuritaire avec en moyenne un ratio de 21,7% du PIB sur la même période. Il en résulte un déficit budgétaire (dons inclus) établi à 1,7% en 2019 contre 5,5% en 2020 et 4,7% en 2021.
35. En matière de politique d'endettement, le Mali reste dans la catégorie des pays dont le risque de surendettement reste modéré. Sur la période 2019-2021, l'encours de la dette publique rapporté au PIB s'est situé autour de 46,6% et reste en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA fixée à 70%.

1.2. Projections macroéconomiques 2023-2025

1.2.1. Retour sur les perspectives économiques et budgétaires 2022

36. Suite aux sanctions économiques et financières imposées par la CEDEAO et l'UEMOA depuis le 09 janvier 2022, l'exécution du budget a été quelque peu perturbée. Les sanctions économiques consistent en une fermeture partielle des frontières de la CEDEAO, les marchandises en dehors des produits comestibles, médicaments, produits de première nécessité et produits pétroliers sont interdits de passage. Les sanctions financières consistent au gel des avoirs de l'État malien, à l'interdiction des transferts de fonds en provenance ou à destination de l'étranger, et à l'interdiction de la levée de fonds par l'État sur le marché des capitaux de l'UEMOA.
37. Malgré les mesures de riposte élaborées par le gouvernement visant à trouver des alternatives pour les transactions de marchandises avec d'autres pays limitrophes du Mali comme la Guinée et la Mauritanie, la situation économique n'évoluera pas comme prévu compte tenu de la faible capacité des ports des deux pays, comparée à celle de Dakar et Abidjan traditionnellement exploités par le Mali. Du coup, il faut s'attendre à une baisse temporaire des recettes douanières et même fiscales.
38. Par ailleurs, le conflit en Ukraine pourrait modifier les perspectives économiques sur le plan à la fois international et national en freinant la croissance et entraînant une hausse des prix.
39. Pour le Mali particulièrement qui subit déjà les conséquences liées aux sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA, l'éclatement de la guerre en Ukraine a davantage rendu la situation économique et budgétaire très incertaine. La croissance économique en 2022 initialement prévue à 5,2% a été revue à la baisse et s'établit désormais à 4,2% sous l'hypothèse que les sanctions seront levées d'ici la fin du premier trimestre. L'une des conséquences directes de la guerre en Ukraine est le renchérissement des prix qui avaient déjà commencé à grimper suite aux sanctions de la CEDEAO.

40. En somme, tout cela risque d'affecter négativement les recettes fiscales de 2022 mais également certaines dépenses d'investissement et donc le déficit budgétaire initialement fixé à 4,7% du PIB.

41. En perspective, le gouvernement tend vers une modification de la loi de finances 2022 afin de prendre en compte les effets des deux crises et d'autres priorités du gouvernement.

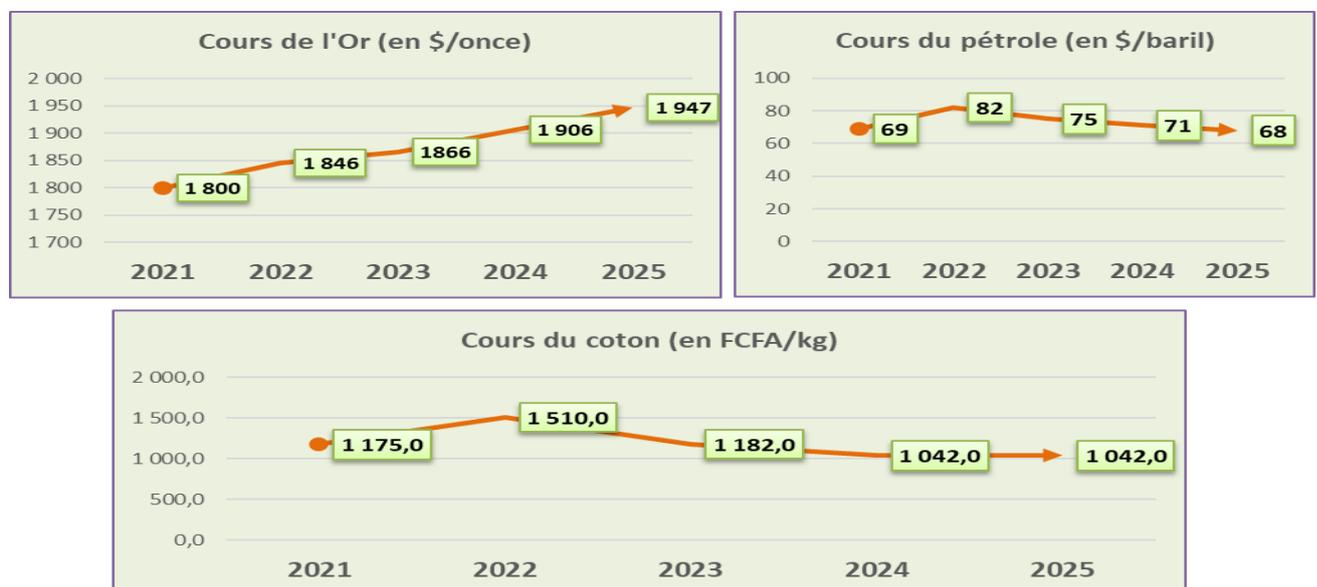
1.2.2. Hypothèses du cadrage macroéconomique

42. Le cadrage macroéconomique sur lequel sont bâties les projections budgétaires 2023-2025 repose sur les hypothèses d'évolution à la fois de l'environnement économique international et national.

a. Hypothèses sur l'environnement économique international

43. Les hypothèses sur l'environnement économique international portent sur l'évolution des cours des principales matières premières ayant une incidence sur la position extérieure du pays à savoir l'or, le pétrole et le coton.

Figure 1 : Quelques hypothèses macroéconomiques sur l'environnement international



Source : FMI, février 2022.

44. Le cours du coton, après avoir enregistré une hausse en 2022 par rapport à 2021, devrait connaître une baisse sur la période 2023-2025.

45. Pour le pétrole, son cours a augmenté jusqu'à 82 \$/baril en 2022 et chuterait progressivement pour atteindre environ 68 \$/baril en 2025. Cette tendance pourrait se renverser compte tenu de la crise en Ukraine qui a occasionné une crise d'offre sur le marché mondial depuis mars 2022.

46. Après un niveau record de 1800 dollars l'once en 2021, le cours de l'or devrait continuer à croître en passant de 1846 dollars l'once en 2022 à 1947 dollars l'once à l'horizon 2025.

b. Hypothèses sur l'environnement économique national

47. Les hypothèses spécifiques sur l'environnement économique national tiennent compte des efforts du Gouvernement de transition appuyés par ses partenaires notamment dans le cadre de la mise en œuvre des réformes préconisées dans la feuille de route de la transition. Elles tiennent compte notamment de l'amélioration de la situation sécuritaire du pays rendu possible grâce à la montée en puissance des Forces Armées Maliennes (FAMA), de l'apaisement du climat social et d'un consensus politique sur la conduite à terme de la transition aboutissant à un retour à l'ordre constitutionnel. Pour rappel, les priorités de la feuille de route en vigueur portent notamment sur les domaines suivants :

- le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
- l'organisation des élections générales ;
- la redynamisation de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger ;
- l'opérationnalisation des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Dialogue national inclusif ;
- le renforcement de la fourniture de services sociaux de base ;
- la refonte du système éducatif ;
- la lutte contre l'impunité et la corruption ;
- la promotion d'une saine gouvernance des ressources financières ;
- la réduction du train de vie de l'Etat ;
- la poursuite de la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles notamment : (i) le parachèvement du processus de réorganisation territoriale, (ii) la réforme du système électoral, l'adoption d'une nouvelle constitution et (iv) la poursuite du chantier de la régionalisation,
- l'adoption d'un pacte de stabilité sociale qui permettra, entre autres d'engager le débat sur les grands enjeux sociétaux, le dialogue intercommunautaire, et créer les conditions favorisant le retour des déplacés et réfugiés.

1.2.3. Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2023-2025

a) Secteur réel

48. L'économie malienne connaîtrait un regain de croissance sur la période 2023-2025 avec une croissance réelle du PIB qui se situerait en moyenne à 5,2% contre 4,2% attendu en 2022. L'inflation devrait retomber en dessous de 3% (norme UEMOA) entre 2023-2025 après une augmentation exceptionnelle en 2022 consécutive aux sanctions économiques et financières imposées au Mali par la CEDEAO et l'UEMOA ainsi que la guerre en Ukraine.

Tableau 4 : Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2022-2025

Libellés	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2023-2025
PIB nominal (Mds FCFA)	11 407,1	12 366,2	13 320,0	14 335,7	13 340,6
Taux croissance PIB réel	4,2%	5,5%	5,1%	5,0%	5,2%
Taux d'inflation	6,0%	2,5%	2,0%	2,0%	2,2%

Source : INSTAT, CPM-MME-DNPD, mars 2022, FMI

49. Sur la période 2023-2025, la croissance économique serait soutenue dans tous les secteurs d'activités. En effet, le secteur primaire enregistrerait une croissance moyenne de 4,8 % sur la période 2023-2025 contre 4,6% attendue en 2022. La production dans le primaire serait tirée par l'agriculture vivrière, le coton et la branche consolidée du riz.
50. S'agissant du secteur secondaire, sa croissance s'établirait en moyenne à 5,3% entre 2023-2025 contre une prévision de 3,7% en 2022. La croissance dans ce secteur serait soutenue par la production de l'électricité-eau, les Industries agroalimentaires, les textiles et les BTP.
51. Quant au secteur tertiaire, sa croissance serait en moyenne de 5,5% sur la période du cadrage soit 1,5 points de pourcentage de plus que ce qui est attendu en 2022. Les branches motrices de la croissance dans le tertiaire seraient, entre autres, le commerce, les transports et télécommunications, les activités financières et les activités des administrations publiques.
52. L'inflation ressortirait en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA, soit en moyenne 2,2 % sur la période 2023-2025.

Tableau 5 : Evolution du taux de croissance du PIB par secteur 2022-2025

Secteurs	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2023-2025
Secteur primaire	4,6%	5,0%	4,7%	4,8%	4,8%
Secteur secondaire	3,7%	6,1%	4,4%	5,3%	5,3%
Secteur tertiaire	4,0%	5,8%	5,6%	5,2%	5,5%

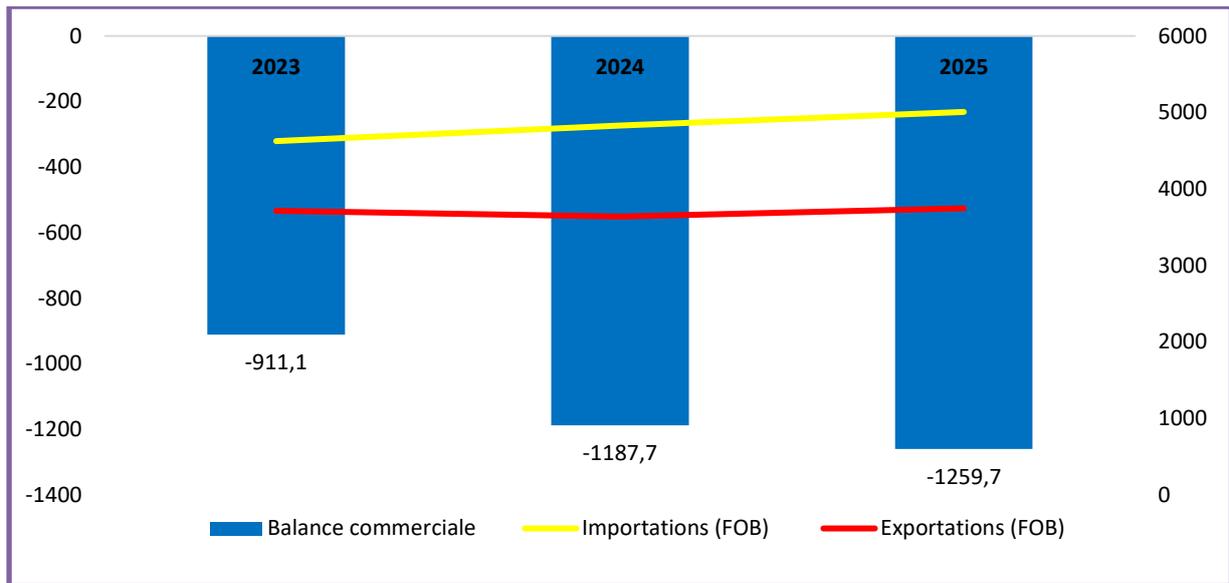
Source : INSTAT, CPM-MME-DNPD, mars 2022, FMI

b) Les échanges extérieurs

Compte des transactions courantes

53. Au niveau de la balance courante, le déficit devrait se creuser de 331,3 milliards de FCFA, passant de 408,1 milliards de FCFA en 2023 à 739,4 milliards de FCFA en 2025, soit une moyenne de 611,3 milliards de FCFA sur la période 2023-2025 contre 277,7 milliards de FCFA en 2022. Cette dégradation du déficit courant est imputable essentiellement à la Balance des biens et services qui s'est creusé de (-348,7 milliards de FCFA).
54. Quant aux exportations, elles enregistreraient un montant total de 3 714,9 milliards de FCFA en 2023 et 3 747,9 milliards de FCFA en 2025, soit une moyenne de 3 700,8 milliards de FCFA entre 2023 et 2025 contre 3 477,1 milliards de FCFA en 2022.
55. En effet, le solde commercial devrait se dégrader en passant de -911,1 milliards de FCFA en 2023 à -1259,7 milliards de FCFA en 2025 en raison d'une hausse importante des importations FOB (+381,4 milliards de FCFA).

Figure 2 : Evolution des importations, exportations et solde commercial (en milliards de FCFA), 2023-2025

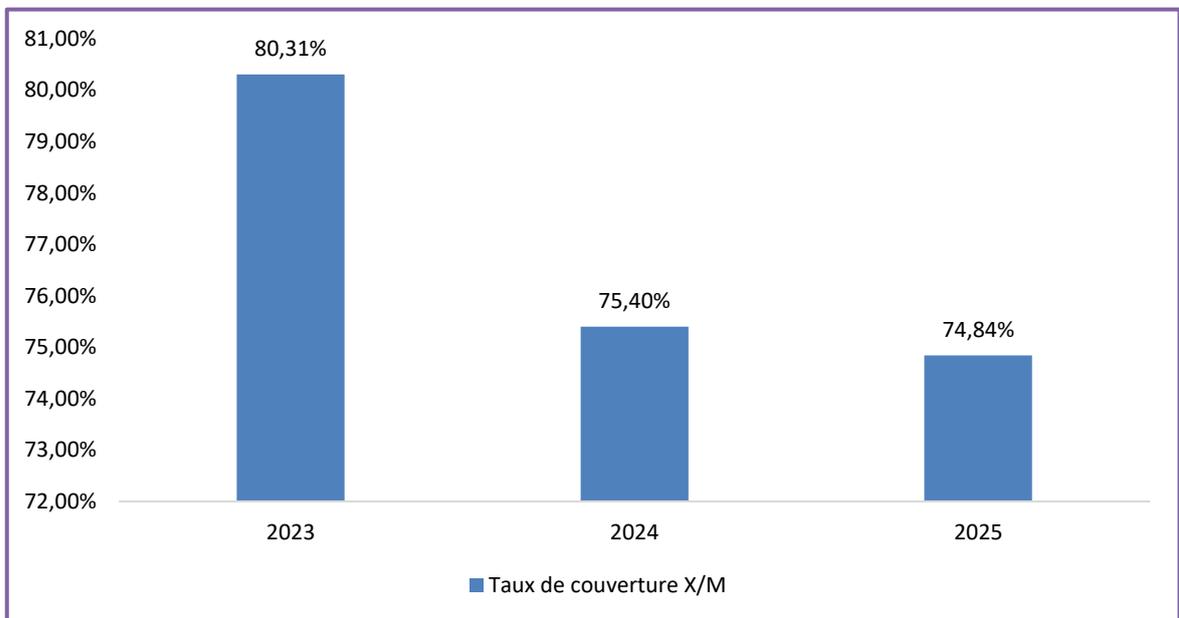


Source : BCEAO, octobre 2021

Taux de couverture

56. Le taux de couverture passerait de 80,3% en 2023 à 74,84% en 2025, soit une baisse de 5,47 points de pourcentage. Il ressortirait en moyenne à 76,85% au cours de la période sous revue contre 82,9% en 2022. Ainsi, sur la période 2023-2025, les exportations ne peuvent pas couvrir totalement les importations.

Figure 3 : Evolution du taux de couverture des importations par de exportations (en %), 2023-2025



Source : BCEAO, octobre 2021

57. Les revenus nets sont attendus en moyenne à -537,5 milliards de FCFA sur la période 2023-2025 contre -487,2 milliards de FCFA en 2022. Quant aux transferts courants, ils augmenteraient de 32,8 milliards de FCFA des flux nets entre 2023-2025, soit une hausse de 3,2%, en lien essentiellement avec l'augmentation des flux nets privés (11,6 milliards de FCFA).

58. Quant aux flux nets publics, ils augmenteraient environ de 21,2 milliards de FCFA sur la période de cadrage correspondant à un taux d'évolution de 5,1%.

Compte de capital et d'opérations financières

59. Le solde du compte de capital et d'opérations financières pris ensemble, s'établirait à -359,6 milliards de FCFA en 2025 contre -246,8 milliards de FCFA en 2023, soit une baisse de 47,5%. Cette baisse s'explique en partie par la diminution des Investissement directs (72,8 milliards de FCFA) et des Investissements de portefeuille (37,6 milliards de FCFA).

60. Compte tenu de ces évolutions, le solde global de la balance des paiements passerait de 137,4 milliards de FCFA en 2023 à -44,5 milliards de FCFA en 2025, soit en moyenne 15,2 milliards de FCFA sur la période 2023-2025.

c) La monnaie et le crédit

Avoirs extérieurs nets

61. En 2025, les actifs extérieurs nets devraient ressortir à 1 319,8 milliards de FCFA contre 1 411,5 milliards de FCFA en 2023, soit une baisse de 91,8 milliards de FCFA. Cette évolution serait imputable à la dégradation de la position créditrice extérieure de la BCEAO, au regard de la baisse de la mobilisation attendue des ressources extérieures.

Avoirs intérieurs nets

62. Les avoires intérieurs nets passeraient de 4 290,6 milliards de FCFA en 2023 à 5 240 milliards de FCFA en 2025, soit une hausse de 949,4 milliards de FCFA sur la période sous revue, correspondant à un taux de progression de 22,1%. Cette hausse est imputable à l'accroissement des créances sur l'économie et des créances nettes sur l'Etat ou PNG.

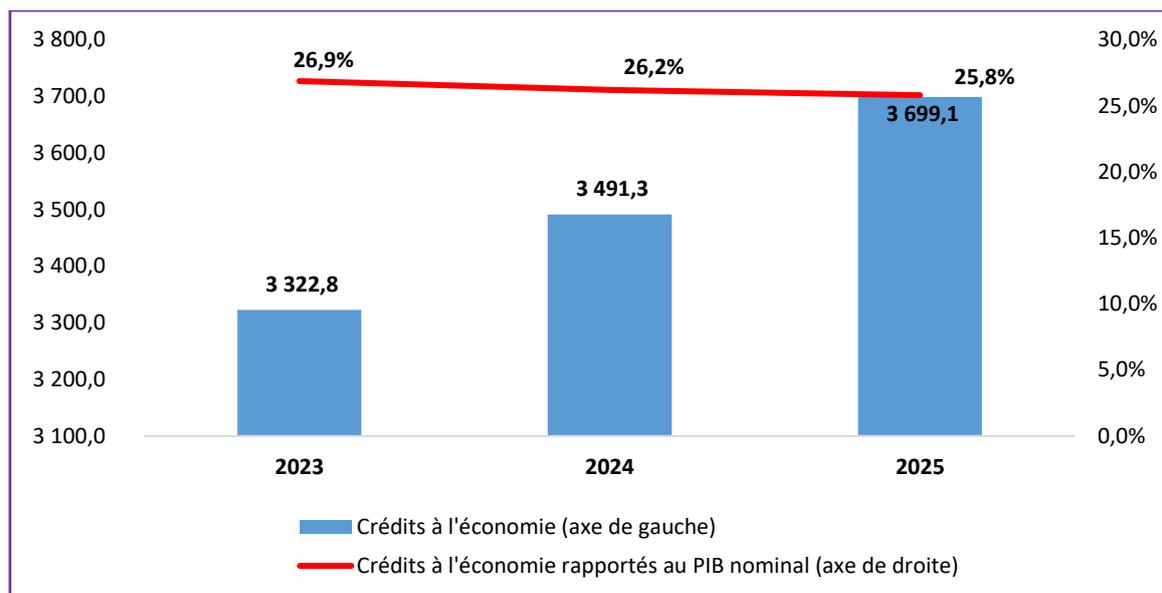
Position Nette du Gouvernement « PNG »

63. Les créances nettes sur l'Etat afficheraient une progression de 584,4 milliards de FCFA entre 2023 et 2025, passant de 1 956,6 milliards de FCFA en 2023 à 2 541 milliards de FCFA en 2025, soit une moyenne de 2 238,8 milliards de FCFA contre 1 722,8 milliards de FCFA en 2022. Cette évolution résulterait essentiellement d'un accroissement des concours de banques commerciales et de la Banque Centrale, en faveur de l'Etat, au regard du besoin de financement consécutif à la réalisation d'infrastructures, au relèvement du défi sécuritaire et l'opérationnalisation des nouvelles régions à moyen terme, etc. Cette tendance ne prend pas en compte les effets néfastes des sanctions financières de la CEDEAO et de l'UEMOA contre le Mali.

Crédits à l'économie

64. Les crédits à l'économie se caractériseraient par une augmentation de 376,3 milliards de FCFA en s'établissant à 3 699,1 milliards de FCFA en 2025 contre 3 322,8 milliards de FCFA en 2023. Ces crédits seraient essentiellement octroyés à des opérateurs exerçant dans les secteurs de l'agriculture, des télécommunications, de l'industrie, des mines et du commerce général en vue de soutenir l'activité économique.

Figure 4 : Evolution des crédits à l'économie (en milliards de FCFA), 2023-2025



Source : BCEAO, octobre 2021

Masse monétaire

66. En reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire ressortirait en hausse de 857,6 milliards de FCFA en passant de 5 702,1 milliards de FCFA en 2023 à 6 559,8 milliards de FCFA en 2025. Cet accroissement de la liquidité globale se traduirait à la fois par une hausse des dépôts en banques et de la circulation fiduciaire qui afficheraient respectivement des taux de progression de 17,5% et de 7,2% sur la période 2023-2025.

1.2.4. Objectifs de la politique budgétaire

67. Le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre d'une politique budgétaire plus soutenable et propice à une croissance économique solide tout en évitant de s'écarter des critères de convergence communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO.
68. La politique budgétaire viserait à maintenir un solde budgétaire global compatible avec la viabilité de la dette publique au Mali. Sur la période 2023-2025, le solde budgétaire global (dons inclus) serait orienté à la baisse après s'être détérioré depuis 2020 suite à l'apparition de la crise sanitaire liée au coronavirus ou « Covid-19 ». En effet, le déficit global (dons inclus) s'établirait respectivement à 4,5% et 3,7% en 2023 et 2024 avant de revenir à 3,0 % du PIB à l'horizon 2025 contre 4,7% dans le budget initial de 2022.
69. Outre les conséquences laissées par la crise sanitaire, ces niveaux de déficit s'expliqueraient entre autres par la prise en charge de certains engagements du Gouvernement relatifs à (i) l'incidence financière de l'harmonisation de la grille salariales des fonctionnaires et autres agents de l'Etat et des Collectivités territoriale ; (ii) l'opérationnalisation des nouveaux services publics issus des nouvelles régions ; (iii) le renforcement de la défense et de la sécurité ; (iv) le renforcement du système judiciaire ; (v) l'amélioration de la déconcentration et de la décentralisation budgétaire ; (vi) le maintien des efforts budgétaires en faveur de l'agriculture et de l'investissement ; (viii) le renforcement des dépenses sociales et de développement prioritaire.

70. Durant la période du cadrage, le Gouvernement poursuivra ses efforts de mobilisation accrue des recettes intérieures à travers le renforcement des mesures qui étaient déjà en cours dans le cadre du Programme Economique et Financier avec le FMI. Il est attendu un objectif de mobilisation des recettes fiscales d'environ 0,5 point de pourcentage du PIB par an entre 2023 et 2025.

Tableau 6: Projection de quelques agrégats budgétaires 2022-2025

Libellés	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	Moyenne 2023-2025
<i>Solde global dons inclus (%PIB)</i>	-4,7%	-4,5%	-3,7%	-3,0%	-3,7%
<i>Solde global dons exclus (%PIB)</i>	-5,6%	-5,2%	-4,7%	-4,0%	-4,6%
<i>Solde budgétaire de base (%PIB)</i>	-3,9%	-3,6%	-3,1%	-2,4%	-3,0%
<i>Taux de pression fiscale (en % du PIB)</i>	15,5%	16,1%	16,7%	17,2%	16,6%
<i>Masse salariale sur recettes fiscales (en %)</i>	47,0%	48,3%	46,3%	44,3%	46,3%

Source : DGB, 2022

71. Les objectifs budgétaires ci-dessus seront sous-tendus à moyen terme par les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre des Réformes de la Gestion des Finances Publiques au Mali qui visent à améliorer la préparation et l'exécution budgétaire ainsi que l'efficacité des finances publiques.
72. Il s'agira notamment de poursuivre les réformes dans le cadre de la rationalisation des exonérations et l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire à la mise en œuvre des différents textes (mines, investissements, impôts, douanes, pétrolier, loi sur la promotion immobilière, etc.). Le Gouvernement continuera également à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par les différentes évaluations PEFA ainsi que par les missions d'assistance technique du FMI (PIMA, risques budgétaires, mise en œuvre des AE-CP).

1.2.5. Orientations prioritaires de la politique budgétaire

73. Les orientations pour l'allocation budgétaire cibleront les priorités du Gouvernement retenues dans le CREDD 2019-2023 ainsi que les actions du Plan d'Actions du Gouvernement de Transition (PAG 2021-2022) et des recommandations des ANR.
74. Pour rappel, le PAG 2021-2022 de la Transition comporte quatre (04) axes d'intervention assortis d'objectifs et d'actions à mener entre 2021 et 2022 conformément à la feuille de route. Les quatre principaux axes sont les suivants : **(i)** le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; **(ii)** les réformes politiques et institutionnelles ; **(iii)** l'organisation des élections générales et **(iv)** la promotion de la bonne gouvernance et l'adoption d'un pacte de stabilité sociale.
75. Quant au CREDD 2019-2023 qui constitue le cadre de référence des politiques et stratégies de développement national, il vise principalement à trouver une réponse pertinente et proactive aux problématiques de développement. Il s'agira particulièrement : (i) de combler le déficit de gouvernance, (ii) d'assurer la paix et la sécurité et de restaurer le bon climat de vivre ensemble qui a toujours caractérisé la société malienne, (iii) de créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie et d'une croissance forte et inclusive, (iv) de mieux protéger l'environnement et de renforcer la résilience au changement climatique, (v) de mieux valoriser le capital humain et ainsi capter le dividende démographique.

II. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

2.1 Revue budgétaire 2019-2021

76. Les effets négatifs de la crise sécuritaire combinés à ceux de la crise sanitaire liée au coronavirus ont marqué la politique budgétaire entre 2019 et 2021 comme en témoigne l'évolution des soldes budgétaires. En effet, excepté l'année 2019 où le solde est ressorti nettement en dessous de la norme de l'UEMOA, la tendance générale observée est plutôt une détérioration du déficit budgétaire (dons inclus), soit environ 4% en moyenne.
77. Ce niveau de déficit est consécutif à une difficulté de mobilisation des recettes fiscales, le taux de pression fiscale en réalisation étant toujours en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA. Aussi, il convient de noter une augmentation exceptionnelle des dépenses salariales sur la période 2019-2021. Alors qu'elles n'avaient jamais excédé auparavant 35% des recettes fiscales, ces dépenses se sont établies en moyenne à 41,6% des recettes fiscales entre 2019-2021. La gestion prudente des dépenses a permis de contenir les dépenses totales qui se sont situées autour de 22,6% du PIB alors qu'elles étaient prévues à 25%.

Tableau 7 : Evolution des soldes budgétaires 2019-2021

Libellés	2019		2020		2021		Moyenne 2019-2021	
	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.
Solde global dons inclus, (%PIB)	-2,5	-1,7	-6,2	-5,5	-5,6	-4,7	-4,8	-3,9
Solde global dons exclus, (%PIB)	-4,8	-3,6	-10,2	-6,6	-7,7	-5,3	-7,6	-5,1
Solde budgétaire de base (%PIB)	-2,4	-1,7	-7,4	-5,1	-4,5	-4,0	-4,8	-3,6
Recettes fiscales (%PIB)	15,0	14,8	14,0	14,2	15,1	15,2	14,7	14,8
Dépenses totales (%PIB)	22,6	19,9	26,8	22,8	25,8	22,2	25,0	22,6
Masse salariale (% recettes fiscales)	38,9	34,5	48,0	43,0	46,5	47,2	44,5	41,6

Source : DGB, 2022

2.1.1. Evolution des ressources budgétaires 2019-2021

78. L'évolution en dent de scie des ressources de l'Etat est caractéristique du contexte socio-économique, sécuritaire et sanitaire du pays. En effet, même si la tendance s'est améliorée en 2021, il convient de noter qu'elle a fléchi en 2020. C'est ainsi que les recettes budgétaires sont passées de 1571 milliards en 2019 à 1736,7 milliards en 2021, soit une croissance moyenne de 5,1% sur la période.
79. S'agissant des dons, ils sont évalués à 191,2 milliards en 2019 contre 113,4 milliards en 2020 et 66,9 milliards en 2021, soit une baisse de 40,8 % en moyenne entre 2019 et 2021.
80. De même, les objectifs de recouvrement des recettes fiscales sont jugés très satisfaisants en 2020 et 2021 contrairement à 2019 où ils n'ont été atteints qu'à hauteur de 97,8%. En terme absolu, les recettes fiscales sont passées de 1495,8 milliards en 2019 à 1641,2 milliards de FCFA en 2021, ce qui correspond en moyenne à une hausse de 4,7% sur la période. Il en résulte un taux de pression fiscale qui est ressorti en moyenne à 14,8 % sur la période 2019-2021 loin de la norme communautaire 20% de l'UEMOA.

Tableau 8 : Evolution des ressources budgétaires selon la présentation du TOFE (en milliards) 2019-2021

Rubriques	2019			2020			2021 prov.			Taux crois. Moy. 19-21
	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Réal.
RECETTES, DONNS	2 043,6	1 843,6	90,2%	2 102,4	1 761,8	83,8%	2 171,5	1 886,3	86,9%	1,2%
Recettes totales	1 809,6	1 652,4	91,3%	1 688,9	1 648,4	97,6%	1 949,8	1 819,4	93,3%	4,9%
Recettes budgétaires	1 683,0	1 571,0	93,3%	1 516,7	1 510,0	99,6%	1 770,3	1 736,7	98,1%	5,1%
Recettes fiscales	1 529,8	1 495,8	97,8%	1 431,5	1 442,4	100,8%	1 630,1	1 641,2	100,7%	4,7%
Impôts directs	454,0	471,6	103,9%	451,5	563,2	124,8%	474,3	572,7	120,7%	10,2%
Impôts indirects	1 075,8	1 024,2	95,2%	980,0	879,2	89,7%	1 155,8	1 068,5	92,4%	2,1%
TVA	616,7	550,7	89,3%	583,0	489,3	83,9%	665,8	605,1	90,9%	4,8%
Taxes sur produits pétroliers	60,3	52,6	87,3%	47,6	55,4	116,4%	52,5	29,3	55,8%	-25,4%
Taxes sur importations	211,8	189,7	89,6%	193,1	195,1	101,0%	206,2	229,5	111,3%	10,0%
Autres droits et taxes	259,4	299,5	115,5%	289,9	267,5	92,3%	334,2	284,6	85,2%	-2,5%
Recettes non fiscales	153,2	75,2	49,1%	85,2	67,6	79,3%	140,2	95,5	68,1%	12,7%
Recettes fds. spéc. et budg. ann.	126,6	81,4	64,3%	172,2	138,4	80,4%	179,6	82,7	46,0%	0,8%
Dons	234,0	191,2	81,7%	413,5	113,4	27,4%	221,7	66,9	30,2%	-40,8%
Projets	146,8	79,0	53,8%	163,4	64,6	39,5%	155,6	48,9	31,4%	-21,3%
Budgétaires (ABG)	76,4	104,2	136,3%	223,3	35,6	15,9%	58,5	17,4	29,7%	-59,1%
Appui budgétaire (ABS)	10,7	8,1	75,2%	11,3	6,6	58,3%	7,6	0,6	7,9%	-72,7%
Fonds de concours (Covid-19)	0,0			15,5	6,6	42,6%	0,0	0,0		

Source : DGB, 2022

2.1.2 Evolution des dépenses 2019-2021

81. Sur la base de l'analyse du TOFE, il ressort des données d'exécution budgétaire 2019-2021, que les dépenses budgétaires ont sensiblement augmenté en moyenne de 9,2%. Cette tendance s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses courantes notamment les « biens et services » ; « les dépenses salariales » et les « paiements d'intérêt ». En effet, la période 2019-2021 a été marquée entre autres par des revendications d'augmentation de salaire et la prise en charge des dépenses dans le cadre des opérations de sécurisation du pays ainsi que celles liées à la crise sanitaire. Comparées aux prévisions, les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 94,3% en 2019 contre 93,7% en 2020 et 97,1% en 2021.
82. Les dépenses en capital ont connu une quasi-stagnation liée principalement aux difficultés de mobilisation des ressources à la fois internes qu'externes. Le taux d'exécution des dépenses en capital reste structurellement bas comparé à celui des dépenses courantes et reste influencé par la conjoncture économique. Excepté l'année 2019 où le taux d'exécution a atteint près de 80%, il est resté en deçà de 75% en 2020 et 2021.

Tableau 9 : Evolution des dépenses en milliards de FCFA 2019-2021 (présentation TOFE)

Rubriques	2019			2020			2021 prov.			Taux crois. Moy. 19-21
	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Prév.	Réal	Tx. Réal.	Réal.
Dépenses totales, Prêts nets	2 301,1	2 014,2	87,5%	2 732,7	2 315,0	84,7%	2 774,4	2 389,6	86,1%	8,9%
Dépenses budgétaires	2 184,1	1 938,6	88,8%	2 566,5	2 183,6	85,1%	2 599,9	2 312,0	88,9%	9,2%
Dépenses courantes	1 358,3	1 280,5	94,3%	1 674,9	1 569,7	93,7%	1 732,0	1 681,7	97,1%	14,6%
Personnel	595,6	516,7	86,8%	687,4	620,0	90,2%	758,0	775,4	102,3%	22,5%
Biens et Services	319,8	293,4	91,7%	393,2	320,5	81,5%	436,0	436,3	100,1%	21,9%
Transferts et subventions	341,8	366,4	107,2%	473,9	505,5	106,7%	396,8	328,3	82,7%	-5,3%
Intérêts dus	101,0	104,0	103,0%	120,4	123,6	102,7%	141,2	141,7	100,4%	16,7%
Dette intérieure	66,9	70,6	105,5%	82,4	90,2	109,5%	108,2	108,7	100,5%	24,1%
Dette extérieure	34,1	33,5	98,1%	38,0	33,4	87,9%	33,0	33,0	100,0%	-0,7%
Dépenses en capital	825,8	658,0	79,7%	891,6	613,8	68,8%	867,9	630,3	72,6%	-2,1%
Financement extérieur	246,9	192,4	77,9%	286,9	145,5	50,7%	335,9	135,1	40,2%	-16,2%
Financement domestique	579,0	465,6	80,4%	604,7	468,3	77,5%	532,0	495,2	93,1%	3,1%
Dépenses CSTet budgets annexes	126,6	81,4	64,3%	172,2	138,4	80,4%	179,6	82,7	46,0%	0,8%
Prêts nets	-9,6	-5,8	60,6%	-6,0	-7,0	117,4%	-5,1	-5,1	99,7%	-6,3%

Source : DGB, 2022

2.1.3 Evolution des moyens de financement du déficit

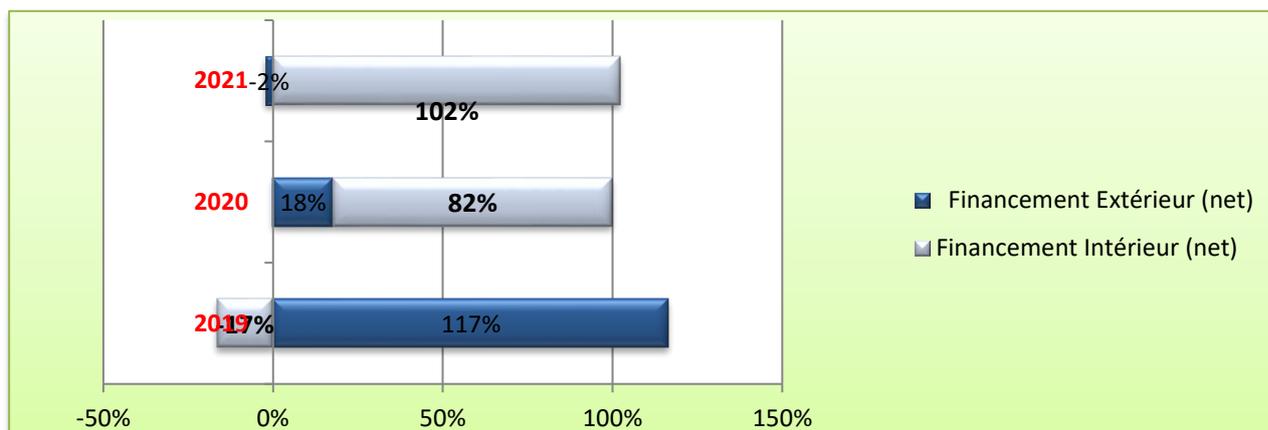
83. La répartition des sources de financement du déficit budgétaire a été très instable durant la période 2019-2021. En moyenne, le déficit a été financé en termes nets à hauteur de 44% sur les ressources extérieures contre 56% sur les ressources intérieures (bons et obligations). En 2021, le financement net du déficit a été assuré exclusivement par les ressources intérieures.

Tableau 10 : Financement du déficit (en milliards de FCFA) 2019-2021

Rubriques	2019	2020	2021 prov.	Total 2019-2021
FINANCEMENT	260,5	403,5	478,9	1 142,9
Financement extérieur (net)	303,6	71,3	-11,1	363,8
Emprunts	376,5	139,6	101,0	617,2
Projets	105,3	75,7	82,9	263,9
Prêts budgétaires	271,2	63,9	18,1	353,2
Amortissement	-90,5	-88,4	-103,3	-282,2
Annulation de la dette (PPTE)	17,6	20,0	-8,8	28,8
Financement intérieur (net)	-43,1	332,2	490,0	779,1

Source : DGB, 2022

Figure 5 : Part des sources de financement du déficit budgétaire



Source : DGB, 2022

2.2 Situation de la dette en fin 2021

84. Le stock de la dette publique du Mali en fin 2021 est estimé à 5 521,8 milliards de FCFA, dont 3 249,6 milliards de FCFA de dette extérieure y compris celle du FMI et 2 272,2 milliards de FCFA de dette intérieure. Comparé à 2019, le stock de la dette publique a progressé de 17,2% imputable essentiellement à la hausse rapide de la dette intérieure (29,8%).
85. Les paiements au titre du service de la dette sont passés de 520,8 milliards de FCFA en 2019 à 791,6 milliards de FCFA en 2020 puis à 641,1 milliards de FCFA en 2021, soit une croissance moyenne de 11,5% due en partie au paiement du service de la dette intérieure qui a enregistré une hausse en moyenne de 13,3% entre 2019 et 2021. Quant aux paiements d'intérêts et de commissions, ceux-ci ont augmenté de 18,5% entre 2019-2021. Cette augmentation est en partie liée à celle de la dette intérieure qui a connu une hausse significative d'environ 27% sur la période 2019-2021.

Tableau 11 : Encours de la dette publique entre 2019 et 2021 (en milliards de FCFA)

	2019	2020	2021
Total de l'encours	4 106,0	4 757,0	5 521,8
Dette extérieure**	2 681,6	2 993,7	3 249,6
Dette intérieure	1 424,4	1 763,3	2 272,2
Total des tirages	936,6	1 205,8	1 148,0
Dette extérieure	392,7	299,6	243,0
Dette intérieure	543,9	906,2	905,0
Total du service de la dette ***	520,8	791,6	641,1
Dette extérieure	122,1	114,9	136,3
Dette intérieure	398,7	676,7	504,8
Total des remboursements de principal	417,4	669,0	499,4
Dette extérieure	89,3	82,5	103,3
Dette intérieure	328,1	586,5	396,1
Total des paiements d'intérêts et de commissions	103,4	122,6	141,7
Dette extérieure	32,8	32,4	33,0
Dette intérieure	70,6	90,2	108,7

Source : DGDP, 2021.

NB :

** Dette extérieure y comprise celle due au FMI ;

*** Service effectivement payé ou Service payé hors allègements PPTE.

2.3 Analyse des projections budgétaires 2023-2025

86. L'analyse des projections budgétaires est faite sur la base de la présentation du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

2.3.1 Analyse de la projection des ressources 2022-2025

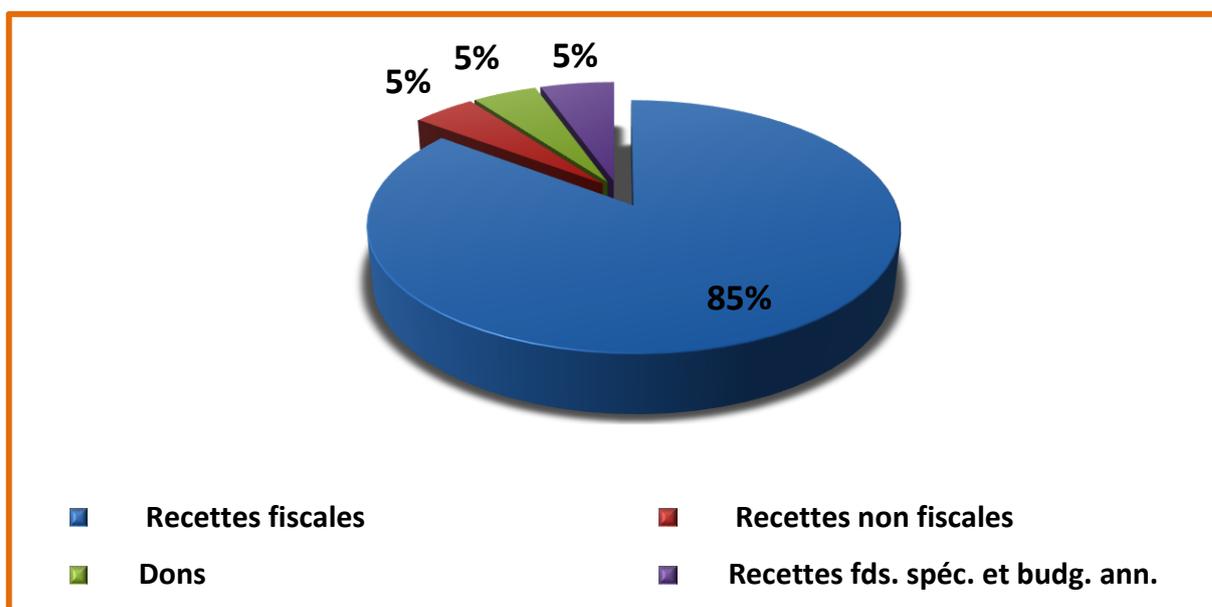
87. Les ressources (recettes et dons) sont projetées à 2 881,5 milliards de FCFA à l'horizon 2025 contre 2 128,8 milliards de FCFA dans le budget 2022. Elles connaîtraient une croissance moyenne de 11,5% sur la période 2023-2025, soit 1,3 points de moins que le rythme observé entre 2021-2022 dont la croissance est de 12,9%.

Tableau 12 : Projection des ressources 2022-2025

Rubriques	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	Taux crois. moyen 23-25
RECETTES, DONNS	2 128,8	2 318,0	2 611,2	2 881,5	11,5%
Recettes totales	2 033,6	2 228,6	2 476,4	2 734,0	10,8%
Recettes budgétaires	1 890,4	2 096,8	2 334,3	2 588,1	11,1%
Recettes fiscales	1 790,9	1 985,6	2 218,2	2 459,3	11,3%
Impôts directs	510,2	597,6	658,4	722,9	10,0%
Impôts indirects	1 280,7	1 388,0	1 559,8	1 736,4	11,8%
TVA	724,9	773,5	834,0	919,6	9,0%
TVA intérieur	288,0	310,0	343,1	389,9	12,2%
TVA sur importation	436,9	463,5	490,9	529,7	6,9%
Taxes sur produits pétroliers	57,7	59,1	52,2	52,0	-6,2%
Taxes sur les importations	226,7	248,3	273,3	297,2	9,4%
Autres droits et taxes	377,3	413,1	506,2	573,4	17,8%
Recettes non fiscales	99,5	111,2	116,2	128,9	7,7%
Recettes CST et budget annexe	143,2	131,8	142,1	145,8	5,2%
Dons	95,2	89,4	134,8	147,5	28,5%
Projets	90,0	84,2	93,5	102,1	10,1%
Budgétaires (ABG)	0,0	0,0	35,6	39,1	-
Appui budgétaire (ABS)	5,2	5,2	5,7	6,3	10,0%

Source : DGB, 2022

Figure 6 : Part moyenne 2023-2025 des catégories de ressources



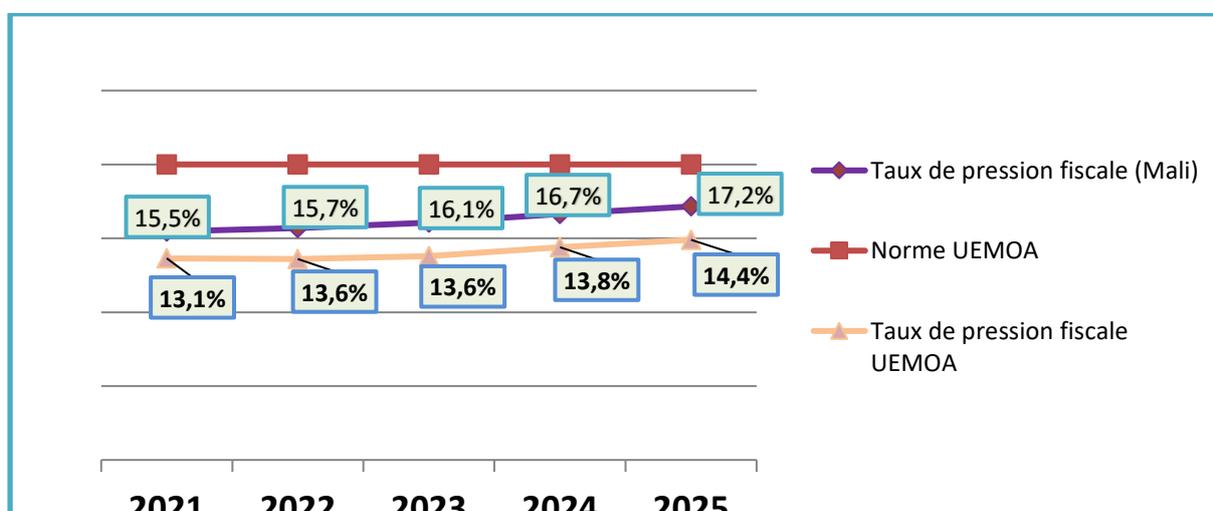
Source : DGB, 2022

a. Projections par nature de ressources

❖ Recettes fiscales

88. Les recettes fiscales nettes sont projetées en moyenne à 2 221 milliards de FCFA sur la période 2023-2025 contre 1 790,9 milliards en 2022. Elles progresseront de 11,3% en moyenne par an contre une évolution moyenne de 9,1% entre 2021-2022.
89. Les objectifs de taux de pression fiscale du cadrage budgétaire 2023-2025 seront respectivement de 16,1% ; 16,7% et 17,2 %, soit une augmentation de 0,5 point de pourcentage du PIB en moyenne par an ; ce qui correspond à un effort supplémentaire de mobilisation des recettes fiscales de l'ordre de 222,8 milliards de FCFA en moyenne entre 2023-2025. Sur la période, le taux de pression fiscale du Mali resterait en dessus du niveau de l'UEMOA.

Figure 7 : Evolution du taux de pression fiscale 2021-2025



Source : DGB, 2022, UEMOA-RSM-Déc-2021

❖ Les recettes non fiscales

90. Les recettes non fiscales, constituées, entre autres, des recettes domaniales, des dividendes reçus des sociétés minières et recettes tirées de l'or, sont projetées en moyenne à 118,8 milliards de FCFA entre 2023-2025, soit une progression moyenne de 7,7% contre 4,2% sur la période 2021-2022.

❖ Les dons

91. Les appuis budgétaires sont projetés à 147,5 milliards 2025 contre seulement 95,2 milliards de FCFA dans le budget 2022. Le niveau relativement bas des appuis budgétaires en 2022 résulte de la suspension de la coopération avec certains partenaires traditionnels.

b. Les mesures pour augmenter les recettes budgétaires

92. En vue d'atteindre les objectifs de mobilisation des recettes budgétaires, le Gouvernement mettra l'accent sur la poursuite des mesures et recommandations suivantes :

- l'élargissement de l'assiette fiscale dans les secteur agricole et informel dont les contributions actuelles aux recettes fiscales restent limitées ;
- l'augmentation des taux d'accises sur certains produits qui sont taxés en dessous des plafonds de l'UEMOA et son extension à d'autres produits ;
- l'introduction d'un impôt sur télécommunications internationales (appels téléphoniques et données)
- l'imposition du commerce électronique ;
- l'introduction de la facture normalisée ;
- la déploiement de la téléprocédures ;
- la réduction des dépenses fiscales ;
- le renforcement de la taxation des produits pétroliers ;
- la poursuite des réformes pour l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et des douanes dans le cadre du programme ECF avec l'objectif d'une augmentation durable des recettes et de promotion du civisme fiscal ;
- la poursuite de la consolidation du CUT pour une gestion performante de la trésorerie avec l'assistance technique du FMI.

2.3.2 Analyse de la projection des charges 2023-2025

93. Les charges (dépenses totales et prêts nets) sont projetées en moyenne à 3 090,7 milliards de FCFA sur la période 2023-2025 contre 2 676,1 milliards de FCFA dans le budget 2022. Pour sauvegarder la soutenabilité de la politique budgétaire perturbée par la pandémie du « Covid-19 » et les crises sécuritaires et institutionnelles, le rythme de progression des dépenses se ralentirait entre 2023-2025, soit 7,3% en moyenne contre 8,9% sur la période 2019-2021 et 12% en 2021-2022.

94. Cet ajustement budgétaire toucherait davantage les dépenses courantes dont le poids dans les dépenses budgétaires serait de 70,6% en moyenne contre 29,4% pour les dépenses d'investissement. Les dépenses en capital, tout en restant inférieures au tiers des dépenses budgétaires, augmenteraient plus vite à mesure que l'espace budgétaire est créé, soit une croissance moyenne de 9,5% contre 6,6% pour les dépenses courantes. Entre 2023-2025, les charges représenteraient en moyenne 23,2% du PIB contre 23,4% dans le budget 2022.

95. D'une manière générale, l'évolution des charges s'explique, entre autres, par : (i) la poursuite des actions du plan d'actions du Gouvernement (PAG 2021-2022) (ii) l'incidence de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ; (iii) le financement des dépenses prioritaires de développement ; (iv) la prise en charge des dépenses militaires et de sécurité ; (v) l'incidence lié à la mise en œuvre des procès-verbaux de conciliation signés entre le Gouvernement et les partenaires sociaux et (vi) la consolidation des acquis des secteurs sociaux.

Tableau 13 : Projection des charges selon la présentation TOFE 2022-2025 (en milliards de FCFA)

Rubriques	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	Taux crois. Moy 23-25
Dépenses totales, Prêts nets	2 676,1	2 868,7	3 098,1	3 305,2	7,3%
Dépenses budgétaires	2 537,9	2 741,6	2 959,9	3 163,1	7,4%
Dépenses courantes	1 809,0	1 952,3	2 089,7	2 217,5	6,6%
Personnel	841,4	958,4	1 026,7	1 089,2	6,6%
Biens et Services	406,4	411,9	431,4	464,9	6,2%
Transferts et subventions	386,1	396,5	431,9	455,5	7,2%
Intérêts dus	175,1	185,5	199,8	207,9	5,9%
Dette intérieure	139,6	147,8	159,2	165,7	5,9%
Dette extérieure	35,5	37,7	40,6	42,2	5,9%
Dépenses en capital	728,9	789,3	870,2	945,6	9,5%
Financement extérieur	195,2	199,9	211,9	231,4	7,6%
Financement domestique	533,7	589,4	658,3	714,2	10,1%
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	143,2	131,8	142,1	145,9	5,2%
Prêts nets	-5,0	-4,7	-3,9	-3,7	-11,3%

Source : DGB, 2022

a. Les dépenses courantes

96. Les dépenses courantes sont projetées en moyenne à 2 086,6 milliards de FCFA entre 2023-2025 contre 1 809 milliards en 2022, soit une progression moyenne annuelle de 6,6 % sur la période contre 14,6% entre 2019-2021. Rapportée au PIB, l'évolution des dépenses courantes se situerait en moyenne autour de 15,6% du PIB entre 2023-2025 contre 15,9% dans le budget 2022. L'évolution des dépenses courantes est tirée par :

o les dépenses de personnel

97. La projection de la masse salariale sur la période 2023-2025 est faite en tenant compte des éléments relatifs au procès-verbal de conciliation signé entre le Gouvernement et les partenaires sociaux. Les montants projetés intègrent entre autres :

- ✓ l'incidence des recrutements annuels convenus ;
- ✓ les avancements catégoriels et des partants à la retraite ;
- ✓ l'incidence des autres avantages dont le principe est accepté par le Gouvernement dans les procès-verbaux (reclassement des contractuels dans la fonction publiques, l'octroi de primes selon la profession et l'emploi, etc.) ;
- ✓ l'incidence de l'harmonisation de la grille salariale des fonctionnaires de l'Etat.

98. Les dépenses de personnel représenteront en moyenne 46,3 % des recettes fiscales sur la période 2023-2025 contre une estimation de 47,0% dans le budget 2022.

99. En valeur absolue, la masse salariale dans le budget 2022 s'élevant à 841,4 milliards de FCFA se chiffrerait en 2025 à 1 089,2 milliards de FCFA, soit une progression moyenne de 6,6 % par an contre 22,5% sur la période 2019-2021. Il convient cependant, de signaler que ces projections constituent des planchers, car elles pourraient évoluer au rythme des revendications syndicales.

- **les dépenses de biens et services**

100. Les dépenses de biens et services connaîtraient une augmentation en moyenne de 6,2% entre 2023-2025 principalement liée à l'organisation probable des élections générales. En valeur absolue, ces dépenses passeraient de 411,9 milliards en 2023 à 464,9 milliards en 2025. L'évolution des dépenses de biens et services traduit la volonté du Gouvernement de réduire le train de vie de l'Etat en rationalisant les dépenses de fonctionnement de l'administration. Les dotations serviront, entre autres, à la mise en œuvre de la réforme administrative et institutionnelle qui occasionnera la création de nouvelles régions administratives. La politique budgétaire de l'Etat maintiendrait son objectif de maîtriser les dépenses de fonctionnement de l'Administration tout en renforçant : (i) les acquis dans les secteurs sociaux (Santé, Education et Développement Social, Hydraulique, etc.) et (ii) la prise en charge des opérations pour la sécurisation du pays.

- **les transferts et subventions**

101. Les transferts et subventions sont évalués à 386,1 milliards en 2022 et s'établiraient en moyenne à 428 milliards sur la période 2023-2025, soit en moyenne annuelle une progression de 7,2 %. Ces dépenses visent essentiellement à améliorer l'offre et la qualité des services sociaux de base (notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement, l'énergie, etc.) ainsi que le soutien à l'agriculture à travers la subvention des intrants agricoles.

- **les intérêts de la dette publique**

102. Les intérêts sont projetés en tenant compte de la dynamique observée sur les trois dernières années. Ainsi, Les paiements d'intérêts sont prévus en moyenne à 197,7 milliards entre 2023-2025 contre 175,1 milliards dans le budget 2022. En pourcentage du PIB, les intérêts représenteraient 1,5% entre 2023-2025, soit le même niveau qu'en 2022.

b. les dépenses en capital

103. Les charges en capital connaîtront une progression plus marquée que les dépenses courantes. Elles sont projetées en moyenne à 868,4 milliards entre 2023-2025 contre 728,9 milliards de FCFA dans le budget 2022. Elles progresseraient en moyenne de 9,5 % par an sur la période du cadrage alors qu'elles ont connu un recul de l'ordre de 2,1% sur la période 2019-2021 suite, notamment, à une faible mobilisation des ressources extérieures. Le pourcentage des dépenses d'investissement financées rapporté au PIB se situerait en moyenne à 6,5% en 2023-2025 contre 6,4% en 2022.

104. L'augmentation des dépenses en capital est sous-tendue par la volonté du Gouvernement de :
(i) booster la croissance économique grâce aux investissements structurants dans les secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'énergie, l'eau, les infrastructures routières, la protection de l'environnement, etc. ; (ii) soutenir le développement du monde rural; et (iii) renforcer les dépenses militaires et de sécurité et la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali à travers le fonds de développement durable.

c. Les mesures d'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques

105. Le Gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par les évaluations PEFA et les missions d'assistance technique du FMI, à travers la mise en œuvre des réformes de la gestion des Finances Publiques.

Il s'agira, durant la période 2023-2025, de poursuivre les actions visant à améliorer l'efficacité de la dépense publique à travers :

- la gestion plus rationnelle de la masse salariale ;
- l'amélioration de la qualité de la programmation des dépenses en instaurant l'élaboration des plans d'engagement sectoriel et central pour une exécution fluide du budget de l'Etat ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM) ;
- le renforcement du processus de sélection et de mise en œuvre des projets d'investissement, notamment en s'appuyant sur les recommandations du PIMA ;
- la maîtrise du risque d'endettement en privilégiant des emprunts extérieurs concessionnels à maturité longue et en veillant à la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à court et moyen terme.

2.3.3 Projection des soldes budgétaires 2023-2025

106. Selon la présentation du TOFE, le déficit global dons inclus et le déficit global hors dons ressortiront respectivement en moyenne à 487,2 milliards de FCFA et à 611 milliards de FCFA sur la période du cadrage contre respectivement 547,3 milliards de FCFA et 642,5 milliards de FCFA dans le budget 2022. Le déficit global dons inclus en pourcentage du PIB qui se situe à 4,7% dans le budget 2022 serait conforme à la norme de l'UEMOA et de la CEDEAO à l'horizon 2025.

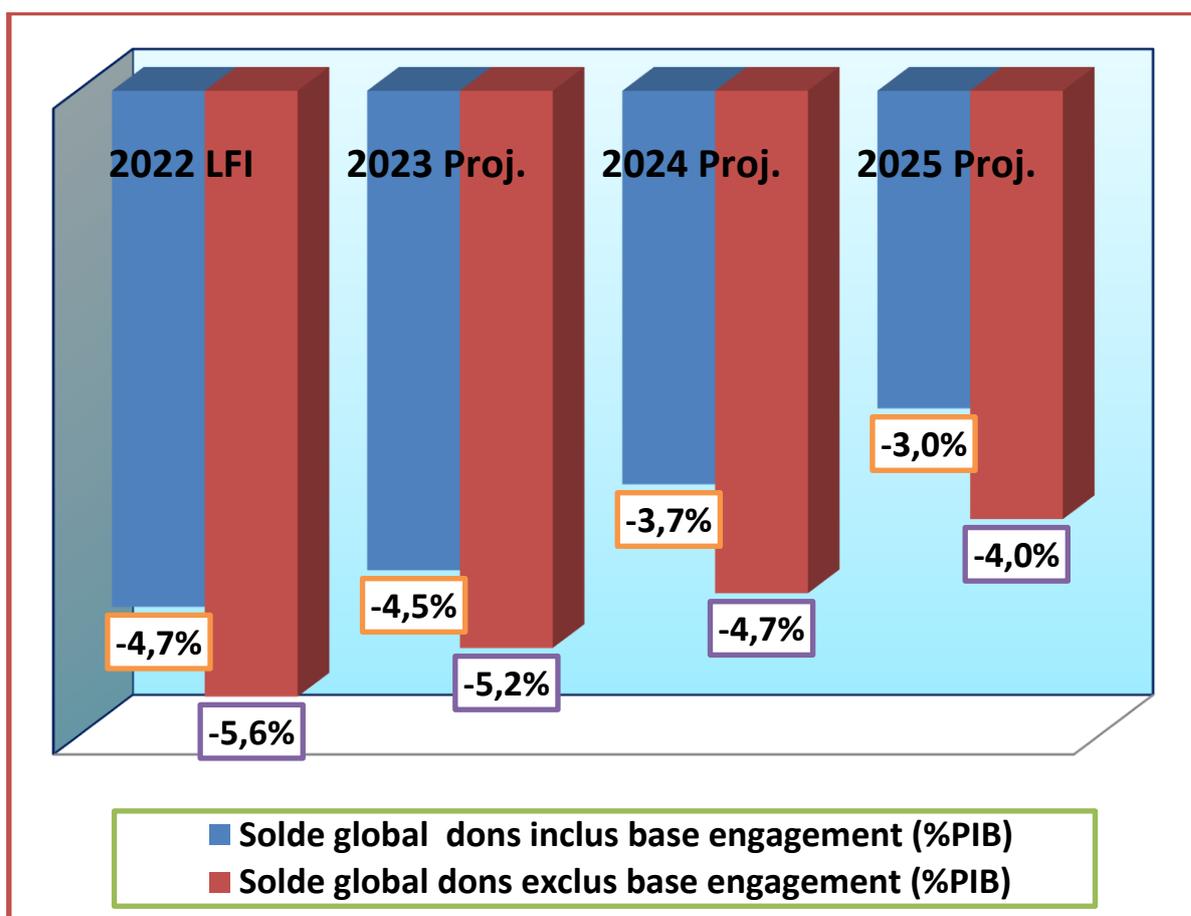
107. La trajectoire du déficit s'expliquerait par la volonté du Gouvernement de rester conforme à ses engagements pris dans le cadre du programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit tout en faisant face aux défis sécuritaires qui nécessitent des efforts financiers énormes pour l'achat des équipements militaires ainsi que le recrutement et la formation des hommes sans perdre de vue les revendications des partenaires sociaux et la nécessité de fournir aux populations les services sociaux de base.

Tableau 14 : Evolution du déficit global 2022-2025

Rubriques	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2023-25
	LFI	Proj.	Proj.	Proj.	
Solde global dons inclus base engagement (en milliards de FCFA)	-547,3	-550,7	-486,9	-423,8	-487,2
Solde global dons exclus base engagement (en milliards de FCFA)	-642,5	-640,1	-621,7	-571,3	-611,0
Solde global dons inclus base engagement (%PIB)	-4,7%	-4,5%	-3,7%	-3,0%	-3,7%
Solde global dons exclus base engagement (%PIB)	-5,6%	-5,2%	-4,7%	-4,0%	-4,6%

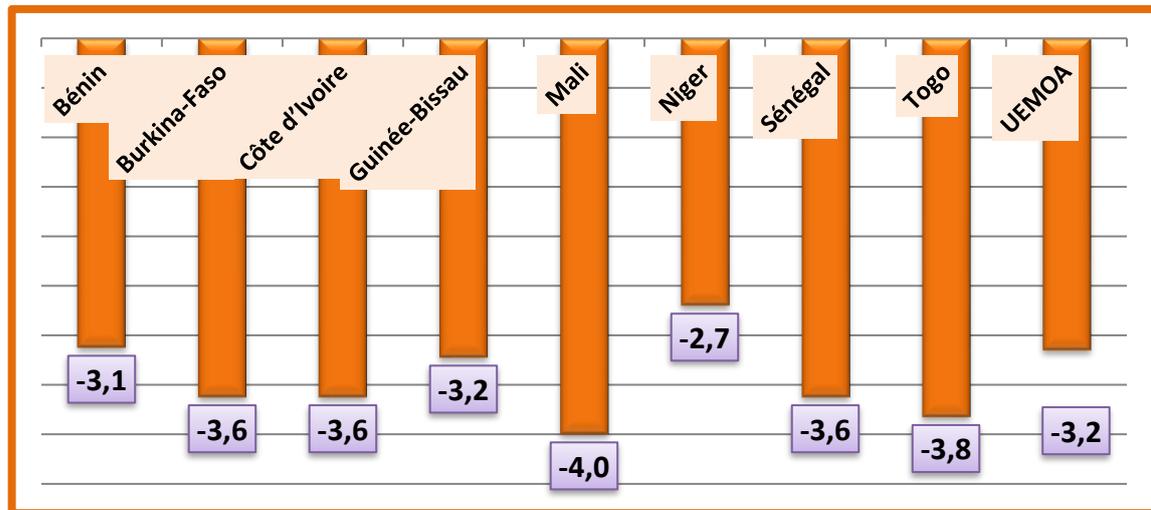
Source : DGB, 2022

Figure 8: Tendence du solde budgétaire global 2022-2025



Source : DGB, 2022

Figure 9: Solde budgétaire global dons inclus base engagement (en % du PIB) des pays de l'UEMOA 2022-2025



Source : DGB-MEF ; UEMOA-RSM, décembre 2021, IMF Country Report N°21/49, mars 2021.

2.3.4 Projection des financements du déficit

108. Le déficit budgétaire projeté ne serait couvert que partiellement par les financements extérieur et intérieur. Il se dégagera un écart de financement² correspondant au besoin de financement de :

- 1 282,5 milliards de FCFA en 2023 ;
- 1 115,3 milliards de FCFA en 2024 ;
- 944,0 milliards de FCFA en 2025.

109. Le niveau élevé du besoin de financement est lié au remboursement des obligations du trésor arrivant à échéance. Cependant, la tendance du besoin de financement est orientée à la baisse. Cela est en partie lié aux efforts de mobilisation des recettes intérieures et la rationalisation des dépenses courantes. Pour consolider cette tendance et conformément aux conclusions et recommandations de l'analyse de viabilité de la dette publique indiquant un risque de surendettement modéré, la stratégie d'endettement du Mali sur la période 2022-2024 sera bâtie sur un scénario visant la viabilité de la dette à long terme à travers le recours au financement concessionnel et des obligations de longue maturité.

² L'écart de financement correspond à la différence entre le déficit budgétaire projeté et le financement disponible projeté.

Tableau 15 : Projection des financements (en milliards de CFA) 2022-2025

Libellés	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.
FINANCEMENT (net)	690,4	-588,7	-485,3	-377,1
Financement extérieur (net)	-54,0	-41,4	-52,7	-53,4
Emprunts	100,0	130,6	132,8	143,1
Projets	100,0	110,6	112,8	123,1
Prêts budgétaires	0,0	20,0	20,0	20,0
Amortissement	-163,3	-180,8	-193,7	-204,6
Annulation de la dette (PPTE)	9,3	8,8	8,3	8,1
Financement intérieur (net)	744,4	-547,3	-432,6	-323,7
<i>dont remboursement bons et obligations du trésor</i>	-490,7	-482,9	-361,0	-252,2
Déficit (base caisse)	-690,4	-693,8	-630,0	-566,9
ECART de FINANCEMENT = - (Fin. Net +Déficit)	0,0	1 282,5	1 115,3	944,0

Source : DGB, 2022

2.3.5 Analyse des risques budgétaires

110. Les prévisions budgétaires à moyen terme 2023-2025 sont tributaires de facteurs de risques et d'incertitudes qui pourraient compromettre leur bonne réalisation. Ces phénomènes s'ils se matérialisent, affectent les finances publiques et entraînent un écart entre les résultats et les prévisions budgétaires. Ils peuvent être exogènes (i) la propagation de la crise sanitaire de la Covid-19 ; (ii) la persistance de la crise sécuritaire ; (iii) la volatilité du prix des matières premières suite aux chocs macroéconomiques ; ou endogène (iv) la vulnérabilité de la situation financière de certaines entreprises publiques ; (v) l'instabilité du climat social liée aux revendications salariales et (vi) l'imprévisibilité de la dette non conventionnelle liée aux décisions de justice condamnant l'Etat à payer des tiers.

1. Au titre des risques et incertitudes exogènes :

- i. **De l'incertitude liée à l'évolution de la pandémie de la Covid-19** : nonobstant la vaccination, une aggravation des cas de contamination de la maladie pourrait négativement peser sur l'activité économique et nécessiter des réponses de la part du gouvernement en termes de soutien budgétaire aux différents secteurs de l'économie. Ce qui pourrait aggraver le niveau du déficit budgétaire dans un contexte de rareté du financement ou, le cas échéant, pousser le gouvernement à opérer des ajustements budgétaires.
- ii. **De l'instabilité de la situation sécuritaire** : malgré les efforts du gouvernement et ses partenaires, le pays reste confronté à une situation sécuritaire toujours persistante. Cela est de nature à exacerber les incertitudes et donc décourager des initiatives d'investissement créatrices d'emplois et de revenu. Par ailleurs, du fait de l'insécurité, les services d'assiettes de l'Etat restent absents sur une bonne partie du territoire occasionnant d'énormes pertes de recettes pour l'Etat.

iii. **De la volatilité du prix des matières premières suite aux chocs macroéconomiques** : la variation des cours mondiaux des principales matières premières exportées (or, coton) et importées (hydrocarbures) constitue un risque sérieux :

- la baisse des cours de l'or aurait un impact significatif sur les recettes liées à l'exploitation et l'exportation du métal : une baisse possible du cours de l'once de 28% provoquerait un manque à gagner (à iso-production) de 1,48% de PIB ;
- une chute des cours du coton provoquerait non seulement une baisse de revenus, mais nécessiterait de soutenir les pertes de la CMDT, en raison de la politique de soutien aux producteurs ;
- la même intervention de l'Etat serait nécessaire au profit de EDM SA en cas de hausse des coûts du pétrole de 30 USD ; un choc sur son principal intrant aggraverait son déséquilibre financier au point d'imposer une intervention à hauteur de 40 milliards FCFA (environ 0,4% PIB) ;
- enfin, la hausse du prix du carburant aurait également un impact sur les recettes fiscales du fait du mécanisme de lissage des prix à la pompe.

2. S'agissant des risques et incertitudes endogènes :

- i. **de la persistance des revendications syndicales pour l'augmentation des salaires** : Depuis quelques années, les partenaires sociaux ne cessent de réclamer pour des raisons d'équité et de justice sociale des augmentations de salaires. A ce jour, le gouvernement a consenti d'énormes efforts en termes d'augmentation des salaires, primes et indemnités au point que le critère de masse salariale rapporté aux recettes fiscales est passé de 34,5% en 2019 à 43% en 2020 et 47,2% en 2021 alors que la norme communautaire recommande au plus 35%. Au titre de 2022, ce niveau est toujours élevé à 47%. Il urge pour le gouvernement de maîtriser l'augmentation de la masse salariale en vue de disposer plus d'espace pour faire face aux priorités en matière d'investissement. Pour ce faire, la conférence sociale en perspective serait une occasion idéale.
- ii. **De l'imprévisibilité de la dette non conventionnelle liée aux décisions de justice** : de plus en plus, beaucoup de procès sont engagés contre l'Etat et qui, très souvent, aboutissent à des décisions de justice obligeant l'Etat à payer des sommes importantes à des tiers. Cette situation qui aggrave la dette de l'Etat, pose la problématique de la question de la défense des intérêts de l'Etat lors des jugements.
- iii. **De la vulnérabilité financière de certaines entreprises publiques et les Caisses de Sécurité Sociale** : pour les entreprises publiques, il s'agit de l'EDM, de la SOMAGEP et de la CMDT. L'EDM est dans une situation de déséquilibre structurel occasionnant des subventions importantes que l'Etat a déboursé. S'agissant de la SOMAGEP, c'est à partir de 2018 que cette structure a commencé à bénéficier des subventions pour équilibrer ses comptes d'exploitation en raison des charges liées à la reprise des centres isolés. En ce qui concerne la CMDT, suite au boycott des cotonculteurs en 2020, cette société a bénéficié des subventions de l'Etat en 2020 et 2021 pour relancer la production du coton.

S'agissant des Caisses de Sécurité Sociale, la problématique de l'augmentation des salaires suite aux revendications sociales serait de nature à créer éventuellement des déficits au niveau des caisses de retraites.

2.4 Situation des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO

111. Sur le plan des engagements communautaires, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO seront maintenus. Les tableaux ci-dessous indiquent la position du Mali sur la période du cadrage.

Tableau 16 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA 2022-2025

Critères de convergence	Norme UEMOA	2022	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.
Critères de premier rang					
Ratio du solde budgétaire global, dons inclus en % du PIB	≥-3%	-4,7%	-4,5%	-3,7%	-3,0%
Taux d'inflation	≤3%	6%	2,5%	2,0%	2,0%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	≤70%	53,0%	53,0%	52,2%	50,8%
Critères de second rang					
Masse salariale sur recettes fiscales	≤35%	47,0%	48,3%	46,3%	44,3%
Taux de pression fiscale	≥20%	15,5%	16,1%	16,7%	17,2%
Nombre de critères respectés		1/5	2/5	2/5	3/5

Source : Services techniques du MEF, mars 2022

Tableau 17: Situation des critères de convergence de la CEDEAO 2022-2025

Critères de convergence	Norme CEDEAO	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.
Critères de premier rang					
Ratio du déficit budgétaire dons compris/ sur le PIB nominal	≤ 3%	-4,8%	-4,5%	-3,7%	-3,0%
Taux d'inflation en moyenne annuelle	≤ 5%	6%	2,5%	2,0%	2,0%
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale ≤ 10% des recettes fiscales de l'année antérieure *	≤ 10%	--	--	--	--
Réserves extérieures brutes en mois d'importations *	≥ 3	--	--	--	--
Critères de second rang					
Ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB	≤70%	53,0%	53,0%	52,2%	50,8%
Variation du taux de change nominal*	+/-10%				

Source : Services techniques du MEF, mars 2022

NB : * le critère n'est pas applicable aux pays de l'UEMOA.

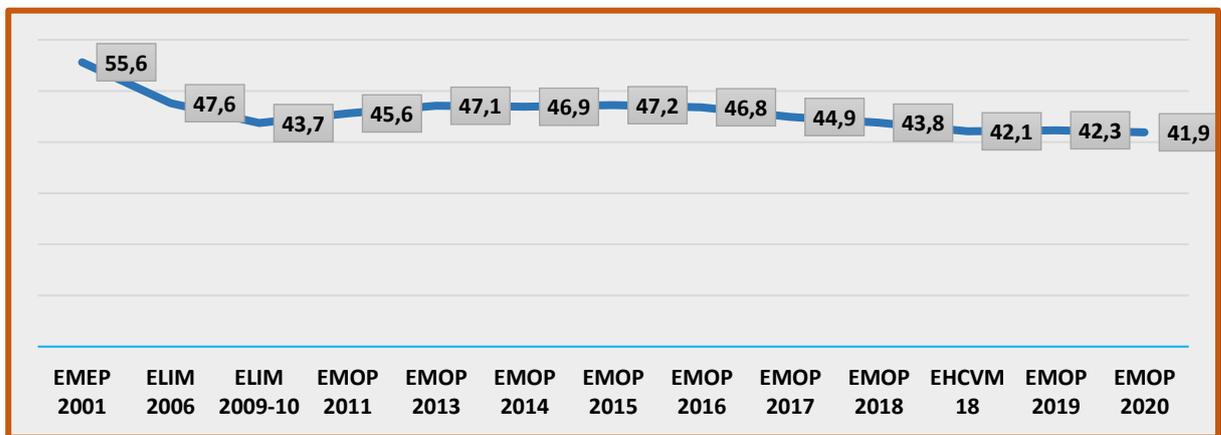
III. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES

3.1 Réalisations récentes dans la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles

Lutte contre la Pauvreté et l'Inégalité

112. Le seuil de pauvreté utilisé à l'EMOP 2020 correspond au seuil national de pauvreté calculé par l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) actualisé par le rapport des indices. Le seuil obtenu pour l'EMOP 2020 est de 179 327 FCFA contre 263 694 FCFA en 2019.
113. L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence, c'est-à-dire, la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 41,9% au niveau national en 2020 contre 42,3% en 2019.
114. La tendance de l'incidence de la pauvreté est baissière de 2016 à 2020 alors qu'elle a connu une évolution en dents de scie entre 2010 et 2015.

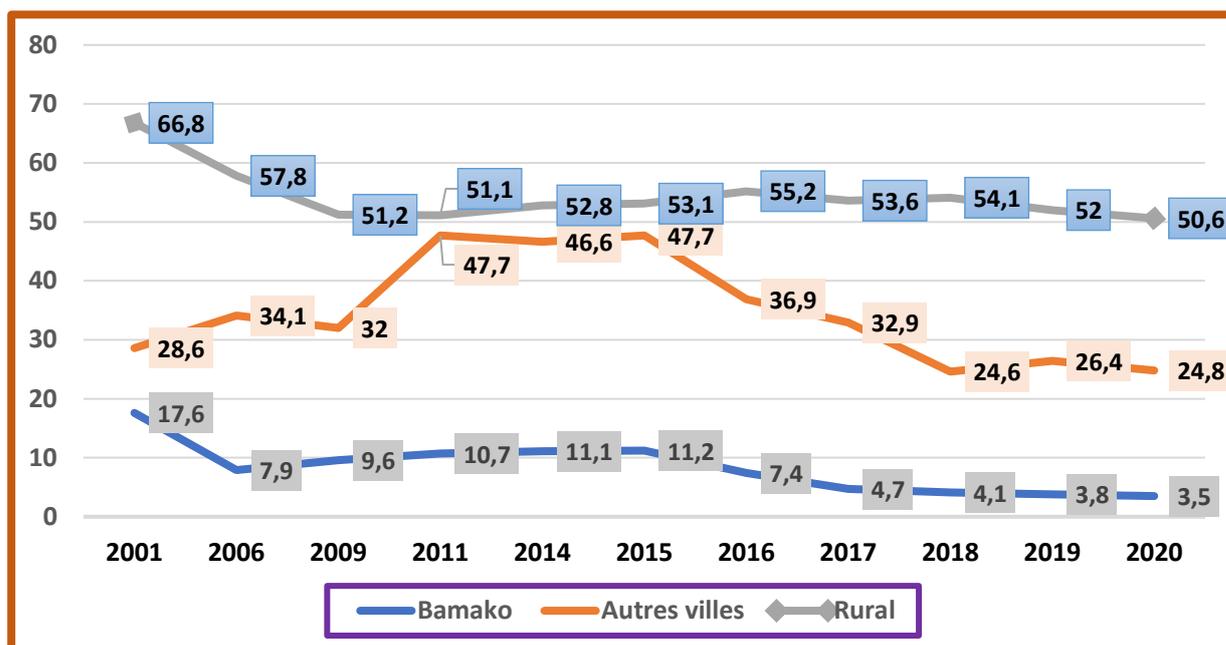
Figure 10: Évolution de l'incidence de la pauvreté entre 2001 et 2020 (en %)



Source : Rapport 2020 de mise en œuvre du CREDD (2019-2023)

115. Des disparités énormes existent entre les régions administratives du Mali. En effet, selon les résultats de l'enquête (EMOP 2019/2020) l'incidence de la pauvreté est estimée à 3,5 % à Bamako contre respectivement 24,8 % et 50,6 % dans les autres villes et en milieu rural au Mali. Ce faible taux à Bamako s'explique en général par les opportunités d'emploi ainsi que le niveau de vie élevé dans cette zone. On observe la même tendance au niveau de la profondeur et de la sévérité, c'est-à-dire, qu'il y a plus d'efforts à fournir en termes de ressources pour réduire la pauvreté dans les autres villes et en milieu rural qu'à Bamako.

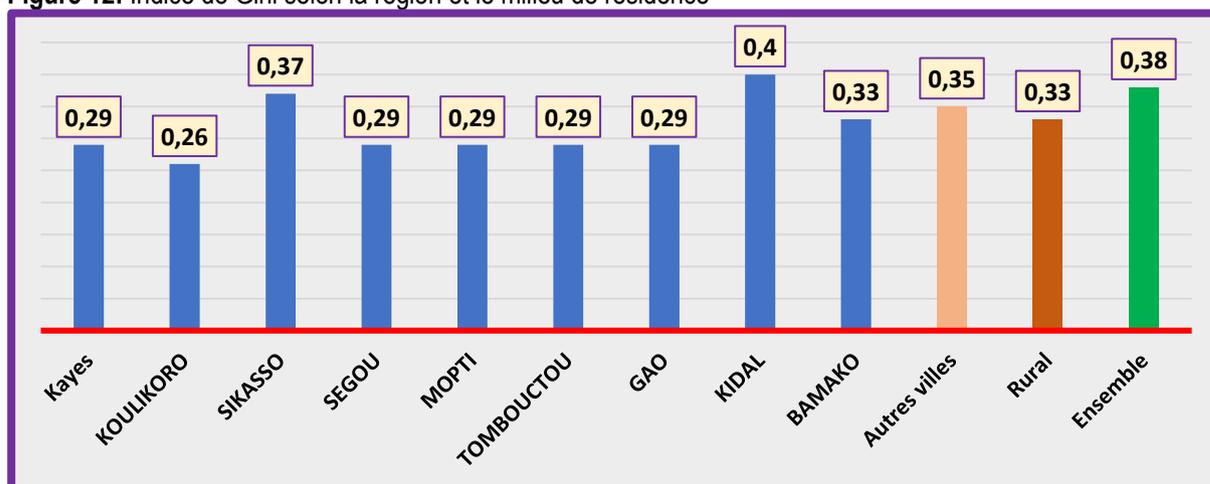
Figure 11: Indices de pauvreté selon le milieu de résidence entre 2001 et 2020 (%)



Source : Rapport 2020 de mise en œuvre du CREDD (2019-2023)

116. L'inégalité dans la répartition des dépenses ou des revenus entre les différentes couches de la population reste disparate aussi bien que la pauvreté. L'inégalité mesurée notamment par l'indice de Gini est estimée à 0,38 en 2020 contre 0,40 en 2019 sur l'ensemble du pays quoi que différente d'une région à une autre. L'inégalité la plus faible est observée à Koulikoro (0,26), c'est à Kidal qu'elle est la plus grande (0,40) suivi de Sikasso (0,37).

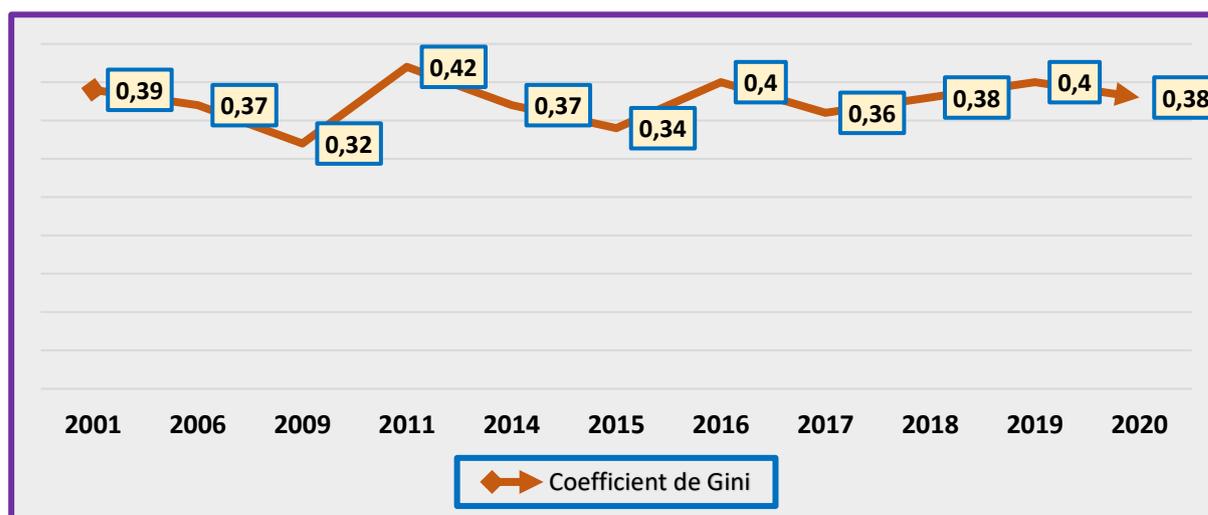
Figure 12: Indice de Gini selon la région et le milieu de résidence



Source : Rapport 2020 de mise en œuvre du CREDD (2019-2023)

117. L'analyse spatiale montre que l'inégalité dans les autres villes est la plus élevée (0,35) contre (0,33) observé à Bamako et dans le milieu rural.

Figure 13 : Évolution de l'inégalité entre 2001 et 2020 – coefficient de Gini



Source : Rapport 2019 et 2020 de mise en œuvre du CREDD (2019-2023).

Gouvernance, Paix, Sécurité et Réconciliation Nationale

118. L'année 2020 a été marquée par le début de la mise en œuvre des (04) grandes résolutions issues du Dialogue National Inclusif (DNI) tenu en décembre 2019. Les activités réalisées dans ce cadre ont porté sur : l'organisation des élections législatives ; les préparatifs de l'organisation du référendum constitutionnel, la tenue de rencontres de Comité de Suivi de l'Accord (CSA) sur l'établissement de la sécurité, le retour de l'administration et les modalités de la relecture de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.
119. La proclamation des résultats définitifs des élections législatives tenues en mars et avril a donné lieu à des manifestations post-électorales qui ont conduit à la démission du Président de la République ouvrant la voie à une transition.
120. En matière de réformes politiques et institutionnelles, la période a vu la création de nouvelles régions administratives dans le cadre du renforcement de la régionalisation. L'opérationnalisation de ces nouvelles entités administratives se poursuit, notamment à travers la nomination des gouverneurs et la mise en place des services techniques.
121. Par Décret n°2020-0072/PT-RM du 1^{er} octobre 2020, le Président de la Transition a aussi promulgué la Charte de la transition qui complète la Constitution du 25 février 1992.
122. Les principaux faits majeurs suivants en termes d'avancées ou de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord ont été enregistrés en 2020 :
123. **En ce qui concerne les réformes politiques et institutionnelles**, la révision de la constitution est une priorité du Gouvernement de la Transition. Dans ce cadre, le Ministère de la Refondation de l'État a institué un cadre de concertation permanent avec le MATD. S'agissant du processus de découpage administratif et électoral, il n'a pas pu être bouclé pour permettre l'élection des députés dans les nouvelles circonscriptions.
124. **Concernant l'état du transfert des ressources**, il faut noter que de 2017 à 2020, le taux de transfert des ressources budgétaires de l'État aux collectivités territoriales est passé de 18,3% à 23,01%. Selon le ministère de l'économie et des Finances, l'atteinte du seuil de 30% conformément aux dispositions de l'Accord, paraît tenable pour le budget de l'exercice 2022.

- 125.** En matière de défense et de sécurité, le Gouvernement du Mali et les Mouvements signataires ont entrepris de nombreuses actions en vue de mettre en œuvre ce volet de l'Accord pour la paix et la réconciliation. La première phase du processus DDR/intégration qui visait un effectif des bataillons MOC de 1840, n'a pu incorporer que 1313 ex-combattants dans les rangs des FAMA (Armée de Terre et Garde Nationale) laissant un gap de 527 éléments. Pour compléter cet écart, une opération des rattrapage DDR/intégration s'est déroulée de juin à juillet 2020 à l'issue de laquelle, 451 ex-combattants ont été retenus.
- 126.** Les unités des Forces Armées Reconstituées (FAR), sont déployées à Kidal, Ménaka, Gao et Tombouctou. Toutefois, on note une augmentation du nombre d'absences prolongées assimilables à des désertions. Les deux (2) unités Spéciales Anti-terroristes (USAT), formées à partir des FAR et chargées de lutter contre le terrorisme et activités délictueuses connexes, sont déployées à Ménaka.
- 127.** En matière de réconciliation, de justice et de questions humanitaires, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a tenu une audience publique le 5 décembre 2020 au cours de laquelle des victimes des violations graves des Droits de l'Homme ont témoigné devant le monde les exactions subies. Elle a aussi réalisé quinze (15) enquêtes portant sur des cas emblématiques de violations graves des Droits de l'Homme, dont les rapports ont été validés.
- 128.** En vue de renforcer le processus de Dialogue et Réconciliation Nationale, la CVRJ a recueilli 3 500 cas de violations des Droits de l'Homme contre 5 324 en 2019. Il est à rappeler que de janvier 2017 à la date du 31 décembre 2020, il a été recueilli 19 662 dépositions des victimes et témoins. En outre, elle a permis la prise en charge médicale et psychologique de dix (10) victimes dont sept (07) hommes, deux (2) femmes et un (01) enfant.
- 129.** Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale, les activités suivantes ont été exécutées en 2019 : l'adoption de l'ordonnance n°2019-023/P-RM du 27 septembre 2019 portant modification de l'ordonnance n°2014-003/P-RM du 15 janvier 2014 portant création de la Commission Vérité Justice et Réconciliation, l'enregistrement de 6 800 cas de violation grave des droits de l'homme.
- 130.** Dans le domaine de la gouvernance et de transparence financière, les structures de contrôle ont exécuté diverses missions de contrôle et d'audit pour lesquelles des recommandations pertinentes ont été formulées afin de contribuer à l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources publiques.
- 131.** Au niveau du contrôle général des services publics (CGSP), en 2020, vingt-cinq (25) missions ont été exécutées sur quarante (40) programmées, soit un taux de réalisation 62,5%. Outre la crise sanitaire liée à la COVID 19, ce taux de réalisation s'explique notamment par départ en cours d'année du personnel de vérification pour les structures de contrôle externes et des services financiers qui offrent des conditions de rémunérations plus intéressantes que le CGSP.
- 132.** Au niveau du bureau du vérificateur général (BVG), en 2020, sur 37 missions prévues, 21 missions de vérification et 1 mission de d'évaluation de politiques publiques ont été réalisées. Il s'agit de : (i) 12 vérifications financières ou de conformité ; (ii) 4 vérifications de performance ; (iii) 5 vérifications de suivi des recommandations et (iv) 1 évaluation de politique publique (le Programme Développement Social et Sanitaire (PRODESS II)).

- 133.** S'agissant de la Cellule Nationale de traitement des Informations Financières (CENTIF), la mise en œuvre des activités de lutte contre le blanchiment des capitaux (BC) et de financement du terrorisme (FT) s'est ressentie de la crise multiforme que le Mali a connue en 2020. Toutefois, les principaux résultats obtenus se résument ainsi qu'il suit :
- 134.** Le Mali dispose d'un cadre de gestion de risques liés au BC/CT, suite à l'évaluation nationale des risques qui a permis de révéler avec précision, la nature et le niveau des risques auxquels le pays est confronté ainsi que sa capacité institutionnelle à y faire face.
- 135.** La base de données disponible pour mener les investigations s'est davantage élargie à travers le renforcement de la coopération avec les homologues de la zone UEMOA. Cette coopération permet également à la CENTIF de bénéficier de l'expertise de ses pairs, en matière d'investigations et de traitement de l'information financière.
- 136.** Enfin, il est important de noter l'élaboration d'un Avant-projet de loi en vue de la modification du Code de procédure pénale pour prendre en charge l'auto saisine des juridictions compétentes en matière de corruption et de délinquance financière.
- 137.** La mise en œuvre des recommandations du GAFI (Groupe d'Action Financière) et de GABIA (Groupe d'Action International contre le Blanchiment en Afrique de l'Ouest) se poursuit de façon satisfaisante.
- 138.** Dans le cadre du Classement de Transparency International, sur un total de 180 pays à travers le monde dont les efforts de lutte contre la corruption ont été évalués, à travers l'indice de perception de la corruption (l'IPC), le Mali occupe le 129ème rang, avec un score de 30 sur une moyenne africaine de 32, contre 130ème en 2019 avec un score de 29, très loin de la cible du CREDD qui est 96ème rang. Concernant le classement des pays africains en 2020, le Mali vient à la 29ème place. Cette situation interpelle fortement surtout dans un contexte de diminution des recettes publiques liées à la pandémie de la COVID 19.

Secteurs sociaux

- 139.** La mise en œuvre du PRODEC2 entre 2019 et 2020, effectuée par les services techniques des départements sectoriels en collaboration avec les services déconcentrés et décentralisés et les PTF, a permis d'enregistrer quelques résultats significatifs au niveau du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle. Parmi lesquels, on peut citer : (i) l'élaboration des plans d'actions annuels en cohérence avec le PAPB et les DPPD-PAP ; (ii) les appuis faits aux communautés des zones affectées et d'insécurité dans le cadre de continuité pédagogique ; (iii) la relecture et la consolidation du Curriculum de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/ Passerelle (SSA/P) avec l'appui des PTF et des ONG partenaires ; (iv) l'organisation d'un cadre de concertation nationale sur SSA/P ; (v) l'introduction de nouvelles règles dans lesquelles l'autonomie des établissements de l'enseignement supérieur, leur flexibilité et responsabilité des résultats sont essentielles à partir de la mise en place de contrats de Performance et (vi) l'élaboration d'un texte de création de l'Agence chargée des écoles coraniques rénovées.
- 140.** Ainsi, en dépit de l'insécurité et des mouvements syndicaux qui perturbent le bon déroulement de l'école, certains indicateurs ont tout de même évolué mais de manière timide. L'indice de parité filles/garçons du TBS au niveau du fondamental 2 est en hausse de 0,02 point en 2020 grâce aux efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires en faveur du maintien des filles. De même, celui du fondamental 1 a connu un gain de 0,20 point passant à 1,10 en 2020 contre 0,90 en 2019. Malgré quelques progrès réalisés en 2019,

les autres indicateurs, notamment le Taux Brut de Scolarisation, le Taux Brut d'Admission, le Ratio Élèves-Maître et le Taux d'Achèvement, au regard des attentes encore nombreuses, ont connu une régression en raison de la fermeture d'un nombre important d'écoles publiques entre 2019 et 2020.

- 141.** A cause de l'insécurité au nord et au centre du pays, les deux tiers des écoles sont fermés et des élèves privés d'écoles se trouvent au centre du pays, dans la région de Mopti où les violences intercommunautaires se sont ajoutées aux attaques terroristes. Dans les sept (07) régions affectées (Koulikoro, Ségou, Mopti, Gao, Ménaka, Tombouctou et Kidal), 920 écoles (11%) sur un total de 8421 ne sont pas fonctionnelles à la fin de juin 2019, c'est-à-dire à la fin de l'année scolaire 2018 – 2019.
- 142.** Des disparités persistent et s'accroissent davantage entre les régions du pays. Ainsi, la couverture au 1er cycle a augmenté dans la région de Gao (65,90% à 86,44%), et diminué à Mopti (54,50% à 47,30% à 42,92%) de 2019 à 2020. Les facteurs expliquant cette baisse sont liés soit à la non fonctionnalité de certaines écoles publiques ou soit à la fermeture de nombreuses écoles à cause de l'insécurité. Des efforts doivent se poursuivre pour maintenir le maximum d'enfants dans le système.
- 143.** En vue d'améliorer l'état de santé de la population et lutter contre le VIH/Sida, la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) 2014-2023 se poursuit à travers un programme quinquennal suivant l'approche sectorielle, dénommée le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) IV couvrant la période 2019-2023. Ainsi, dans le cadre de la poursuite des actions visant l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique, le taux de couverture géographique en services de santé dans un rayon 15 km est de 88 % en 2020 contre 87,9% en 2019. Quant au nombre de CSCOM fonctionnels, il a atteint 1 460 en 2020 contre 1 404 en 2019. Par ailleurs, le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié et le pourcentage de CSCOM médicalisés ont été respectivement de 38,9 % et 53,45 % en 2020 contre 42% et 34% en 2019.
- 144.** La Politique Nationale de l'Emploi, adoptée en mars 2015, reste un levier privilégié de la stratégie de réduction de la pauvreté à travers la création et l'accès à un emploi plus stable et mieux rémunéré pour une plus grande partie de la population en âge de travailler. Le nombre de nouveaux emplois nets créés par les secteurs public et privé passe de 36 122 en 2019 à 27 264 en 2020 soit une baisse de 8 858 emplois. On constate que 5 individus sur 100 en moyenne exercent un emploi formel. Le taux d'emploi informel a augmenté avec 97,1% en 2020 par rapport aux 95,1% en 2019. On constate également qu'en 2020, le taux de chômage des jeunes de 15 – 24 ans (8,8 %) et des 15- 35 ans (7,4%) sont supérieurs à celui du niveau national (5,2%).
- 145.** S'agissant de l'accès à l'électricité, les efforts destinés à assurer la couverture des besoins en énergie électrique des populations et des activités socioéconomiques ont permis d'accroître **le taux national d'accès à l'électricité** qui s'établit à 52% en 2020 contre 50 % en 2019, soit une augmentation de 2 points de pourcentage. Ce qui avoisine la cible (51 %) de 2019 du CREDD (2019-2023). Au niveau urbain, le taux est passé de 96% en 2019 à 98% en 2020, soit une augmentation de 2 points de pourcentage. Quant au rural, il est passé de 21,12% en 2019 à 24,08% en 2020, soit une augmentation de 2,96 points de pourcentage. Toutefois, le tarif social électricité 1^{ère} tranche EDM, hors TVA continue toujours d'être constant à 59 FCFA. Bien qu'il préserve la stabilité sociale, ce tarif n'encourage pas l'assainissement de la société EDM SA et dé motive le retour sur investissement. Le taux de pénétration des énergies renouvelables est resté stationnaire à 13% pour une prévision de 15%. Les efforts pour l'élargissement et la diversification de l'offre énergétique se sont matérialisés par le développement de projets d'énergies renouvelables, de biomasse et les projets d'interconnexion de réseaux électriques sous régionaux. La mise en œuvre des projets a souffert de la survenue de la COVID-19 en plus de la crise sociopolitique et sécuritaire que traverse le pays. Malgré ce contexte difficile, quelques progrès importants ont été enregistrés au cours de l'année 2020 dont la mise en

service de la centrale solaire PV de 50 MWc de Kita, le démarrage des travaux du projet de construction de la ligne de 225 KV double terre Sikasso-Sanankoroba-Bamako, le démarrage des activités du Projet d'Amélioration du Secteur de l'Électricité au Mali (PASEM) et du Projet Régional d'accès à l'Électricité (PRAE) et la signature de nouveaux contrats de concession pour les projets de centrale solaires à un tarif du kWh de 55 FCFA/KWh.

- 146.** Dans le domaine de l'amélioration de l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable en 2020, il a été enregistré une hausse d'environ 16% du nombre de nouveaux ouvrages réalisés dans le cadre des projets et programme de la DNH et une hausse de 08% pour le total des réalisations d'ouvrages hydrauliques par rapport à 2019. La performance du programme de la DNH avec l'appui des autres intervenants en 2020 passe de 67% en 2019 à 83% en termes de réalisation. Le taux d'accès aux services d'eau potable n'a augmenté que faiblement en 2020 par rapport à 2019 (69,6%) même si en milieu urbain et semi-urbain, il a été plus dynamique en passant de 77,7% en 2019 à 79,7% en 2020.
- 147.** Dans le cadre de la promotion de l'égalité du genre, l'autonomisation de la femme et l'épanouissement de l'enfant et de la famille, les actions de développement se sont essentiellement articulées autour de l'autonomisation de la femme et l'épanouissement de l'enfant, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ainsi que les pratiques traditionnelles néfastes (loi contre les VBG) au Mali. A ces actions s'ajoutent également les activités autour de la santé de la reproduction (SR) et la promotion du genre, notamment, la mise en œuvre de la Résolution 1325 et le Plan d'Action de la Politique Nationale Genre. Dans le cadre des activités de promotion du genre et l'égalité de chance, la Loi n°052 du 18 décembre 2015 instituant la promotion du genre a beaucoup impacté sur le pourcentage des postes occupés par les femmes au Mali. Cependant, il faut noter la non fonctionnalité de ces organes dans les régions (comités régionaux genre) consécutive à la non tenue des réunions statutaires, faute de financement.

3.2 Priorités du Gouvernement sur la période 2023-2025

148. Les priorités du cadrage budgétaire 2023-2025 se fondent sur la stratégie du CREDD 2019-2023 en tenant compte des nouvelles orientations du gouvernement contenues dans son Plan d'Actions.

149. En termes d'allocations budgétaires, la priorité sera accordée à ce qui suit :

- la poursuite du renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité ;
- l'organisation des élections générales ;
- le renforcement du système judiciaire ;
- le maintien des efforts budgétaires en faveur de l'agriculture et de l'investissement ;
- le renforcement des dépenses sociales et de développement prioritaire ;
- l'amélioration des conditions de vie des travailleurs (mise en œuvre du procès-verbal de conciliation signé avec les partenaires sociaux) ;
- l'opérationnalisation des nouveaux services publics issus des nouvelles régions ;
- la contribution budgétaire de l'Etat à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ;
- l'amélioration de la déconcentration et de la décentralisation budgétaire.

150. Les projections budgétaires sont mises en cohérence avec les priorités d'allocations budgétaires du CREDD 2019-2023 qui est bâti autour de cinq (05) axes. Ainsi, les allocations selon les axes stratégiques se présentent comme suit :

- le premier axe stratégique serait financé en moyenne à 659,5 milliards de FCFA, soit 21,0% dans le cadrage contre 20,3% dans le CREDD ;

- la part du deuxième axe stratégique dans le budget serait en moyenne de 558,3 milliards de FCFA, soit 17,7% des dépenses totales dans le cadrage contre 17,3% prévus dans le CREDD ;
- le troisième axe stratégique représenterait en moyenne 723,6 milliards de FCFA, soit 23,0 % dans le cadrage contre une prévision du CREDD de 25,7% ;
- le quatrième axe stratégique serait, quant à lui, financé en moyenne à hauteur de 53,2 milliards de FCFA, soit 1,7 % des dépenses totales contre 1,9% dans le CREDD ;
- enfin, le cinquième axe stratégique bénéficierait d'un financement en moyenne de 891,2 milliards de FCFA, soit 28,3 % des dépenses totales contre une prévision de 27,6% dans le CREDD.

151. Les opérations concernant la dette publique (paiement d'intérêts, apurement du passif, etc.) sont estimées en moyenne à 260,4 milliards de FCFA représentant 8,3% des dépenses totales contre une prévision de 7,2% dans le CREDD.

Tableau 18: Comparaison des allocations sectorielles du CREDD et du DPBEP (en milliards de FCFA)

AXES du CREDD	2022 LFI		2023 Proj.		2024 Proj.		2025 Proj.	
	CREDD	DPBEP	CREDD	DPBEP	CREDD ³	DPBEP	CREDD	DPBEP
Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	611,4	618,8	662,3	627,3	654,3	654,3	696,9	696,9
Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	514,5	474,0	559,5	513,5	562,3	562,3	599,1	599,1
Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	981,1	636,8	1 059,5	664,7	726,5	726,5	779,5	779,5
Axe 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	73,3	44,1	79,6	46,9	53,6	53,6	59,0	59,0
Axe 5 : Développement du capital humain	821,7	763,0	891,7	823,9	893,6	893,6	956,0	956,0
Opérations concernant la dette publique	165,4	211,6	179,6	248,2	262,7	262,7	270,2	270,2
Total Général	3 167,4	2 748,3	3 432,2	2 924,6	3 153,1	3 153,1	3 360,6	3 360,6

Source : DGB, 2022

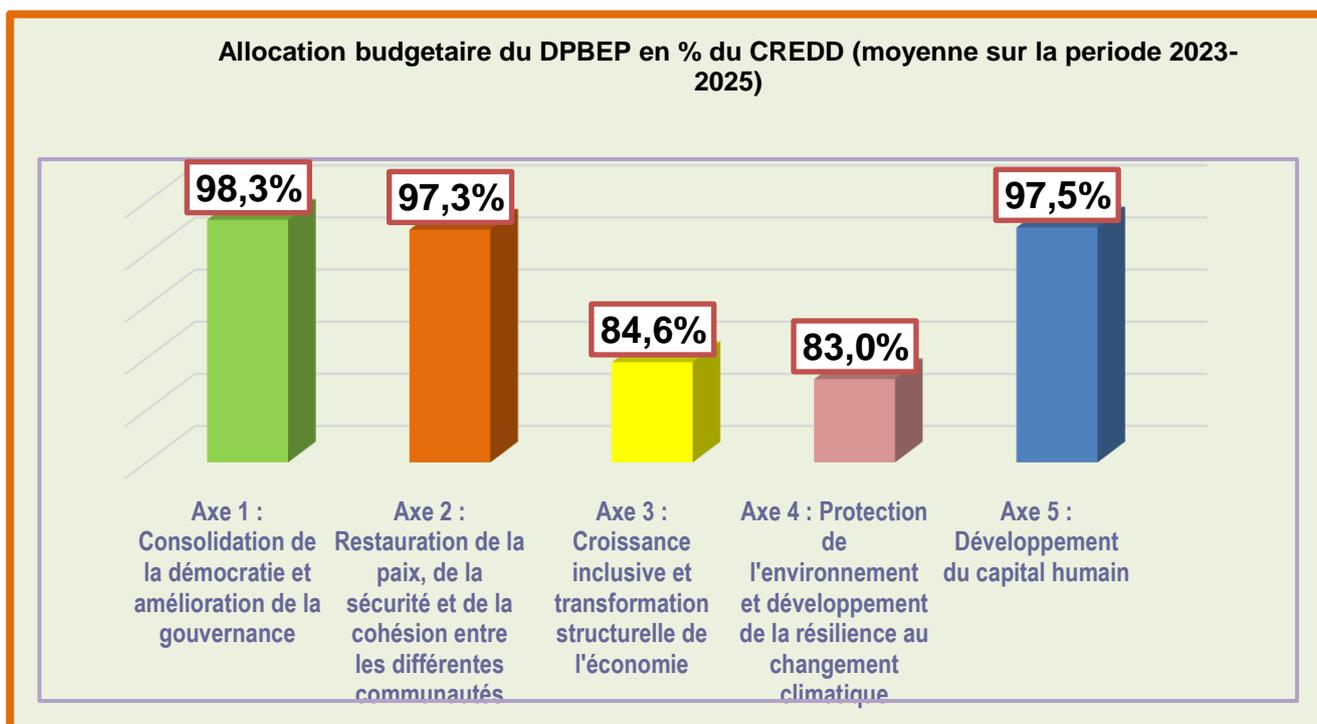
³ Les projections du CREDD 2024 et 2025 sont supposées être les mêmes que pour le DPBEP, le CREDD actuel finissant en 2023.

Tableau 19: Comparaison des ratios du DPBEP et du CREDD par rapport aux dépenses totales

AXES du CREDD	2022 LFI		2023 Proj.		2024 Proj.		2025 Proj.	
	CREDD	DPBEP	CREDD	DPBEP	CREDD	DPBEP	CREDD	DPBEP
Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	19,3%	22,5%	19,3%	21,5%	20,8%	20,8%	20,7%	20,7%
Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	16,2%	17,2%	16,3%	17,6%	17,8%	17,8%	17,8%	17,8%
Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	31,0%	23,2%	30,9%	22,7%	23,0%	23,0%	23,2%	23,2%
Axe 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	2,3%	1,6%	2,3%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%
Axe 5 : Développement du capital humain	25,9%	27,8%	26,0%	28,2%	28,3%	28,3%	28,4%	28,4%
Opérations concernant la dette publique	5,2%	7,7%	5,2%	8,5%	8,3%	8,3%	8,0%	8,0%

Source : DGB, 2022

Figure 14: Allocation budgétaire du DPBEP en % du CREDD (moyenne sur la période 2023-2025)



Source : DGB, 2022

152. La figure ci-dessus indique dans quelle mesure les allocations du cadrage 2023-2025 sont alignées sur le cadrage initial du CREDD 2019-2023. Il ressort que les allocations des axes 1, 2 et 5 sont plus proches du cadrage initial du CREDD. En effet, pour ces axes le taux d'allocation oscille entre 97,3% et 98,3%. Par contre, pour les axes 3 et 4, il existe un écart assez important entre les allocations du DPBEP et le CREDD. Cet écart varie de 16% pour l'axe 3 à 17% pour l'axe 4. Cela pourrait s'expliquer par la baisse attendue de certaines dépenses d'investissement sur la période 2023-2025, conformément à l'orientation de la politique budgétaire du Gouvernement qui amorcera une consolidation à partir de 2023 en vue d'un retour progressif à un déficit budgétaire compatible avec la viabilité de la dette publique.

3.3 Analyse des allocations budgétaires 2023-2025 par axe du CREDD et par fonction

153. L'analyse des dépenses par axe et par fonction permet de donner la structure des dépenses en fonction des priorités stratégiques du Gouvernement, compte tenu des objectifs socioéconomiques que les administrations publiques s'efforcent d'atteindre. Elle regroupe les dépenses publiques autour de dix (10) grandes fonctions réparties entre les différents axes du CREDD présentées dans le tableau ci-dessous.

154. Sur la période 2023-2025, la politique budgétaire sera plutôt resserrée afin de permettre un retour progressif à un déficit budgétaire global conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (3% du PIB) à l'horizon 2025, après la crise de 2020 liée à la pandémie du coronavirus puis les sanctions économiques et financières de la CEDAO et de l'UEMOA dont les effets pourraient continuer de peser sur le cadre macroéconomique. A cet effet, plusieurs secteurs subiront une réduction de leur allocation budgétaire en 2022 comparativement à l'année 2020 et 2021. Cependant, au fur et à mesure que les recettes budgétaires augmentent, les allocations budgétaires seront réajustées à la hausse en tenant compte des priorités Gouvernementales et en privilégiant les investissements.

Tableau 20: Allocations budgétaires par axe du CREDD et par fonction (en milliards de FCFA) 2022-2025

AXES/FONCTIONS	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	Moy. 23-25
Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	618,8	627,3	654,3	696,9	659,5
Services généraux des administrations publiques	578,7	584,3	607,5	646,2	612,7
Ordre et sécurité publics	40,1	43,0	46,9	50,7	46,8
Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	474,0	513,5	562,3	599,1	558,3
Défense	316,3	341,0	374,9	399,6	371,9
Ordre et sécurité publics	157,7	172,5	187,4	199,4	186,4
Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	636,8	664,7	726,5	779,5	723,6
Affaires économiques	562,0	588,6	642,7	688,2	639,8
Logement et équipements collectifs	60,3	61,2	66,7	72,7	66,9
Loisirs, culture et culte	14,5	15,0	17,1	18,7	16,9
Axe 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	44,1	46,9	53,6	59,0	53,2
Protection de l'environnement	44,1	46,9	53,6	59,0	53,2
Axe 5 : Développement du capital humain	763,0	823,9	893,6	956,0	891,2
Santé	171,9	184,1	200,8	216,7	200,5
Loisirs, culture et culte	13,5	13,8	16,1	17,6	15,8
Enseignement	486,0	526,9	569,1	606,7	567,6
Protection sociale	91,5	99,1	107,7	114,9	107,2
Opérations concernant la dette publique	211,6	248,2	262,7	270,2	260,4
Total Général	2 748,3	2 924,6	3 153,1	3 360,6	3 146,1

Source : DGB, 2022

Tableau 21: Ratios par rapport aux dépenses totales 2022-2025

AXES/ FONCTIONS	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	Poids Moy. 23-25
Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	22,5%	21,5%	20,8%	20,7%	21,0%
Services généraux des administrations publiques	21,1%	20,0%	19,3%	19,2%	19,5%
Ordre et sécurité publics	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	17,2%	17,6%	17,8%	17,8%	17,7%
Défense	11,5%	11,7%	11,9%	11,9%	11,8%
Ordre et sécurité publics	5,7%	5,9%	5,9%	5,9%	5,9%
Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	23,2%	22,7%	23,0%	23,2%	23,0%
Affaires économiques	20,4%	20,1%	20,4%	20,5%	20,3%
Logement et équipements collectifs	2,2%	2,1%	2,1%	2,2%	2,1%
Loisirs, culture et culte	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,5%
Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	1,6%	1,6%	1,7%	1,8%	1,7%
Protection de l'environnement	1,6%	1,6%	1,7%	1,8%	1,7%
Développement du capital humain	27,8%	28,2%	28,3%	28,4%	28,3%
Santé	6,3%	6,3%	6,4%	6,4%	6,4%
Loisirs, culture et culte	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Enseignement	17,7%	18,0%	18,0%	18,1%	18,0%
Protection sociale	3,3%	3,4%	3,4%	3,4%	3,4%
Opérations concernant la dette publique	7,7%	8,5%	8,3%	8,0%	8,3%
Total Général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DGB, 2022

3.3.1 Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance

155. C'est l'axe moteur du CREDD 2019-2023. En effet, l'analyse structurelle a montré que les variables les plus motrices relèvent de la gouvernance et que celles qui relèvent des domaines économique, social et environnemental sont plutôt des variables de résultats. Cela veut dire que la plupart des politiques socio-économiques et sectorielles requièrent, pour donner les résultats escomptés dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations, beaucoup de conditions préalables relevant pour la plupart des variables de gouvernance. Cet axe vise à réformer les institutions politiques, adopter de meilleures pratiques démocratiques et améliorer la gouvernance administrative, économique, sociale et sécuritaire.

156. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont les suivants :

- consolider la démocratie malienne ;

- améliorer la gouvernance administrative, économique et financière et renforcer le partenariat pour le développement durable ;
- renforcer la décentralisation ;
- promouvoir l'état de droit ;
- promouvoir le dialogue social.

157. Conformément au PAG 2021-2022, il s'agira de contribuer à mettre en œuvre les axes 2, 3 et 4 relatifs respectivement aux réformes politiques et institutionnelles, à l'organisation des élections générales et à la promotion de la bonne gouvernance.

158. L'axe 1 du CREDD couvre les fonctions suivantes : (i) Services généraux des administrations publiques et (ii) Ordre et sécurité publics, notamment, les sous-fonctions (ou groupes) relatives aux tribunaux et Administration pénitentiaire.

159. Pour l'atteinte des objectifs fixés à cet axe, le cadrage budgétaire 2023-2025 prévoit en moyenne 21,0% des dépenses totales. En valeur absolue, les allocations passeraient de 593 milliards de FCFA en 2023 à 696,9 milliards de FCFA en 2025, soit une moyenne de 659,5 milliards de FCFA sur la période sous revue.

- **Services Généraux des Administrations Publiques**

160. Les allocations en faveur des services généraux des administrations publiques (hors opération concernant la dette publique) sont projetées en 2023 à 584,3 milliards de FCFA et passeraient à 607,5 milliards de FCFA en 2025 contre une inscription de 578,7 milliards de FCFA dans le budget 2022. Les dotations serviront à poursuivre l'atteinte des objectifs spécifiques du CREDD suivants :

- réformer les institutions et renforcer la démocratie ;
- renforcer la citoyenneté et le civisme ;
- moderniser l'administration publique ;
- renforcer le système de planification et de gestion du développement ;
- gérer efficacement les finances publiques et lutter contre la corruption et la délinquance financière ;
- assurer une gestion transparente des affaires foncières ;
- renforcer le partenariat pour le développement durable ;
- améliorer la gouvernance locale ;
- assurer la mise en œuvre diligente de la charte de la déconcentration des services de l'Etat et accélérer le transfert des compétences et des ressources ;
- promouvoir les économies régionales et locales ;
- accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale ;
- garantir les droits fondamentaux des citoyens ;
- mettre en place le cadre institutionnel de dialogue social ;
- renforcer les capacités des acteurs du dialogue social ;
- créer les conditions d'une meilleure représentativité des syndicats.

- **Ordre et sécurité publics**

161. Les sous-fonctions de l'ordre et sécurité qui participent à la mise en œuvre de l'axe 1 concernent les tribunaux et l'administration pénitentiaire. Dans ce cadre, les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale ;
- garantir les droits fondamentaux des citoyens.

162. Les allocations en faveur des tribunaux et administrations pénitentiaires sont projetées en moyenne sur la période 2023-2025 à 46,9 milliards de FCFA contre une dotation de 40,1 milliards de FCFA dans le budget 2022, soit un taux de croissance annuel moyen de 8,6% entre 2023-2025.

3.3.2 **Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble**

163. C'est l'axe phare pour la stabilisation du pays. Il s'agit de restaurer la société malienne dans ses dimensions de paix et de cohésion sociale dans la diversité culturelle et religieuse. Cette condition est nécessaire pour que l'activité économique puisse se développer partout sur le territoire et se traduire par l'amélioration des conditions de vie des populations. Cet axe accordera une attention particulière à la mise en œuvre consensuelle de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali et aux efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

164. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont les suivants : (i) restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens ; (ii) lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

165. Spécifiquement, il s'agit de :

- appliquer de manière consensuelle l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ;
- assurer la protection des citoyens et prévenir et gérer les conflits intercommunautaires en vue d'améliorer la cohésion nationale ;
- détecter, évaluer et éliminer toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent ;
- lutter contre l'impunité et poursuivre tous les auteurs et complices de crimes d'extrémisme violent et de terrorisme ;
- apporter des réponses justes, proportionnées et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent.

166. En faisant le lien avec le PAG 2021-2022, il s'agira de mettre en œuvre les actions relatives aux axes 1 et 4 consacrés respectivement au renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national et à la promotion de la bonne gouvernance et l'adoption d'un pacte de stabilité sociale.

167. Aussi, l'axe 2 du CREDD couvre les fonctions suivantes : (i) défense et (ii) Ordre et sécurité publics hors les sous-fonctions (ou groupes) relatives aux tribunaux et l'administration pénitentiaire.

168. Durant la période 2023-2025, les allocations budgétaires en faveur de cet axe seraient en moyenne 17,7% des dépenses totales et passeraient de 474 milliards de FCFA dans le budget 2022 à 558,3 milliards de FCFA en moyenne sur 2023-2025.

- **Défense**

169. Les allocations budgétaires pour la défense sont projetées en moyenne à 371,9 milliards de FCFA sur la période 2023-2025 contre 316,3 milliards de FCFA dans le budget 2022. Au cours de la période sous revue, le poids moyen des dépenses militaires dans le budget d'Etat serait de 11,8%. Ces évolutions s'expliqueraient essentiellement par le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense nationale en lien avec la consolidation des acquis de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM 2015-2019).

- **Ordre et Sécurité (hors tribunaux et administration pénitentiaire)**

170. Dans le cadre du renforcement des acquis de la Loi de Programmation relative à la Sécurité

Intérieure (LPSI) en vue de lutter contre l'insécurité sous toutes ses formes, les dépenses en faveur de l'ordre et la sécurité s'établiraient en moyenne à 186,4 milliards de FCFA sur la période 2023-2025, contre 157,7 milliards de FCFA dans le budget 2022, soit un taux de progression de 8,1% en moyenne sur la période du cadrage budgétaire. Les augmentations se justifieraient par le renforcement des effectifs ainsi des capacités opérationnelles des forces de la police, de la gendarmerie et de la protection civile.

3.3.3 Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie

171. Cet axe vise à créer les conditions d'une croissance économique soutenue à travers une transformation structurelle de l'économie portée par une industrialisation plus forte grâce au développement des chaînes de valeur les plus compétitives, le développement et la modernisation des infrastructures, une meilleure productivité globale des facteurs, un système de financement de l'économie plus efficient et une exploitation judicieuse des ressources minières et des technologies de l'information et de la communication.

172. En dépit d'une croissance forte durant des années, l'économie malienne a structurellement très peu évolué. Elle est restée caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire dans la création de richesses.

173. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont :

- créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive ;
- promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif ;
- développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois ;
- promouvoir les valeurs et infrastructures culturelles favorables à la création de richesses ;
- développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production ;
- mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement.

174. Les objectifs spécifiques se résument entre autres à :

- renforcer la stabilité du cadre macroéconomique ;
- promouvoir le secteur privé et améliorer le climat des affaires ;
- promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités ;
- promouvoir la productivité et la compétitivité de l'Agriculture ;
- accroître la contribution de l'élevage à la croissance et à la réduction de la pauvreté ;
- accroître la contribution de la pêche à la croissance et à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- diversifier et intégrer la production minière à l'économie comme un facteur de développement durable ;
- développer des industries basées sur le potentiel des chaînes de valeur ;
- développer les autres secteurs porteurs de croissance ;
- développer et améliorer l'efficacité des infrastructures de transport ;
- répondre aux besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et au moindre coût ;
- promouvoir l'économie numérique ;
- accroître la contribution du secteur financier à la croissance économique à travers une meilleure inclusion financière ;
- renforcer la mobilisation de ressources internes et externes ;

- mettre en œuvre une stratégie efficace d'endettement public.

175. En lien avec le PAG 2021-2022, il s'agira de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'axe 4 relatif à la promotion de la bonne gouvernance et à l'adoption d'un pacte de stabilité sociale.

176. L'axe 3 du CREDD couvre les fonctions suivantes : (i) Affaires économiques et (ii) Logement et équipements collectifs (iii) Loisirs, culture et culte notamment sur les aspects liés aux services culturels.

177. Durant la période du cadrage, les allocations budgétaires en faveur de cet axe se situeraient en moyenne à 23,0% des dépenses totales et passeraient de 664,7 milliards de FCFA en 2023 à 779,5 milliards de FCFA en 2025, soit une progression moyenne de 7,0 % entre 2023-2025.

- **Affaires économiques**

178. Les dépenses des affaires économiques sont projetées en moyenne à 639,8 milliards de FCFA sur la période 2023-2025 contre 562,0 milliards de FCFA dans le budget 2022. Elles représentent en moyenne 20,3% des dépenses totales, avec un taux de croissance annuel moyen de 8,1% sur la période 2023-2025. Cette hausse est imputable, principalement, à : (i) l'augmentation des dépenses en faveur du secteur agricole ; (ii) la réalisation des infrastructures de transport et (iii) le soutien à la production d'énergie et à l'approvisionnement en eau.

179. Les principales actions porteront entre autres sur :

- le financement inclusif des filières agricoles au Mali ;
- la réalisation d'actions de développement dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de Développement Durable ;
- l'aménagement du barrage de Taoussa ;
- la mise en œuvre du projet de reconstruction et de relance économique ;
- le développement de l'irrigation ;
- le financement du Fonds National d'Appui à l'Agriculture ;
- la mise en œuvre du projet adaptation agricole et élevage au changement climatique ;
- la mise en œuvre du fonds national d'appui à l'agriculture ;
- la mise en œuvre du programme d'accroissement de la production agricole au Mali (PAPAM) ;
- la mise en œuvre du Programme Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (WAP II) ;
- la réalisation des travaux d'extension de 200 ha de la plaine de Saouné ;
- la mise en œuvre du projet de développement de l'Agriculture dans les zones arides du Mali ;
- la mise en œuvre du programme de développement intégré des ressources animales et aquacoles au Mali ;
- la mise en œuvre du Programme de développement de l'Irrigation ;
- la mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique Guinée-Mali (PIEGM) ;
- la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) II MALI ;
- la mise en œuvre du Projet de Développement Durable et Exploitations Pastorales Sahel au Mali (PDDEPS-MALI) ;
- la poursuite du désenclavement intérieur et extérieur du pays à travers :
 - ✓ le bitumage du tronçon Goma Coura-Tombouctou ;
 - ✓ la Réhabilitation de la route BAMAKO-KATI-KOLOKANI-DIDIENI
 - ✓ l'aménagement d'infrastructures routières structurantes (PAIRS) ;

- ✓ la construction et le bitumage de la route Kolondièba-Zantiébougou (frontière RCI);
- ✓ la construction de la route Kayes–Kenièba ;
- ✓ la construction et le bitumage de la route Kayes-Sandaré ;
- ✓ la construction et le bitumage de la route Banconi-Dialakorodji-Safo-Dabani-Nonsombougou ;
- ✓ la construction de la section Yanfolila-Kalana-Frontière Guinée ;
- ✓ la mise en œuvre du programme d'urgence routier ;
- ✓ la construction et la réhabilitation de la route transsaharienne (RTS) 1 ;

- **Logement et équipements collectifs**

180. Les dépenses relatives au logement et équipements collectifs qui s'élèvent à 60,3 milliards de FCFA dans le budget 2022, s'établiraient en moyenne à 66,7 milliards de FCFA en 2023-2025 et représenteraient environ 2,1% des dépenses totales. Les actions prioritaires relatives au logement et aux équipements collectifs porteront sur :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme de construction de 50.000 logements sociaux ;
- la mise en œuvre du programme d'urgence AEP milieu rural ;
- la mise en œuvre de la réforme foncière sécurisée ;
- la mise en œuvre du Projet AEP VILLE DE BAMAKO PAR KABALA.

- **Loisirs, culture et culte (hors Services récréatifs et sportifs et Culte et autres services communautaires)**

181. Les dépenses relatives aux Loisirs, culture et culte se chiffreraient en moyenne à 16,9 milliards de FCFA sur la période 2023-2025 contre une inscription budgétaire 14,5 milliards de FCFA en 2022, soit un rythme d'augmentation moyen de 8,9% entre 2023-2025. Ces allocations serviront à promouvoir les secteurs de la culture, de l'artisanat et du tourisme.

182. Les principales actions prioritaires porteront sur :

- la redynamisation du cinéma malien ;
- la revalorisation du service national des jeunes ;
- la réalisation et l'aménagement des infrastructures culturelles et sportives.

3.3.4 Axe 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique

183. La détérioration de l'environnement est le résultat d'un ensemble de phénomènes complexes qui sont d'abord d'ordre climatique (sécheresse, variabilité de la pluviométrie ayant fragilisé l'écosystème), ensuite anthropique (forte pression démographique, systèmes de production extensifs et inadaptés, feux de brousse, etc.) et finalement des conditions de vie précaires des populations et l'absence d'implication des populations dans la protection de l'environnement. La problématique de l'environnement est constatée par une dégradation continue du cadre de vie et des conditions des populations aussi bien urbaines que rurales.

184. Cet axe vise à concevoir le processus de développement avec le souci de préserver l'environnement et de développer la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique.

185. Pour faire face aux défis liés à l'environnement et au changement climatique, le Gouvernement du Mali a adopté plusieurs politiques et stratégies parmi lesquelles : la Politique Nationale de Protection de l'Environnement, la Politique Nationale Forestière, la Politique Nationale d'Assainissement, la Politique Nationale sur les Changements Climatiques, la Politique Nationale des zones humides, la Stratégie de Sauvegarde et de Gestion Intégrée des Ressources du Fleuve Niger, et le Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres. Le Mali a aussi ratifié plusieurs accords et traités internationaux, notamment, les conventions de Rio (Désertification, Biodiversité et Changement Climatique).

186. Pour la mise en œuvre de cet axe, les objectifs globaux sont les suivants : (i) garantir un environnement sain et le développement durable et (ii) renforcer la résilience au changement climatique.

187. Pour ce faire, plusieurs objectifs spécifiques ont été définis à savoir :

- promouvoir une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables ;
- favoriser l'utilisation des technologies innovantes respectueuses de l'environnement ;
- améliorer le cadre de vie des populations ;
- renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturelles ;
- améliorer la capacité d'adaptation des populations et la résilience des systèmes.

188. L'axe 4 couvre essentiellement la fonction protection de l'environnement et concentrera durant la période du cadrage, une allocation budgétaire se situant à 1,7% en moyenne des dépenses totales. Ces allocations passeraient de 44,1 milliards de FCFA dans le budget 2022 à 53,2 milliards de FCFA en moyenne sur la période 2023-2025, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,2%.

189. Ces allocations viseront, entre autres, à préserver la diversité biologique et à lutter contre la pollution à travers la réalisation et la réhabilitation des ouvrages d'assainissements collectifs. Les actions prioritaires vont porter sur :

- La mise en œuvre du Fonds d'Aménagement et de Protection des Forêts
- La mise en œuvre du Projet de Gestion Commune des Ressources Naturelles et Restauration de l'Ecosystème Eléphant ;
- la mise en œuvre du projet gestion des ressources naturelles et changement climatique ;
- la réhabilitation économique et environnementale du fleuve Niger ;
- la mise en œuvre du Programme de développement durable du Delta Intérieur du Niger ;
- la mise en œuvre du Programme Commun d'appui à la GIRE ;
- la mise en œuvre du Projet Grande Muraille Verte du Mali ;
- la mise en œuvre du programme Reboisement Intensif et Reconstruction des Ecosystèmes Forest Mali.

3.3.5 Axe 5 : Développement du capital humain

190. L'ambition de cet axe est de faire en sorte que les efforts de développement se traduisent pour les populations, notamment les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, par une éducation de qualité, une bonne santé, des emplois décents, un accès universel à l'eau potable, un cadre de vie sain et une meilleure protection sociale. Il s'agit de transformer l'important bonus démographique dont dispose le Mali en un réel dividende démographique. Cet axe visera également à faire de l'urbanisation et de la migration des opportunités pour le développement du Mali.

191. La qualité des ressources humaines constitue la première richesse de la Nation. Ce sont les ressources humaines qui, utilisant les moyens disponibles, créent la richesse. L'amélioration des performances économiques et la réduction durable de la pauvreté et des inégalités nécessitent la définition de politiques de développement des ressources humaines. Ces politiques et stratégies devront être mises en œuvre à travers des programmes ambitieux et cohérents prenant en compte les droits humains, la question du genre et le ciblage des plus vulnérables. Il est également indéniable que la réalisation des objectifs de développement durable passe par la disponibilité d'un capital humain de qualité et bien employé, source de croissance économique durable et partagée.

192. Les objectifs globaux de cet axe stratégique sont les suivants :

- contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique ;
- assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel ;
- assurer l'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement ;
- créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- mieux gérer la croissance démographique et la migration afin qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays ;
- mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement durable ;
- promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale ;
- développer les activités physiques et sportives au Mali.

193. L'axe 5 du CREDD couvre les fonctions suivantes : (i) Santé ; (ii) Enseignement ; (iii) Protection Sociale et (iv) Loisirs, Culture et Culte (en ce qui concerne les aspects récréatifs et sportifs ainsi que le culte et autres services communautaires).

194. En vue de l'atteinte des objectifs fixés à cet axe, le cadrage budgétaire prévoit en moyenne 28,3% des dépenses totales sur la période 2023-2025. En valeur absolue, les allocations passeraient de 763,0 milliards de FCFA dans le budget 2022 à 891,2 milliards de FCFA en moyenne à l'horizon 2023-2025, soit un taux d'accroissement moyen de 7,8%.

- **Santé**

195. Dans le cadre de la mise en œuvre du CREDD, les allocations budgétaires du secteur de la santé sont projetées en moyenne à 200,5 milliards de FCFA sur la période 2023-2025 contre près de 171,9 milliards de FCFA dans le budget 2022, soit un poids moyen de 6,4% des dépenses totales. Le niveau des allocations évoluerait à un rythme annuel moyen de 8,5% entre 2023-2025. Les dépenses s'inscriront dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services sanitaires et de la lutte contre les maladies à travers notamment :

- la construction et l'équipement des infrastructures de santé (Hôpitaux, Cs réf, etc.) ;
- l'amélioration du plateau technique des hôpitaux ;
- l'augmentation de l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement réparties sur l'ensemble du territoire ;
- la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux maladies transmissibles et non, aux modes de vie et aux conditions de travail et le renforcement de la lutte contre le VIH-Sida ;
- la réduction de la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile.

- **Enseignement**

196. Les dotations relatives à l'enseignement qui se chiffrent à 486,0 milliards de FCFA en 2022 sont prévues en moyenne à 567,6 milliards de FCFA entre 2023-2025. Elles représentent en moyenne 18,0% des dépenses totales. Cette augmentation est en cohérence avec la volonté du Gouvernement de rendre performant le système éducatif et de renforcer la qualité des ordres d'enseignement. Les priorités s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du PRODEC 2 et concernent entre autres :

- le recrutement du personnel enseignant, chercheur et d'encadrement en nombre et en qualité ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures d'accueil des étudiants (bureau, salles, bibliothèques et laboratoires) ;
- l'amélioration du rendement interne du système pour une meilleure employabilité des jeunes et l'insertion socioprofessionnelle des sortants ;
- l'achèvement d'un enseignement fondamental de qualité pour tous les enfants, filles et garçons ;
- la promotion des valeurs culturelles favorables à la création de la richesse et au développement durable ;
- le renforcement de la qualité de la gestion du système éducatif et de ses ressources ;
- l'accroissement des conditions d'accès à l'enseignement supérieur et au renforcement de la recherche scientifique et l'innovation ;
- la généralisation de l'APC dans l'enseignement secondaire technique et professionnel.

- **Protection sociale**

197. Les dépenses relatives à la protection sociale se chiffreraient en moyenne à 107,2 milliards de FCFA entre 2023-2025 contre une inscription budgétaire de 91 milliards de FCFA en 2022. Durant la période de cadrage, les allocations en faveur de la protection sociale représenteraient en moyenne 3,4% des dépenses totales du Gouvernement.

198. Ces dépenses contribuent avec d'autres ressources, notamment les ressources propres des organismes de sécurité sociale, à assurer la prise en charge de la retraite vieillesse à travers les différents régimes d'assurance, et d'autre part, à fournir les appuis nécessaires aux populations défavorisées et les groupes vulnérables pour leur garantir une vie décente. Elles permettent également d'appuyer la promotion du genre. Les actions prioritaires dans ce domaine vise à :

- assurer la protection et la sécurisation des migrants et les membres de leurs familles ;
- étendre la protection sociale à tous ;
- assurer la sécurité élémentaire de revenu à travers le PROJET FILETS SOCIAUX JIGISEJIRI/IDA ;
- renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les activités socioéconomiques.

IV. SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ORGANISMES PUBLICS

4.1 Situation financière des Collectivités Territoriales

4.1.1 Ressources transférées aux Collectivités Territoriales

199. Dans le cadre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, l'Etat s'est engagé à transférer aux collectivités territoriales l'équivalent de 30% des recettes budgétaires. Durant la période récente, (2019 à 2022), les transferts budgétaires n'ont cessé de s'accroître en dépit des contraintes liées à la situation socio-sécuritaire et sanitaire dans le pays.

Tableau 22 : Transferts budgétaires inscrits dans la loi de finances au profit des collectivités (en milliards de FCFA), 2019-2022

Niveau de collectivité	LFR 2019		LFR 2020		LFR 2021		Moyenne	LFI 2022	
	Montant	Part dans total ressources transférées	Montant	Part dans total ressources transférées	Montant	Part dans total ressources transférées	Montant moyen 2019-2021	Montant	Part dans total ressources transférées
Conseil Régional	98,2	27,9%	91,5	22,9 %	89,9	19,5%	93,2	90,4	19,1%
Conseil de Cercle	47,2	13,6%	48,7	12,2 %	58,0	12,6%	51,3	62,7	13,3%
Conseil Communal	138,9	40,0%	164,3	41,1 %	184,2	40,1%	162,5	220,7	46,8%
Crédits Globaux	64,3	18,5%	95,6	23,9 %	127,8	27,8%	95,9	98,3	20,8%
TOTAL	348,6	100,0%	400,1	100,0%	459,9	100%	402,9	471,98	100,0%

Source : DGB, 2022

200. Au sein des Collectivités Territoriales, le Conseil Communal et le Conseil Régional sont les premiers bénéficiaires des transferts budgétaires avec respectivement 162,5 milliards de FCFA et 93,2 milliards de FCFA en moyenne sur la période 2019-2021. L'échelon intermédiaire, à savoir le Conseil de Cercle, a bénéficié en moyenne d'un transfert de 51,3 milliards de FCFA entre 2019-2021.

201. En perspective pour 2022, les ressources transférées au niveau des Collectivités Territoriales sont évaluées à 220,7 milliards de FCFA pour le Conseil Communal, 90,4 milliards de FCFA pour le Conseil Régional et 62,7 milliards de FCFA pour le Conseil de Cercle. Ils représentent respectivement 46,8%, 19,1% et 13,3% du montant total des ressources transférées du budget d'Etat 2022.

Tableau 23: Transferts budgétaires au profit des collectivités par nature (en milliards de FCFA), 2019-2022

Natures	LFR 2019		LFR 2020		LFR 2021		Moyenne	LFI 2022	
	Montant	Part dans total ressources transférées	Montant	Part dans total ressources transférées	Montant	Part dans total ressources transférées	Montant moyen 2019-2021	Montant	Part dans total ressources transférées
Dépenses courantes	218,4	27,9%	278,6	69,6%	301,70	65,61%	266,2	355,32	75,28%
<i>dont personnel</i>	183,8	13,6%	217,4	54,3%	237,29	51,60%	212,8	288,30	61,08%
Dépenses en capital	130,2	40,0%	121,5	30,4%	158,2	34,39%	136,6	116,66	24,72%
<i>dont Appui Budgétaire</i>	5,8	18,5%	3,2	0,8%	6,18	1,34%	5,1	2,84	0,60%
TOTAL	348,6	100,0%	400,1	100,0%	459,9	100,00%	402,9	471,98	100,00%

Source : DGB, 2022

202. Sur la période 2019-2021, les ressources transférées aux collectivités territoriales en termes de dotations budgétaires en loi de finances ont été consacrées en grande partie aux dépenses courantes qui sont estimées à 218,4 milliards de FCFA dans le budget 2019, 278,6 milliards de FCFA dans le budget 2020 et 301,7 milliards de FCFA dans le budget rectificatif 2021, soit en moyenne 266,2 milliards de FCFA sur la même période. Quant aux ressources transférées relatives aux dépenses en capital, elles sont estimées à 130 milliards de FCFA dans le budget 2019, 121,5 milliards de FCFA dans le budget 2019 et enfin 158,2 milliards de FCFA dans le budget rectificatif 2021, soit une moyenne de 136,6 milliards de FCFA sur la période 2019-2021.

203. En 2022, les ressources transférées aux collectivités territoriales se caractériseraient par une hausse de 12,1 milliards de FCFA correspondant à un taux de progression de 2,6%. Cette hausse est imputable en grande partie aux dépenses courantes qui s'établiraient à 355,3 milliards de FCFA représentant environ 75,3% du total dont une large proportion est destinée aux dépenses de personnel pour environ 61,1%. Quant aux dépenses en capital, elles s'afficheraient à 116,7 milliards de FCFA en 2022, soit 24,7 % du total.

Tableau 24 : Transferts budgétaires aux collectivités en pourcentage des recettes budgétaires 2019-2022

Libellés	Lois de finances			
	2019	2020	2021	2022
Recettes budgétaires (en milliards de FCFA)	1 626,5	1 498,3	1 757,4	1875,4
Crédits décentralisés (en milliards de FCFA)	348,6	400,1	459,9	471,9
Ratio (en Pourcentage)	21,4	26,7	26,2	25,2

Source : DGB, 2022

204. Entre 2019 et 2021, les efforts budgétaires se sont poursuivis au profit des collectivités territoriales. A cet effet, les transferts budgétaires en pourcentage des recettes budgétaires se situent respectivement à 21,4% en 2019 et plus de 26% entre 2020-2021. Au titre du budget 2022, les efforts budgétaires de l'Etat au profit des Collectivités se situeraient autour de 25,2% des recettes budgétaires.

4.1.2 Situation financière des Collectivités Territoriales

205. Il n'existe pas, à ce stade, un système statistique complet pour la collecte des données financières des collectivités territoriales. Les données présentées ci-après proviennent de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) qui reçoit annuellement les données budgétaires des Collectivités. Toutefois, sur la période couverte (2019-2021), les données reçues par la DNTCP restent partielles, car elles ne concernent qu'en moyenne 67% des collectivités territoriales du Mali. Ce qui présente une limite objective dans l'analyse et l'interprétation des informations financières.

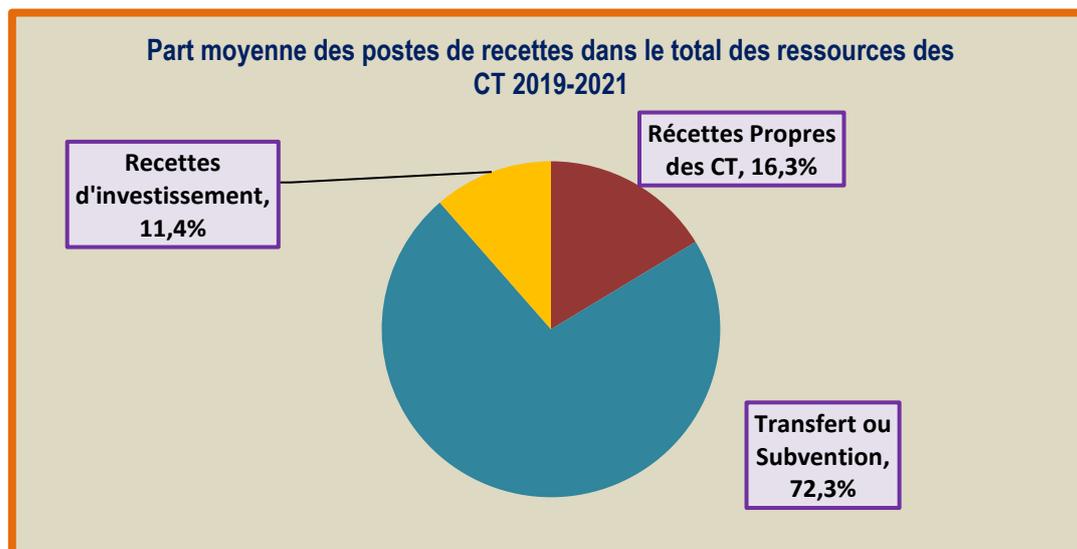
Tableau 25: Evolution des recettes et des dépenses des Collectivités territoriales (2019-2021), en millions FCFA

Rubriques	Réalizations			Taux de crois.
	2019	2020	2021	2019-2021
Recettes	221 872	226 825	264 904	9,3%
Recettes Propres des CT dont :	36 790,7	33 773,5	46 136,7	12,0%
Recettes Fiscales	31 309,9	27 627,0	28 793,8	-4,1%
Recettes non Fiscales	5 224,9	5 542,3	5 623,1	3,7%
Autres recettes propres (à préciser)	255,8	604,2	11 719,8	576,9%
Transfert ou Subvention dont	162 273,6	166 511,0	186 391,8	7,2%
Subvention de l'Etat	69 876,8	157 305,1	184 781,5	62,6%
Autres subventions (à préciser)	92 396,8	9 205,8	1 610,3	-86,8%
Recettes d'investissement	22 808,0	26 540,4	32 375,3	19,1%
Dépenses	224 989	146 986	258 160	7,1%
Dépenses courantes dont :	202 202,9	109 776,4	223 003,0	5,0%
Personnel	155 336,8	52 307,0	164 924,3	3,0%
Fonctionnement	46 866,1	57 469,4	58 078,7	11,3%
Dépenses d'investissement dont :	22 785,9	37 209,7	35 156,9	24,2%
Financement sur ressources propres	5 759,3	5 799,4	8 652,6	22,6%
Financement sur subventions (Etat, PTF), Dons et emprunts	17 026,6	31 410,4	26 504,3	24,8%

Source : DNTCP, 2022

206. Sur la base des données fournies, l'on constate des efforts de mobilisation des recettes propres des collectivités territoriales qui ont augmenté en moyenne de 9,3%. Les transferts ou subventions accordés aux CT par l'Etat et d'autres institutions, constituant une part importante de leurs ressources (72,3%, figure 12 ci-dessous), ont aussi progressé de l'ordre de 7,2%. Il est à noter que la subvention de l'Etat reste la principale ressource des collectivités territoriales (figure 12).

Figure 15 : Part moyenne des postes de recettes dans le total des ressources des CT entre 2019-2021

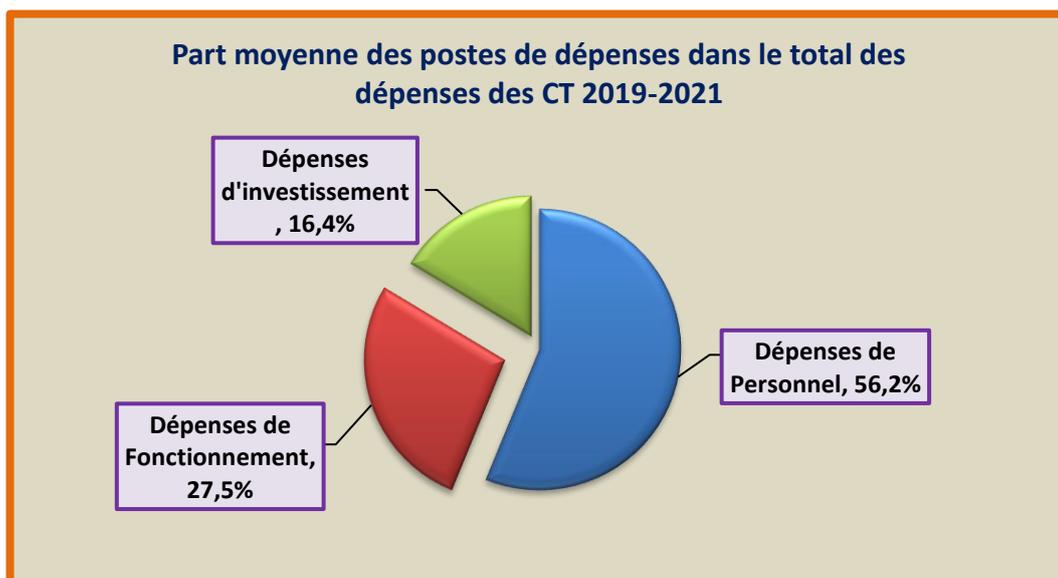


Source : DNTCP, 2022 ; nos calculs

207. Comparativement aux recettes, les dépenses totales semblent évoluer à un rythme plus faible, soit 7,1%. En considérant uniquement les dépenses d'investissement, celles-ci ont connu une forte augmentation entre 2019-2021 d'environ 16,4%.

208. La décomposition des dépenses, illustrée par la figure 13, révèle une prédominance des dépenses courantes (83,7%), elles-mêmes dominées par les dépenses de personnel qui occupent environ 56,2% des dépenses totales. Les dépenses d'investissement ne représentent que 16,4% du total des dépenses sur la période couverte.

Figure 16 : Part moyenne des postes de dépenses dans le total des dépenses des CT entre 2019-2021



Source : DNTCP 2022, nos calculs

4.2 Situation financière des Organismes de Sécurité Sociale

209. La sécurité sociale au Mali est gérée par trois organismes à savoir : (i) l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) ; (ii) la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) et (iii) la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM).

4.2.1 Institut National de Prévoyance Sociale

210. L'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) a été créé par la Loi n°61-59/AN-RM du 15 mai 1961 reprise et précisée par la Loi N° 96-004 du 26 janvier 1996. Il est érigé en Établissement Public à caractère Administratif (EPA). L'INPS a pour mission de gérer les régimes de protection sociale, en faveur des travailleurs salariés définis par le Code du travail.

211. Les régimes gérés par l'INPS se résument comme suit :

- la prévention et la réparation des Accidents du travail et des Maladies professionnelles (ATMP) ;
- les Prestations familiales (PF) ;
- l'Assurance Vieillesse, Invalidité et Décès.

Pour compléter ces régimes, la loi confie à l'Institut la gestion d'une action sanitaire et sociale.

212. Par ailleurs, la Loi N° 99-047 du 28 décembre 1999 a institué l'Assurance Volontaire pour permettre l'accès à la couverture sociale des membres des professions libérales, artisanales, commerciales et industrielles, ainsi que les travailleurs indépendants. Sa gestion est confiée à l'INPS.

213. L'INPS est un organisme gestionnaire délégué du régime de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) institué suivant la Loi n° 09-015 du 26 juin 2009. A ce titre, l'Institut est chargé de l'immatriculation des assurés, l'encaissement des cotisations et du règlement des factures des prestataires conventionnés.

214. Les ressources de l'INPS proviennent des cotisations assises sur l'ensemble des rémunérations pour le régime obligatoire des salariés, les revenus des placements, les prestations récupérées, les cotisations de l'assurance volontaire.

Tableau 26 : Evolution des assurés et employeurs affiliés à l'INPS

RUBRIQUES	Réalisions			Prévisions			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'assurés	317 191	332 403	334 099	346 639	359 614	372 233	384 376
Nombre d'employeurs	35 725	37 868	39 680	41 580	43 527	45 471	47 719

Source : INPS, 2022

➤ **Situation financière des branches gérées par l'INPS**

215. Depuis plusieurs années la branche Vieillesse, Invalidité et Décès cumule un déficit qui pourrait davantage se creuser dans les années à venir en dépit des multiples efforts en matière de recouvrement (cf. tableau 26). Cependant, ce déficit est comblé par les excédents des deux autres branches à savoir les prestations familiales (cf. tableau 24) et les Accidents de travail et Maladies professionnelles (cf. tableau 25).

216. Par ailleurs, cette situation est devenue plus problématique à la suite de l'adoption de la loi sur l'AMO qui a supprimé les ressources dédiées à la protection contre la maladie dont le volet prévention médicale reste entièrement à la charge de l'INPS.

217. Le déséquilibre quasi structurel du régime Vieillesse, Invalidité et Décès est lié aux causes ci-après :

- la forte augmentation du nombre des nouveaux pensionnés et le niveau de plus en plus élevé des rémunérations servant au calcul des droits ;
- les demandes croissantes des pensions anticipées ;
- les revalorisations périodiques des montants des pensions (dont la dernière date de janvier 2020) ;
- le transfert des contractuels dans le corps des fonctionnaires ;
- l'insuffisance de la maîtrise du fichier des bénéficiaires ;
- le volume très important des paiements en espèce et par chèques.

218. A la suite d'une recommandation de son conseil d'administration, l'INPS a commandité une étude actuarielle conduite par le Bureau International du Travail (BIT) qui a couvert la période 2017-2018. Cette étude a conclu à des recommandations qui ont été partagées avec les partenaires et qui devraient aboutir à des réformes paramétriques. Le projet de réforme est orienté dans le sens :

- de la réduction progressive du taux de remplacement de 2% à 1,75% ; 1,50% ; 1,40% ;
- du relèvement du taux de cotisation de +3 pour le régime de retraite, ce taux passerait de 9% à 12%.

219. Ces réformes n'ont pas été suivies d'effet à cause de la crise que le Mali traverse. Une deuxième étude actuarielle est envisagée en 2022. Dans l'attente de ces réformes, l'INPS a entamé des actions spécifiques d'envergure pour assurer la maîtrise des dépenses de pensions parmi lesquelles :

- la gestion des comptes individuels des salariés pour renforcer le principe « du bon droit à la bonne personne » ;
- la validation des nouvelles pensions dans le cadre d'une commission créée à cet effet ;
- le contrôle à priori et à posteriori des pensions en service.

220. Dans le sens de la maîtrise des charges techniques, l'INPS a programmé :

- l'enrôlement biométrique ;
- l'application des taux d'abattement de 5 à 25% sur les pensions anticipées ;
- la période de stage à faire passer de 13 à 15 ans ;
- le salaire de référence à calculer sur 10 ans au lieu de 8 pour permettre la maîtrise des salaires de référence.

221. Par ailleurs, les autorités du Mali ont mis en place la commission de travail en charge de préparer l'organisation des ateliers pour permettre la transposition de la Directive du Conseil des Ministres de la CIPRESS portant socle juridique de sécurité sociale qui prévoit une architecture institutionnelle et organisationnelle ainsi que la gestion technique des branches de prestations sociales. La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures contenues dans le socle juridique assurera à la branche de la retraite son équilibre à long terme.

Tableau 27 : Situation financière de la branche Prestations Familiales (Montant en milliards de FCFA)

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisations	51	57	63	58	62	67	70
Dépenses	12	12	14	14	15	15	16
Résultats	39	45	49	44	47	52	54

Source : INPS, 2022

Tableau 28 : Situation financière de la branche Accident du Travail et Maladies Professionnelles (Montant en milliards de FCFA)

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisations	17	20	22	20	22	24	25
Dépenses	2	2	2	1	1	2	2
Résultats	16	19	21	19	21	22	23

Source : INPS, 2022

Tableau 29 : Situation financière de la branche Vieillesse-Invalidité-Décès (Montant en milliards de FCFA)

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisations	57	64	71	65	70	75	79
Dépenses	61	69	74	82	88	95	100
Résultats	- 4	-5	-3	-17	-18	-20	-21

Source : INPS, 2022

Tableau 30 : Situation financière consolidée des différentes branches (Montant en milliards de FCFA)

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisations	125	141	156	143	155	166	175
Dépenses	75	83	90	97	105	112	118
Résultats	51	59	67	46	50	54	57

Source : INPS, 2022

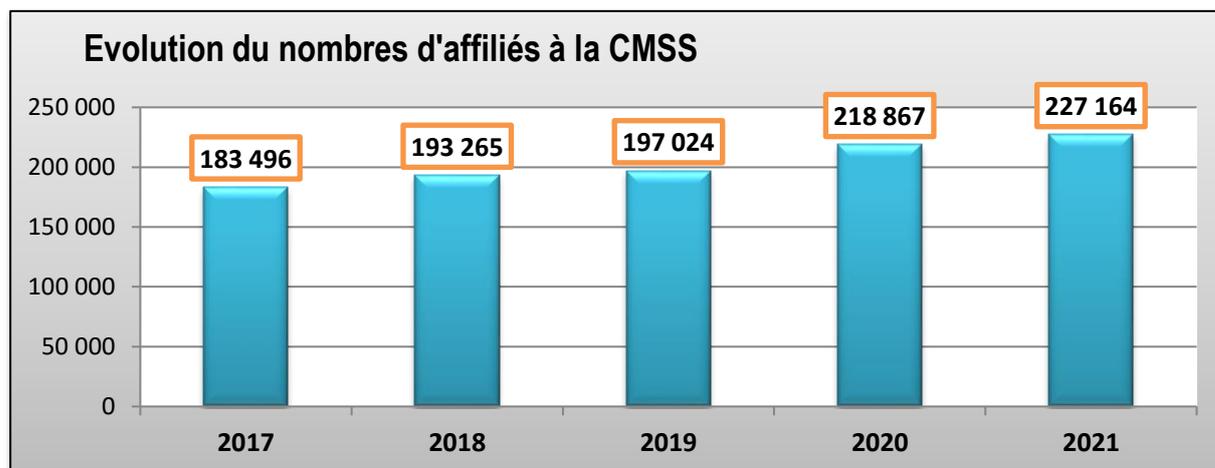
222. Les dépenses figurant dans les tableaux ci-dessus concernent essentiellement les prestations techniques, les revenus reversés aux bénéficiaires sous formes de prestations sociales ; elles n'incluent pas les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Institut. Par ailleurs, l'INPS ne contracte pas de dette pour financer ses activités, les cotisations sociales couvrent largement les dépenses.

4.2.2 Caisse Malienne de Sécurité Sociale

223. Au regard de la loi n°10-029 du 29 juillet 2010, la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) a pour mission la gestion des régimes de pensions des fonctionnaires, des militaires, des députés et de tout autre régime ou branche que l'Etat lui confie.

224. L'effectif des affiliés à la CMSS est passé de 183 496 personnes en 2017 à 227 1644 personnes en 2021, soit un accroissement annuel moyen de 5,9%. Cet effectif émane du seul employeur à savoir l'Etat et ses démembrements.

Figure 17 : Evolution du nombre d'affiliés à la CMSS



Source : CMSS, 2022

Tableau 31 : Evolution des affiliés de la CMSS par catégorie d'agents (chiffres en nombre de personnes)

Affiliés CMSS	Réalizations				
	2017	2018	2019	2020	2021
Pensionnés	54 012	56 484	56 851	58 067	59 847
Fonctionnaires de l'Etat	48 201	47 566	47 571	52 037	57 337
Fonctionnaires des collectivités	49 715	53 585	56 478	59 246	59 581
Militaires	31 421	35 485	35 982	49 517	50 399
Députés	147	145	142	0	0
TOTAL	183 496	193 265	197 024	218 867	227 164

Source : CMSS, 2022

225. Les ressources de la CMSS proviennent de la subvention de l'Etat, des cotisations et des intérêts créditeurs, des pénalités et autres produits de gestion courante. Le recouvrement des recettes de la caisse est passé de 110,97 milliards de FCFA en 2019 à 164,12 milliards de FCFA en 2021 soit une augmentation d'environ 21,6 % sur la période. Au titre de l'exercice budgétaire 2022, les ressources de la caisse sont évaluées à 183,01 milliards de FCFA. A moyen terme, il est attendu une mobilisation de ressources à hauteur de 201,30 milliards de FCFA en 2023, 221,43 milliards de FCFA en 2024 et 243,58 milliards de FCFA en 2025, soit en moyenne 10 % d'augmentation par an entre 2023 et 2025.

226. La subvention accordée par l'Etat a représenté près de 8,3% en 2019. Cette proportion a fléchi à 5,3% et 3,1% respectivement en 2020 et 2021 à la faveur de la réforme du régime des retraites qui a réévalué les taux de cotisation notamment de la part patronale ; d'où une amélioration substantielle des ressources propres de la caisse. Sur la période 2022-2025, la subvention de l'Etat en faveur de la CMSS n'atteindrait pas 5% des ressources totales de la caisse selon les données collectées auprès des services de la CMSS (voir tableau ci-dessous).

227. Les perspectives indiquent une certaine stabilité dans le recouvrement des cotisations qui reste désormais la principale ressource de la caisse. Toutefois, la subvention de l'Etat reste présente et constitue la deuxième source de recettes pour la CMSS.

228. Il est à noter que s'agissant d'un régime contributif fonctionnant par répartition, les cotisations sociales doivent constituer la première ressource financière, en lieu et place des subventions dont l'objectif est de combler un déséquilibre ponctuel. La situation actuelle indique qu'en l'absence d'une subvention de l'Etat, la CMSS court le risque de ne pas pouvoir tenir ses engagements sociaux. Il y'a de ce fait un besoin urgent de garantir l'autonomie financière de la CMSS permettant d'accomplir ses missions de protection sociale, en lieu et place de la subvention, qui du fait du déséquilibre de la branche des pensions reste désormais un poste de financement.

229. Les autres catégories de ressources de la CMSS (intérêts, pénalités et autres produits de gestion courante) ont été de l'ordre de 1,1 % en moyenne entre 2019 et 2021. Cette proportion devrait fléchir sur la période 2022-2025 en s'établissant en moyenne à 0,7% du total des ressources de la CMSS.

Tableau 32: Evolution des ressources de la CMSS (en milliards de FCFA)

Nature des ressources	Réalizations			Prévisions			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisation	98,51	115,08	152,06	170,74	187,81	206,59	227,25
Poids (sur le total)	88,8%	92,2%	92,7%	93,3%	93,3%	93,3%	93,3%
Subvention (Etat)	9,26	6,58	5,01	8,21	9,03	9,93	10,93
Poids	8,3%	5,3%	3,1%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%
Pénalités	1,22	1,63	1,27	1,70	1,87	2,06	2,27
Poids	1,1%	1,3%	0,8%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
Intérêts créditeurs	0,13	0,07	0,16	0,12	0,13	0,14	0,15
Poids	0,1%						
Autres produits de gestion courante (indument perçus, frais DAO)	1,85	1,45	5,62	2,24	2,46	2,71	2,98
Poids	1,7%	1,2%	3,4%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
Total	110,97	124,81	164,12	183,01	201,30	221,43	243,58

Source : CMSS, 2022 ; nos calculs

230. Il faut noter que depuis qu'entre 2019-2021, la situation financière de la CMSS s'est régulièrement dégradée comme en témoignent les résultats financiers sur la période (voir tableau 30). Cette tendance devrait se renverser sur la période 2022-2025 où on notera une amélioration régulière du résultat net de la caisse à la faveur de la réforme relative au code des pensions qui a porté entre autres sur :

- l'augmentation du taux des cotisations patronales qui passe de 8 % à 13% pour les fonctionnaires et militaires ;
- l'augmentation du taux de cotisations salariales des parlementaires de 8% à 12% ;
- l'élargissement de l'assiette des cotisations des fonctionnaires et des militaires à l'ensemble de la rémunération y compris les primes et indemnités.

Tableau 33 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CMSS (en milliards FCFA)

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits	113,97	124,85	164,14	180,38	198,42	218,26	240,09
Charges	107,31	120,10	162,87	179,01	196,91	216,60	238,26
Résultat	6,66	4,75	1,27	1,37	1,51	1,66	1,83

Source : CMSS, 2022

4.2.3 Caisse Nationale d'Assurance Maladie

231. La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) a été créée par la loi n°09- 010 du 26 juin 2009. Elle est érigée en Établissement Public à caractère Administratif (EPA). La CANAM a pour mission la gestion du régime d'Assurance Maladie Obligatoire institué par la loi n°09-015 du 26 juin 2009.

A ce titre, elle est chargée de :

- l'encaissement des cotisations du régime Maladie Obligatoire ;
- l'immatriculation des employeurs et des assurés et la mise en jour des droits des bénéficiaires ;
- l'allocation aux organismes gestionnaires délégués des dotations de gestion couvrant leurs dépenses techniques et de gestion courante ;
- la passation des conventions avec les formations de soins et le suivi de leur déroulement ;
- l'appui aux organismes gestionnaires délégués et le contrôle de leurs activités ;
- le contrôle de la validité des prestations soumises à la prise en charge de l'Assurance Maladie Obligatoire ;
- l'établissement des statistiques de l'Assurance Maladie Obligatoire ;
- la consolidation des comptes des organismes gestionnaires délégués.

232. Il ressort de l'analyse du tableau que le nombre d'assurés à la CANAM a connu une augmentation globale de 17,44% sur la période 2019-2021, passant de 1 342 375 assurés en 2019 à 1 576 510 assurés en 2021. Cette tendance à la hausse devrait se poursuivre sur la période 2022-2025, où, d'après les prévisions, l'on passerait de 1 786 510 assurés en 2022 à 2 416 510 assurés, soit une augmentation prévisionnelle globale de 35,26% sur la période considérée. Le même constat est de mise quant à l'évolution du nombre d'employeurs, où l'on passerait de 32 083 à 38 083 sur la période 2019-2025 d'après les prévisions.

233. Cette constante augmentation du nombre d'assurés et d'employeurs (environ 210 000/an pour les assurés et 1 000/an pour les employeurs) est due aux différentes campagnes de sensibilisation, d'information et d'audio-visuelles qui ont été réalisées. La poursuite de ces différentes actions permettra en perspective de garder le même rythme d'augmentation des affiliés de la CANAM tant du côté des assurés que celui des employeurs.

Tableau 34 : Evolution des assurés et employeurs affiliés à la CANAM entre 2019-2025

Rubriques	Réalizations			Prévisions			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'assurés	1 342 375	1 426 708	1 576 510	1 786 510	1 996 510	2 206 510	2 416 510
Nombre d'employeurs	32 083	33 083	34 083	35 083	36 083	37 083	38 083

Source : CANAM, 2022**Tableau 35** : Evolution des ressources de la CANAM en 2019-2025 (en millions de FCFA)

Nature de ressources	Réalizations			Prévisions			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisations	60 490	65 672	73 156	85 491	100 024	117 028	136 923
Subventions (Etat)	0	0	0	0	ND	ND	ND
Autres ressources ⁴	5 713	1 569	1 907	2 003	2 344	2 742	3 208
Total	66 203	67 241	75 063	87 494	102 368	119 770	140 131

Source : CANAM, 2022

234. Les ressources de la CANAM sont constituées d'une part des cotisations de l'Assurance Maladie recouvrées par les organismes gestionnaires délégués et d'autre part de recettes diverses (autres produits techniques, recettes de production, intérêts et dividendes reçus, subventions et produits exceptionnels). Les ressources de la CANAM ont évolué en moyenne de 7 % par an entre 2019 et 2021. De 2021 à 2022, ces ressources ont connu une hausse de 17%. Les prévisions de ressources 2023-2025 ont été calculées sur la base de ces 17 % d'augmentation par an. Depuis 2016, la CANAM ne reçoit plus de subvention de l'ETAT.

Tableau 36 : Evolution des produits, charges et résultat net de la CANAM sur 2019-2021 (en millions de FCFA)

Rubriques	Réalizations		
	2019	2020	2021
Produits	66 203	67 241	82 685
Charges	63 311	62 561	65 963
Résultat	2 892	4 680	16 722

Source : CANAM, 2022

235. Les charges de la CANAM regroupent :

- les dépenses techniques : elles sont relatives au paiement des prestations de soins de santé de l'assurance maladie au bénéfice de ses assurés et à toute autre dépense relative à l'objet de la mission de la CANAM ;
- les dépenses d'investissement et d'équipement : elles sont essentiellement composées des dépenses pour la mise en œuvre du programme d'activités de la CANAM ;
- les dépenses pour le fonctionnement courant : elles sont constituées essentiellement de frais de personnel.

⁴ Recettes de production, intérêts et dividendes reçus, produits exceptionnels.

236. De 2019 à 2020, les dépenses ont connu une légère baisse de 1,18% due essentiellement au report en 2021 de la réalisation de l'étude architecturale du siège de la CANAM, de l'acquisition de moyens logistiques pour la réalisation des missions. Entre 2020 et 2021, les dépenses ont connu une hausse de 5,44%.

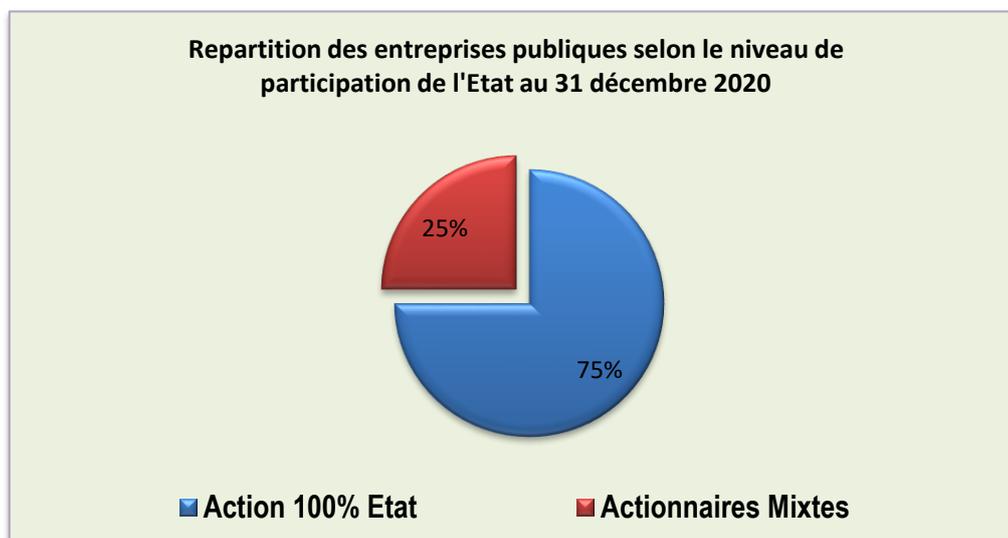
4.3 Eléments d'informations sur les Entreprises Publiques

237. Selon les données de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat, à la date du 31 décembre 2020, l'Etat du Mali détient des participations financières dans quarante-sept (47) entreprises de divers domaines d'intervention. Son portefeuille est évalué en 2020 à 142,916 milliards de FCFA contre 137,427 milliards de FCFA en 2019 et 136,735 milliards de FCFA en 2018.

238. Parmi les 47 entreprises où l'Etat détient une participation financière en 2020, on note vingt (20) établissements ou entreprises dont les actions sont soit détenues exclusivement par l'Etat (sociétés ou entreprises étatiques), soit au moins à 50% détenus par l'Etat ; ce qui leur confère le statut d'entreprises publiques.

239. Ainsi, 75 % des établissements publics répertoriés sont entièrement détenus par l'Etat, soit un total de 15 établissements. L'Etat du Mali partage les actions avec d'autres acteurs dans 25 % des entreprises publiques tout en restant l'actionnaire majoritaire.

Figure 18: Actionnariat de l'Etat dans les entreprises publiques au 31 décembre 2020



Source : DGABE, 2021 ; nos calculs

240. L'analyse selon le statut juridique des entreprises publiques indique que la majorité (soit 8 entreprises ou 40 %) constitue des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC). Les Sociétés d'Etat (SE) représentent 35% (7 entreprises) tandis que les Sociétés Anonymes (SA) sont au nombre de cinq (05) entreprises (soit 25%) du total des entreprises publiques au Mali. (Voir figure ci-dessous).

Figure 19: Répartition des entreprises publiques selon le statut juridique



Source : DGABE, 2021 ; nos calculs

241. Trois principaux secteurs d'activités concentrent à eux seuls l'ensemble des entreprises publiques à savoir : (i) industrie et secteur rural ; (ii) mines, eau et énergies et (iii) services et télécom. Cependant, elles sont plus nombreuses dans le domaine des services et télécom où l'on dénombre 13 entreprises, soit 65% du total des entreprises publiques. Cinq (05) autres entreprises publiques, soit 25%, opèrent dans le domaine de l'industrie et du monde rural (voir tableau ci-après).

Tableau 37: Répartition des entreprises publiques par secteur d'activités

Secteur d'activités	Nombre	Pourcentage
Industrie et Secteur Rural	5	25%
Mines, Eau et Energie	2	10%
Services et Télécom	13	65%
Total général	20	100%

Source : DGABE, 2021 ; nos calculs.

ANNEXES :

ANNEXE 1 : TOFE PREVISIONNEL 2022 -2025

	2022	2023	2024	2025
	LFI	Proj.	Proj.	Proj.
RECETTES, DONNS	2 128,8	2 318,0	2 611,2	2 881,5
Recettes totales	2 033,6	2 228,6	2 476,4	2 734,0
Recettes budgétaires	1 890,4	2 096,8	2 334,3	2 588,1
Recettes fiscales	1 790,9	1 985,6	2 218,2	2 459,3
Impôts directs	510,2	597,6	658,4	722,9
Impôts indirects	1 280,7	1 388,0	1 559,8	1 736,4
TVA	724,9	773,5	834,0	919,6
TVA intérieur	288,0	310,0	343,1	389,9
TVA sur importation	436,9	463,5	490,9	529,7
Taxes intérieures sur produits pétroliers	57,7	59,1	52,2	52,0
Taxes sur les importations (DD et taxes)	226,7	248,3	273,3	297,2
Autres droits et taxes	377,3	413,1	506,2	573,4
Remboursement exonérations	-7,7	-7,7	-7,7	-7,7
Remboursement crédit TVA	-98,2	-98,2	-98,2	-98,2
Recettes non fiscales	99,5	111,2	116,1	129,0
Recettes fds. spéc. et budg. ann.	143,2	131,8	142,1	145,9
<i>dont recettes des budgets annexes</i>	<i>7,9</i>	<i>6,1</i>	<i>6,2</i>	<i>7,2</i>
Dons	95,2	89,4	134,8	147,5
Projets	90,0	84,2	93,5	102,1
Budgétaires	0,0	0,0	35,6	39,1
Appui budgétaire	5,2	5,2	5,7	6,3
Fonds de concours (« Covid-19 »)				
Dépenses Totales, Prêts Nets	2 676,2	2 868,7	3 098,1	3 305,2
Dépenses budgétaires	2 538,0	2 741,6	2 959,9	3 163,1
Dépenses courantes	1 809,1	1 952,3	2 089,7	2 217,5
Personnel	841,4	958,4	1 026,7	1 089,2
Fonctionnaires Etat	591,8	674,1	722,1	766,1
Fonctionnaires Collectivités	249,6	284,3	304,6	323,1
Biens et Services	406,5	411,9	431,4	464,9
Matériel	155,6	152,3	164,0	175,6
Communication - énergie	49,6	45,6	50,0	56,2
Déplacements et transports	60,0	56,5	60,5	65,2
Elections	30,8	46,0	20,0	20,0
Autres dépenses sur biens et services	110,5	111,4	136,9	148,0
Transferts et subventions	386,1	396,5	431,9	455,5
Bourses	17,9	16,1	17,0	19,9
Filet social	10,0	10,0	10,0	10,0
Subventions EDM	30,0	30,0	30,0	30,0
Intrants agricoles	21,1	21,1	21,1	21,1
Plans sociaux (Restructuration des Ent. Pub)	2,0	0,8	0,8	0,9
Autres transferts et subventions	305,1	318,5	353,0	373,6
Intérêts dus	175,1	185,5	199,8	207,9
Dette intérieure	139,6	147,8	159,2	165,7
Dette extérieure	35,5	37,7	40,6	42,2
Dépenses en capital	728,9	789,3	870,2	945,6
Financement extérieur	195,2	199,9	211,9	231,4
Financement domestique	533,7	589,4	658,3	714,2
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	143,2	131,8	142,1	145,9
<i>dont dépenses des budgets annexes</i>	<i>7,9</i>	<i>6,1</i>	<i>6,2</i>	<i>7,2</i>
Prêts Nets	-5,0	-4,7	-3,9	-3,7

ANNEXE 1 : TOFE PREVISIONNEL 2022 -2025 (suite)

	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.
Déficit (base ordonnancement)				
Dons exclus	-642,6	-640,1	-621,7	-571,3
Dons inclus	-547,4	-550,7	-486,9	-423,8
Ajustement base caisse	-143,1	-143,1	-143,1	-143,1
Déficit (base Caisse)				
Dons exclus	-785,7	-783,2	-764,8	-714,4
Dons inclus	-690,5	-693,8	-630,0	-566,9
Solde budgétaire de base	-447,4	-440,2	-409,7	-339,8
Solde budgétaire de base corrigé des Dons budgétaires et ressources PPTE	-438,1	-431,4	-365,9	-292,6
FINANCEMENT	455,3	-588,7	-485,3	-377,1
Financement extérieur (net)	-54,0	-41,4	-52,7	-53,4
Emprunts	100,0	130,6	132,8	143,1
Projets	100,0	110,6	112,8	123,1
Prêts budgétaires	0,0	20,0	20,0	20,0
Amortissement	-163,3	-180,8	-193,7	-204,6
Annulation de la dette (PPTE)	9,3	8,8	8,3	8,1
Financement intérieur (net)	744,4	-547,3	-432,6	-323,7
<i>dont remboursement bons et obligations du trésor</i>	-490,7	-482,9	-361,0	-252,2
Ecart de financement (+ = besoin de financement)	0,0	1 282,5	1 115,3	944,0

Source : DGB, 2022

ANNEXE 2 : INDICATEURS BUDGETAIRES

	2022 PLFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.
P.I.B. (Modèle MME-DNPD-CPM)	11 580,7	12 366,2	13 320,0	14 335,7
Recettes budgétaires (% PIB)	16,3%	17,0%	17,5%	18,1%
Recettes totales (% PIB)	17,6%	18,0%	18,6%	19,1%
Recettes fiscales (% PIB)	15,5%	16,1%	16,7%	17,2%
Recettes non fiscales (% PIB)	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
Dons / (% PIB)	0,8%	0,7%	1,0%	1,0%
Dépenses totales et prêts nets (% PIB)	23,1%	23,2%	23,3%	23,1%
Dépenses budgétaires (% PIB)	21,9%	22,2%	22,2%	22,1%
Dépenses courantes (% PIB)	15,6%	15,8%	15,7%	15,5%
Dépenses en capital (% PIB)	6,3%	6,4%	6,5%	6,6%
Dépenses PPTE (% PIB)	2,2%	2,7%	2,7%	2,6%
Solde global (base engagement) dons inclus (%PIB) 1/	-4,7%	-4,5%	-3,7%	-3,0%
Solde global (base engagement) dons exclus (%PIB)	-5,5%	-5,2%	-4,7%	-4,0%
Solde global (base caisse) dons inclus (%PIB) 1/	-5,4%	-5,6%	-4,7%	-4,0%
Solde global (base caisse) dons exclus (%PIB)	-6,3%	-6,3%	-5,7%	-5,0%
Solde budgétaire de base (%PIB)	-3,9%	-3,6%	-3,1%	-2,4%
Solde budgétaire de base hors PPTE (en %PIB)	-3,8%	-3,5%	-2,7%	-2,0%
Solde budgétaire de base hors PPTE et hors intérêts (%PIB)	-2,3%	-2,0%	-1,5%	-0,9%
Solde primaire, dons inclus (%PIB) 3/	-4,0%	-3,7%	-3,2%	-2,5%
Solde primaire de base (%PIB) 4/	-2,4%	-2,1%	-1,6%	-0,9%
Epargne publique (propre) (%PIB) 5/	0,7%	1,2%	1,8%	2,6%
Epargne publique nationale (%PIB) 6/	1,2%	1,6%	2,5%	3,3%
Assistance budgétaire (%PIB)	0,1%	0,2%	0,5%	0,5%
Masse salariale /Recettes fiscales	47,0%	48,3%	46,3%	44,3%
Equipement-Investissement (financem. intér.) / Recettes fiscales	29,8%	29,7%	29,7%	29,0%
Dépenses Courantes hors PPTE/PIB	13,5%	13,1%	13,0%	12,8%
Masse salariale hors PPTE /Recettes fiscales	33,0%	33,9%	32,6%	31,2%
Equipement-Investissement hors PPTE/Recettes fiscales	29,8%	29,7%	29,7%	29,0%
Masse salariale / (% PIB)	7,3%	7,8%	7,7%	7,6%
Intérêts / (% PIB)	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Solde primaire, hors dons (% PIB)	-4,0%	-3,7%	-3,2%	-2,5%
Ratio dépenses courantes/Dépenses budgétaires	71,3%	71,2%	70,6%	70,1%
Ratio dépenses en capital/Dépenses budgétaires	28,7%	28,8%	29,4%	29,9%

Source : DGB, 2022

ANNEXE 3 : Allocations budgétaires par axe, par fonction et par groupe (en milliards de FCFA), 2022-2025

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	Moyenne 2023-2025
Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	618,8	627,3	654,3	696,9	659,5
Services généraux des administrations publiques	578,7	584,3	607,5	646,2	612,7
Fonctionnement organes exécutifs & législatifs, affaires financières & fiscales, affaires étrangères	242,9	240,3	258,2	271,2	256,6
Services généraux	59,9	61,2	67,6	72,2	67,0
Recherche fondamentale	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Recherche-développement concernant des services généraux des administrations publiques	2,6	2,4	2,6	2,8	2,6
Services généraux des administrations publiques n.c.a.	247,7	251,6	247,1	265,8	254,8
Transferts de caractère général entre administrations publiques	24,9	28,2	31,3	33,4	31,0
Ordre et sécurité publics	40,1	43,0	46,9	50,7	46,8
Tribunaux	31,2	34,1	37,3	40,2	37,2
Administration pénitentiaire	9,0	8,8	9,5	10,5	9,6
Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	474,0	513,5	562,3	599,1	558,3
Défense	316,3	341,0	374,9	399,6	371,9
Défense militaire	99,5	103,5	116,8	125,3	115,2
Défense civile	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Recherche-développement concernant la défense	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Défense n.c.a.	216,6	237,3	258,0	274,1	256,5
Ordre et sécurité publics	157,7	172,5	187,4	199,4	186,4
Services de police	79,9	89,4	96,2	101,8	95,8
Services de protection civile	25,4	29,1	31,4	33,2	31,2
Ordre et sécurité publics n.c.a.	52,4	53,9	59,8	64,5	59,4
Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	636,8	664,7	726,5	779,5	723,6
Affaires économiques	562,0	588,6	642,7	688,2	639,8
Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi	33,8	36,3	40,8	44,5	40,5

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	Moyenne 2023-2025
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	286,1	300,5	329,8	353,9	328,1
Combustibles et énergie	38,0	39,8	43,1	47,1	43,3
Industries extractives et manufacturières, construction	39,3	41,2	45,4	49,7	45,4
Transports	77,4	82,7	91,1	95,8	89,9
Communications	11,8	13,0	14,8	16,3	14,7
Autres branches d'activité	9,7	8,2	8,5	9,7	8,8
Recherche-développement concernant les affaires économiques	14,5	15,5	17,1	18,4	17,0
Affaires économiques n.c.a.	51,2	51,4	52,1	52,8	52,1
Logement et équipements collectifs	60,3	61,2	66,7	72,7	66,9
Logement	5,2	5,2	5,7	6,3	5,7
Équipements collectifs	7,8	7,8	8,4	9,0	8,4
Alimentation en eau	33,8	32,9	35,5	39,1	35,8
Recherche-développement dans le domaine du logement et des équipements collectifs	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Logement et équipements collectifs n.c.a ;	13,2	14,9	16,7	17,9	16,5
Loisirs, culture et culte	14,5	15,0	17,1	18,7	16,9
Services culturels	6,8	7,0	8,0	8,7	7,9
Loisirs, culture et culte n.c.a.	7,7	7,9	9,2	9,9	9,0
Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	44,1	46,9	53,6	59,0	53,2
Protection de l'environnement	44,1	46,9	53,6	59,0	53,2
Gestion des déchets	5,2	7,2	9,0	10,3	8,8
Gestion des eaux usées	1,6	1,6	1,8	2,0	1,8
Lutte contre la pollution	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Préservation de la diversité biologique et protection de la nature	29,2	29,9	33,9	36,9	33,6
Protection de l'environnement n.c.a.	8,0	8,1	8,9	9,6	8,9
Développement du capital humain	763,0	823,9	893,6	956,0	891,2
Santé	171,9	184,1	200,8	216,7	200,5

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	Moyenne 2023-2025
Produits, appareils et matériaux médicaux	1,1	1,1	1,2	1,3	1,2
Services ambulatoires	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Services hospitaliers	43,5	48,6	54,7	60,2	54,5
Services de santé publique	42,5	40,8	43,5	46,7	43,7
Recherche-développement dans le domaine de la santé	4,2	4,8	5,4	5,9	5,4
Santé n.c.a.	80,4	88,6	95,7	102,3	95,5
Loisirs, culture et culte	13,5	13,8	16,1	17,6	15,8
Services récréatifs et sportifs	13,1	13,3	15,5	17,0	15,3
Culte et autres services communautaires	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5
Enseignement	486,0	526,9	569,1	606,7	567,6
Enseignement préélémentaire et primaire	226,9	254,5	272,6	289,9	272,3
Enseignement secondaire	118,2	130,1	138,3	147,8	138,8
Enseignement supérieur	72,5	72,6	80,8	84,6	79,3
Enseignement non défini par niveau	1,3	1,3	1,4	1,6	1,4
Services annexes à l'enseignement	6,9	6,7	6,9	6,9	6,8
Recherche-développement dans le domaine de l'enseignement	9,3	9,4	11,5	13,2	11,4
Enseignement n.c.a.	51,0	52,3	57,7	62,7	57,6
Protection sociale	91,5	99,1	107,7	114,9	107,2
Maladie et invalidité	1,7	2,0	2,3	2,6	2,3
Vieillesse	45,2	51,9	56,2	59,8	56,0
Famille et enfants	10,0	10,4	11,5	12,4	11,4
Exclusion sociale n.c.a.	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Recherche-développement dans le domaine de la protection sociale	1,1	1,2	1,3	1,5	1,3
Protection sociale n.c.a.	33,3	33,4	36,1	38,4	36,0
Opération concernant la dette publique	211,6	248,2	262,7	270,2	260,4
Total Général	2 748,3	2 924,6	3 153,1	3 360,6	3 146,1

Source : DGB, 2022

ANNEXE 4 : Ratios globaux par axe, par fonction et par groupe (en pourcentage des dépenses totales), 2022-2025

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	Poids Moyen 2023-2025
Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	22,5%	21,5%	20,8%	20,7%	21,0%
Services généraux des administrations publiques	21,1%	20,0%	19,3%	19,2%	19,5%
Fonctionnement organes exécutifs & législatifs, affaires financières & fiscales, affaires étrangères	8,8%	8,2%	8,2%	8,1%	8,2%
Services généraux	2,2%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%
Recherche fondamentale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Recherche-développement concernant des services généraux des administrations publiques	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Services généraux des administrations publiques n.c.a.	9,0%	8,6%	7,8%	7,9%	8,1%
Transferts de caractère général entre administrations publiques	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Ordre et sécurité publics	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Tribunaux	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
Administration pénitentiaire	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	17,2%	17,6%	17,8%	17,8%	17,7%
Défense	11,5%	11,7%	11,9%	11,9%	11,8%
Défense militaire	3,6%	3,5%	3,7%	3,7%	3,7%
Défense civile	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Recherche-développement concernant la défense	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Défense n.c.a.	7,9%	8,1%	8,2%	8,2%	8,2%
Ordre et sécurité publics	5,7%	5,9%	5,9%	5,9%	5,9%
Services de police	2,9%	3,1%	3,0%	3,0%	3,0%
Services de protection civile	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Ordre et sécurité publics n.c.a.	1,9%	1,8%	1,9%	1,9%	1,9%
Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	23,2%	22,7%	23,0%	23,2%	23,0%
Affaires économiques	20,4%	20,1%	20,4%	20,5%	20,3%

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	Poids Moyen 2023-2025
Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi	1,2%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	10,4%	10,3%	10,5%	10,5%	10,4%
Combustibles et énergie	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%
Industries extractives et manufacturières, construction	1,4%	1,4%	1,4%	1,5%	1,4%
Transports	2,8%	2,8%	2,9%	2,9%	2,9%
Communications	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%
Autres branches d'activité	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Recherche-développement concernant les affaires économiques	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Affaires économiques n.c.a.	1,9%	1,8%	1,7%	1,6%	1,7%
Logement et équipements collectifs	2,2%	2,1%	2,1%	2,2%	2,1%
Logement	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Équipements collectifs	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Alimentation en eau	1,2%	1,1%	1,1%	1,2%	1,1%
Recherche-développement dans le domaine du logement et des équipements collectifs	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Logement et équipements collectifs n.c.a ;	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Loisirs, culture et culte	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,5%
Services culturels	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%
Loisirs, culture et culte n.c.a.	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique	1,6%	1,6%	1,7%	1,8%	1,7%
Protection de l'environnement	1,6%	1,6%	1,7%	1,8%	1,7%
Gestion des déchets	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%
Gestion des eaux usées	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Lutte contre la pollution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Préservation de la diversité biologique et protection de la nature	1,1%	1,0%	1,1%	1,1%	1,1%
Protection de l'environnement n.c.a.	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Développement du capital humain	27,8%	28,2%	28,3%	28,4%	28,3%
Santé	6,3%	6,3%	6,4%	6,4%	6,4%

AXES/FONCTIONS/GROUPES	2022 LFI	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	Poids Moyen 2023-2025
Produits, appareils et matériaux médicaux	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Services ambulatoires	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Services hospitaliers	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%	1,7%
Services de santé publique	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%
Recherche-développement dans le domaine de la santé	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Santé n.c.a.	2,9%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Loisirs, culture et culte	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Services récréatifs et sportifs	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Culte et autres services communautaires	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Enseignement	17,7%	18,0%	18,0%	18,1%	18,0%
Enseignement préélémentaire et primaire	8,3%	8,7%	8,6%	8,6%	8,7%
Enseignement secondaire	4,3%	4,5%	4,4%	4,4%	4,4%
Enseignement supérieur	2,6%	2,5%	2,6%	2,5%	2,5%
Enseignement non défini par niveau	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Services annexes à l'enseignement	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Recherche-développement dans le domaine de l'enseignement	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%
Enseignement n.c.a.	1,9%	1,8%	1,8%	1,9%	1,8%
Protection sociale	3,3%	3,4%	3,4%	3,4%	3,4%
Maladie et invalidité	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Vieillesse	1,6%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Famille et enfants	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Exclusion sociale n.c.a.	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Recherche-développement dans le domaine de la protection sociale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Protection sociale n.c.a.	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Opération concernant la dette publique	7,7%	8,5%	8,3%	8,0%	8,3%
Total Général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DGB, 2022

ANNEXE 5 : Liste des Entreprises Publiques (capital entièrement ou majoritairement détenu par l'Etat du Mali)

N°	Sociétés	Statut	Domaines d'intervention	Activité principale	Capital	Part de l'Etat	%	Statut/Part
1	Aéroports du Mali	EPIC	Services et Télécom	Transport	1 652 926 815	1 652 926 815	100	Etatique
2	Agence d'Aménagement des Terres et Fourniture de l'Eau d'Irrigation	EPIC	Industrie et Secteur Rural	Aménagement des terres agricoles			100	Etatique
3	Agence de Cessions Immobilières	SA	Services et Télécom	Immobilier	50 000 000	25 000 000	50	Mixte
4	Agence de Gestion du Marché Central à Poisson de Bamako	EPIC	Services et Télécom	Pêche			100	Etatique
5	Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones Industrielles	SA	Services et Télécom	Immobilier	10 000 000	5 990 000	59,9	Mixte
6	Assistance Aéroportuaire du Mali	SA	Services et Télécom	Transport	1 000 000 000	510 000 000	51	Mixte
7	Ateliers Militaires Centraux	EPIC	Industrie et Secteur Rural	Construction métallique	257 127 367	257 127 367	100	Etatique
8	Compagnie Malienne de Développement Textile	SA	Industrie et Secteur Rural	Industrie cotonnière	7 982 340 000	7 941 630 066	99,49	Mixte
9	Compagnie Malienne de Navigation	SE	Services et Télécom	Transport fluvial	1 500 000 000	1 500 000 000	100	Etatique
10	Energie du Mali	SE	Mines, Eau et Energie	Electricité	32 000 000 000	32 000 000 000	100	Etatique
11	La Poste	EPIC	Services et Télécom	Communication	2 249 850 743	2 249 850 743	100	Etatique
12	Office des Produits Agricoles du Mali	EPIC	Services et Télécom	Agro/Commerce	18 165 259 081	18 165 259 081	100	Etatique
13	Office du Niger	EPIC	Industrie et Secteur Rural	Agriculture	240 866 446	240 866 446	100	Etatique
14	Pharmacie Populaire du Mali	EPIC	Services et Télécom	Commerce de médicaments	400 000 000	400 000 000	100	Etatique
15	Société de Patrimoine Ferroviaire du Mali	SE	Services et Télécom	Infrastructures ferroviaires	100 000 000	100 000 000	100	Etatique
16	Société du Pari Mutuel Urbain	SA	Services et Télécom	Loterie	300 000 000	225 000 000	75	Mixte

N°	Sociétés	Statut	Domaines d'intervention	Activité principale	Capital	Part de l'Etat	%	Statut/Part
17	Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable	SE	Services et Télécom	Commerce de l'eau	2 000 000 000	2 000 000 000	100	Etatique
18	Société Malienne du Patrimoine de l'Eau Potable	SE	Mines, Eau et Energie	Infrastructures eau	5 000 000 000	5 000 000 000	100	Etatique
19	Société Malienne Transmission et de Diffusion	SE	Services et Télécom	Télécommunication	10 000 000 000	10 000 000 000	100	Etatique
20	Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques	SE	Industrie et Secteur Rural	Production pharmaceutique	2 551 129 438	2 551 129 438	100	Etatique

Source : DGABE, 2020